

Préavis No 02/2011 (07.03.2011)

AU CONSEIL COMMUNAL**1052 LE MONT**

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions de l'art. 104 du Règlement du Conseil communal, du 26 septembre 2005, nous avons l'avantage de vous présenter le Rapport relatif à l'activité de la Municipalité pour l'année 2010.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE SUR LA GESTION 2010	1
ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES	2
EVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES DURANT LA LEGISLATURE 2006 - 2011	3
CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2010	10
PERSONNEL COMMUNAL AU 31 DECEMBRE 2010	11
BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS	14
SERVICES TECHNIQUES	17
BATIMENTS	18
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	25
TRAVAUX	45
DOMAINES ET FORETS	53
FORETS COMMUNALES 2010	57
SECURITE PUBLIQUE - POLICE	60
POLICE	60
SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)	64
PROTECTION CIVILE	68
SECURITE PUBLIQUE HYGIENE	70
INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES - SECURITE SOCIALE	74
INSTRUCTION PUBLIQUE	74
CULTES	88
SECURITE SOCIALE	90
GLOSSAIRE	101

ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Municipal responsable : M. Daniel GROSCLAUDE, Syndic

La Municipalité a tenu 42 séances plénières, représentant 199 pages A4 de procès-verbaux, auxquelles il y a lieu d'ajouter le temps que consacre chaque responsable de dicastère pour l'étude et la préparation des dossiers, la participation à diverses séances et assemblées (Union des Communes Vaudoises, Lausanne Région, Syndicat AF, STEP, Services Industriels, Tridel SA, Gedrel SA, Boipac SA, CRIDEC SA, SOCOSEV, CIGM, PCi, ARASPE, EFAJE, APROMAD, SDNL, PALM, TL, Taxis et délégations diverses), réunions, manifestations et anniversaires. Nous pouvons rappeler que d'entente avec les heureux jubilaires, une délégation de la Municipalité présente ses félicitations et ses vœux aux personnes domiciliées sur territoire communal du Mont et qui célèbrent leur 90^{ème} ou 100^{ème} anniversaire, leurs 50^{ème}, 60^{ème}, voire 65^{ème} anniversaires de mariage.

Durant l'année, nous avons eu le plaisir d'assister et d'organiser les traditionnelles rencontres :

- le mercredi 17 février, réception des nouveaux habitants ;
- le vendredi 7 mai, réception des jeunes citoyennes et citoyens de la classe 1992 ;
- le jeudi 17 juin, 27^{ème} édition de la Journée des Aînés sur l'Esplanade du Châtaignier ;
- Participation à la 101^{ème} Assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises, le samedi 5 juin à Echallens ;
- Réunion des anciens Syndic, Municipaux et Secrétaire à l'Auberge communale, le vendredi 27 août.

Archives communales

S'il est un domaine, parfois, inconnu c'est bien celui dont il est aujourd'hui question. Nous sommes souvent dans le présent et puis nous projetons ; enfin, nous posons sur de vastes tablards, le fruit de nos efforts passés. L'oubli est parfois la meilleure façon de vivre le présent !

Nos archives sont, en réalité, un patrimoine à sauvegarder ; elles témoignent du passé et permettent, ou permettront, de comprendre l'évolution de notre Commune, les phases de développement de son aménagement territorial et de ses infrastructures, ses équipements scolaires ainsi que toutes les collaborations nécessaires à la vie de notre société.

Les archives sont vastes et se complètent aussi de tous les aspects liés à l'exploitation toujours plus pointue des outils électroniques.

Consciente de la valeur du patrimoine administratif, la Municipalité a décidé d'entreprendre l'organisation intégrale de la documentation historique et des locaux de stockage. Une «photographie» de la matière a été établie mettant au jour les éléments essentiels à maîtriser en particulier l'inventaire des objets et les structures de stockage.

A ce dernier propos, la Municipalité a inclus au budget 2011, des agencements mobiles et la détection incendie et eau ceci pour les locaux sis au sous-sol du bâtiment administratif de Crétaison.

Les inventaires et le tri suivront. Des contacts concrets ont été établis aussi avec les archives cantonales.

EVOLUTION DES FINANCES COMMUNALES DURANT LA LEGISLATURE 2006 - 2011

Durant la législature 2006 - 2011, la Municipalité a régulièrement informé le Conseil communal de la dégradation des finances communales imputable aux charges transférées par le Canton sur lesquelles les Autorités municipales n'ont aucune influence. Cette évolution est encore aggravée par de très importants investissements rendus indispensables par l'augmentation de la population dans les dix années à venir, évoqués dans le Rapport de Gestion 2009 (pages 2 à 8).

Arrivé au terme de la législature 2006 - 2011, il est utile de jeter un regard dans le rétroviseur pour en dégager les lignes de force de l'action des Autorités communales, Municipalité et Conseil communal, pour les années à venir.

Evolution des recettes et des charges de la Commune

Il est intéressant de relever que la croissance des recettes fiscales est proportionnellement plus faible que celle des autres recettes. Cela provient principalement de la faible augmentation de la population du 31 décembre 2005 (5'255 hab.) au 31 décembre 2010 (5'549 hab.), et probablement aussi, mais cela est impossible à quantifier, de l'évolution de la conjoncture.

Les autres recettes comprennent non seulement les loyers que payent les divers locataires de la Commune, mais encore des taxes, tels les permis de construire, les taxes de raccordement et celles d'épuration qui sont directement influencées par le développement des constructions.

Evolution des recettes communales							
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart en % 2006/2011
Impôts	18'236'119	19'516'777	20'445'658	21'434'750	21'278'500	21'414'000	17.43%
Autres recettes	6'960'884	8'123'326	8'446'668	8'321'375	7'206'672	10'884'613	56.37%
Total des revenus	25'197'003	27'640'103	28'892'326	29'756'125	28'485'172	32'298'613	28.18%

Tableau 1

Il ressort du tableau No 2 que de 2006 à 2011, les charges se sont accrues de 46.69 % alors que les recettes ne progressaient que de 28.18 % durant le même laps de temps. Les comptes annuels ont bouclé pour la première fois en 2009 par un déficit et selon les budgets 2010 et 2011, ce sera également le cas ces deux années là. On s'attend toutefois à une situation exceptionnelle pour 2010, due à un remboursement de Fr. 1'619'655.-- pour la facture sociale et la péréquation 2009 dont le décompte nous est parvenu en septembre 2010. A cette somme, s'ajoute la vente de la propriété de Fontanney-Dessus pour un montant net de Fr. 1'829'119.--. Cette vente a été décidée par le Conseil communal lors de sa séance du 22 février 2010 alors que la Municipalité avait prévu Fr. 5'000'000.-- pour la réhabilitation de cet immeuble dans sa planification des investissements 2006 - 2010.

Charges - Revenus - Résultats							
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart en % 2006/2011
Total des charges	23'607'485	25'470'467	28'681'651	29'943'974	31'772'095	34'629'104	46.69%
Total des revenus	25'197'003	27'640'103	28'892'326	29'756'125	28'485'172	32'298'613	28.18%
Excédent (-) = bénéfice	-1'589'518	-2'169'636	-210'675	187'849	3'286'923	2'330'491	

Tableau 2

Nature des charges

Au niveau des charges, il y a celles que les Autorités municipales maîtrisent et celles qui leur sont imposées par des lois et autres règlementations cantonales. Les premières représentent 42 à 44 % des dépenses totales alors que les secondes atteignent 56 à 58 % de ce même total.

Charges maîtrisables par la Municipalité et le Conseil communal							
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011	Ecart en % 2006/2011
Autorités et personnel	5'035'095	4'846'595	4'677'945	4'909'387	5'043'460	5'243'080	4.13%
Biens, serv., march.	4'783'634	4'900'408	5'990'671	6'683'184	7'296'300	8'232'790	72.10%
Aides et subventions	712'172	769'821	911'468	1'097'194	1'224'400	1'375'300	93.11%
Total des charges maîtrisables	10'530'901	10'516'824	11'580'084	12'689'765	13'564'160	14'851'170	
Maîtrisable en % du total des charges	44.61%	41.29%	40.37%	42.38%	42.69%	42.89%	
Par habitant au 31.12	2'003.98	1'963.19	2'166.53	2'325.84	2'444.43	2'560.55	

Tableau No 3

Durant la période passée en revue, les charges maîtrisables par les autorités municipales ont progressé de 41.02 % alors que le total de toutes les charges augmentait de 46.6 %. La rubrique aides et subventionnements s'accroît de 93.1 % durant les cinq années passées en revue. Cela provient principalement des postes AVASAD (ex-OMSV), EFAJE, mentionnés en détail au tableau No 6 ainsi que des bus scolaires.

Le poste biens, services et marchandises présente un accroissement de 72.1 %. Les principales raisons en sont : le Contrat de prestations avec la Gendarmerie vaudoise, (Fr. 580'000.--), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les ordures ménagères (Fr. 360'000.--), les réparations programmées (Fr. 640'000.--) et l'amélioration et l'entretien du réseau électrique (Fr. 395'000.--). Les charges du poste Autorités et personnel n'augmentent que de 4.13 % en raison notamment de la suppression de la Police municipale le 31 décembre 2007 et celle d'un poste administratif à 57 % courant 2008.

Participation à la facture sociale cantonale						
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
PC à domicile et hébergement	1'914'711	2'033'417	1'754'130	1'775'712	2'136'372	1'687'599
Assurance maladie	740'033	710'334	875'460	1'051'907	1'211'363	375'400
Aides, subventions et autres	2'227'109	2'350'028	2'650'641	2'857'290	3'582'005	2'667'819
Protection de la jeunesse	327'779	330'414	383'635	392'167	<i>hors social</i>	hors social
COFOP - Transition formation	26'702	29'804	30'999	35'372	<i>hors social</i>	hors social
Enseignement spécialisé	396'830	398'847	773'981	775'814	1'237'606	hors social
Prélèv. sur recettes conjonctur.	-	-	-	-	-	1'048'494
Bascule de 6 points d'impôts	-	-	-	-	-	1'793'532
Total participation communale	5'633'164	5'858'844	6'468'846	6'888'262	8'167'346	7'572'844
Coût en Fr. par habitant	1'071.96	1'093.68	1'210.26	1'262.51	1'471.86	1'305.66

Tableau No 4

La moitié de la facture sociale est prise en charge par le Canton et l'autre moitié facturée aux communes. Depuis le 1^{er} janvier 2011, le financement de la part communale est assuré par un prélèvement du Canton sur les droits de mutation, les gains immobiliers, les impôts des frontaliers et une augmentation de six points du taux d'imposition cantonal entraînant une baisse identique des taux communaux. Le solde est directement facturé à chaque commune selon des critères différents de ceux appliqués jusqu'à et y compris au 31 décembre 2010.

La part mise à charge de la Commune du Mont pour 2010 représente 23.58 % du total des charges communales de cette même année ou l'équivalent de 30.38 points d'impôts communaux de cette année. C'est le poste le plus important des dépenses et, sur lequel nous n'avons aucune influence.

Participation au fonds de péréquation horizontale						
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
Alimentation fonds péréquation	3'340'050	3'625'434	3'789'934	3'885'983	3'789'934	5'386'744
Retour fonds péréquation	-1'278'978	-1'560'996	-1'621'095	-1'737'111	-1'672'530	-2'073'600
Dépenses thématiques	-209'413	-84'550	-248'462	-611'792	-248'462	-628'594
Solde net des péréquations	1'851'659	1'979'888	1'920'377	1'537'080	1'868'942	2'684'550
Coût en Fr. par habitant	352.36	369.59	359.28	281.72	336.81	462.85

Tableau No 5

Le fonds de péréquation horizontale est financé par un prélèvement de 13 points d'impôt à chaque commune du Canton. Les sommes ainsi récoltées sont redistribuées entre toutes les communes en tenant compte de critères tels que les frais de construction et d'entretien du réseau routier, les transports publics et scolaires ainsi que les forêts.

Evolution des charges engendrées par des organismes intercommunaux						
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Budget 2010	Budget 2011
AVASAD (ex.OMSV)	234'115	248'941	398'231	443'137	501'400	576'800
ARASPE	56'536	58'186	65'700	65'314	92'700	131'000
EFAJE	25'534	56'072	77'839	111'964	230'800	232'900
TL - Transport régional	111'102	181'250	229'147	294'085	306'900	300'000
TL - Transport réseau urbain	-	-	-	-	900'000	1'009'000
Total participations	427'287	544'449	770'917	914'500	2'031'800	2'249'700
Coût par habitant	81.30	101.63	144.20	167.60	366.20	387.90

Les sommes figurant pour l'OMSV et l'EFAJE sont mentionnées dans la rubrique « aides et subventions du tableau n° 3 »

Tableau 6

Le tableau 6 mentionne des charges qui découlent de lois et règlements cantonaux sur lesquels les communes n'ont que peu ou pas d'influence. Cela a comme conséquence que les montants inscrits dans les budgets communaux notamment pour l'AVASAD, l'ARASPE et les TL rubrique transport régional, ne peuvent pas être corrigés par les autorités municipales. Celles-ci ont toutefois encore une certaine influence sur les tarifs des garderies (EFAJE), et le développement du réseau urbain des TL. Il faut cependant garder à l'esprit que la tendance actuelle est d'harmoniser sur l'ensemble du Canton les montants mis à charge des communes pour l'accueil des enfants et que ce poste va subir une explosion dans un proche avenir. Actuellement, le montant payé par la Commune est de Fr. 50.- par année et par habitant alors qu'à Lausanne il est de Fr. 200.--.

Enfin, pour les transports publics, tout développement de la desserte de la Commune par les lignes 8 et 21 entrainera non seulement une forte augmentation du poste TL réseau urbain (+ Fr. 109'000.-- de 2010 à 2011), mais nécessitera aussi de très nombreux investissements pour l'aménagement des arrêts, tels chaussée et abribus.

Investissements

Le tableau No 7 est extrait du préavis No 18/2006 (20.11.2006), relatif à la fixation du Plafond d'endettement pour la législature 2006 - 2011. On se souvient que ce préavis prévoyait un plafond d'endettement de Fr. 40'000'000.--, supportable à condition d'augmenter de 15 points le taux d'imposition communal qui était alors de 65 points (valeur du point d'impôt au 31.12.2005 Fr. 225'914.--).

Investissements planifiés de 2006 à 2010						
	2006	2007	2008	2009	2010	2006/2010
Equipement plan de quartier					1'000'000	1'000'000
Ecole primaire (extension)				5'000'000		5'000'000
Ecole secondaire (extension)					5'000'000	5'000'000
Propriété Fontanney Dessus			1'000'000	2'000'000	2'000'000	5'000'000
TI, correction routes, abris + PR					1'200'000	1'200'000
Route de contournement						
Réaménagements						
Gestion des déchets ménagers			200'000	200'000		400'000
Réseau de collecteurs	200'000	2'925'000	800'000	1'125'000	950'000	6'000'000
Réseau routier	100'000	3'850'000	1'200'000	350'000	475'000	5'975'000
Parc de véhicules	126'000	140'000	140'000	140'000	140'000	686'000
Investissement Voirie (Manlout)	5'000'000	5'000'000				10'000'000
	5'426'000	11'915'000	3'340'000	8'815'000	10'765'000	40'261'000

Tableau No 7

Investissements réalisés de 2006 à 2010 et prévus en 2011						
	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Planification 2011
Génie civil et assainissement	657'522	2'408'315	3'326'929	685'170	2'948'440	5'529'000
Bâtiments publics	1'999'515	5'594'322	1'230'194	58'835	985'485	3'295'000
Bâtiments scolaires	14'162		2'396'703	1'025'335	1'280'928	12'822'000
Aménagement, développement	26'736	83'732	1'143			2'450'000
Gestion des déchets						200'000
Mobilier, machines et véhicules		32'536		92'948		
	2'697'936	8'118'905	6'954'969	1'862'288	5'214'853	24'296'000
Total cumulé investissements réalisés + futurs période 2006 - 2010					24'848'951	
Total cumulé investissements planifiés selon préavis 18/2006 période 2006 - 2010					40'261'000	

Tableau No 8

Il ressort du tableau No 8 que les investissements effectués de 2006 à 2010 atteignent un total de Fr. 24'848'951.-- et qu'une grande partie de ceux qui n'ont pas été réalisés sont reportés à 2011, voire à plus tard. C'est le cas notamment des bâtiments scolaires en raison du recours qui a bloqué pendant six mois le démarrage de la construction de la première étape du Mottier, comme des oppositions à l'aménagement du giratoire au débouché du chemin du Verger sur la RC 501.

Conséquences pour les finances communales

Depuis 2007, les recettes de la Commune ne permettent plus de dégager des sommes suffisantes pour faire face aux besoins d'investissements. La marge d'autofinancement ou le cash-flow a évolué de la manière suivante :

2006 : + 1'806'685.-- **2007** : + 2'862'828.-- **2008** : + 2'257'116.--
2009 : + 1'922'093.-- **2010** : - 1'704'368.-- **2011** : - 1'110'523.--

Cela s'est traduit, à partir de 2007 par le recours à l'emprunt faisant passer la dette communale de Fr. 9'000'000.-- à la fin 2006 à Fr. 25'000'000.-- (+ 177.77 %) au 31 décembre 2010. Comme les taux d'intérêts sont actuellement à des niveaux extrêmement bas (2.37 % pour Fr. 25'000'000.-- d'emprunts au 31.12.2010), la charge de la dette ne pèjore pas trop les finances communales. Malheureusement, cette période des taux bas ne sera pas éternelle et la dette communale continuera d'augmenter en raison des besoins d'investissement et du faible taux d'imposition communal.

Evolution de la dette communale				
Années	Dette communale	Variation de la dette	Intérêts	Dette par habitant
2006	9'000'000	- 300'000	301'092	1'712.65
2007	12'000'000	+ 3'000'000	288'480	2'240.06
2008	17'000'000	+ 5'000'000	418'572	3'180.54
2009	17'000'000	-	513'630	3'115.84
2010	25'000'000	+ 8'000'000	593'851	4'505.32
B2011	40'000'000	+ 15'000'000	860'000	6'896.55

Tableau No 9

Conclusions

La situation financière de la Commune a continué à se pèjorer durant la législature qui s'achève en raison de l'augmentation continue des transferts de charges du Canton sur les communes et du nombre toujours plus grand d'activités que la législation cantonale nous oblige de financer ainsi que des investissements rendus nécessaires par le développement de la Commune. Cette évolution perniciose a débuté à la fin des années nonante avec les projets EtaCom qui devaient aboutir à une nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes. Ces projets se sont traduits par une bascule de 20 points d'impôts des communes au Canton en 2004. Pour le Mont, cela s'est traduit par une baisse de 85 à 65 points.

Afin d'anticiper les conséquences de cette bascule sur les recettes fiscales, la Municipalité avait proposé au Conseil communal d'augmenter à 88 points le taux d'impôt communal pour les années 2001 et 2002. Le Corps délibérant n'a pas accepté cette proposition et a décidé de maintenir à 85 points le taux d'imposition communal pour 2001 qui a baissé à 65 points dès le 1^{er} janvier 2004.

Lors de sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal a accepté sans opposition de porter le taux à 70 points pour 2010 et d'augmenter l'impôt foncier de Fr. 1.-- à Fr. 1.20 pour mille francs d'estimation fiscale. Le nouveau mode de financement de la facture sociale valable dès le 1^{er} janvier 2011 entraîne une nouvelle bascule de 6 points d'impôts des communes au Canton. Consciente des conséquences néfastes d'une baisse du taux d'impôt de la Commune, la Municipalité a proposé au Conseil communal de maintenir le taux à 70 points pour 2011. A la majorité d'une voix, cette proposition a été repoussée par le Corps délibérant.

La Municipalité qui entrera en fonction le 1^{er} juillet 2011 devra fixer le Plafond d'endettement pour la législature 2011-2016. Cette tâche ne sera pas aisée compte tenu des nombreux investissements en cours, notamment celui dit des Trois Danseuses et du manque de ressources dû au faible taux fiscal. A cela s'ajoute l'augmentation des charges découlant de tâches que les autorités cantonales imposent aux communes tels le financement des écoles de musique, l'introduction d'une police coordonnée dont le projet a beaucoup de peine à voir le jour ou la prise en charge des écoliers en raison de l'instauration de la journée scolaire continue.

Au niveau des investissements communaux, il faudra établir une liste des priorités et reporter à des temps meilleurs, ceux qui ne sont pas impérativement nécessaires. Il faudra peut-être aussi redimensionner certains projets que l'on aurait facilement pu financer avec des ressources plus importantes.

Enfin, il sera inévitable d'augmenter massivement à très brève échéance le taux d'imposition communal, car l'augmentation des rentrées fiscales engendrée par les nouveaux habitants ne se fera pleinement sentir que lors de la législature 2016-2021 en ne perdant pas de vue que l'augmentation de la population engendrera également celle des charges de fonctionnement et d'infrastructures.

* * * * *

CONSEIL COMMUNAL - LISTE DES PREAVIS MUNICIPAUX 2010

Préavis No 01	Cheminement piétonnier le long de la route du Jorat
Préavis No 02	Restauration du Temple, crédit d'étude et de réalisation
Préavis No 03	Vente à un tiers des bâtiments et surface de dégagement de la parcelle No 702, au lieu-dit "En Fontanney-Dessus"
Préavis No 04	Acquisition de la parcelle No 1099 (angle rte de Cugy - rte du Jorat)
Préavis No 05	Addenda au Règlement communal construction et aménagement du territoire
Préavis No 06	Rapport de la Municipalité sur la Gestion 2009
Préavis No 07	Comptes 2009
Préavis No 08	Plan de quartier "Champs-Meunier"
Préavis No 09	Constitution d'une servitude personnelle de passage public à pied en faveur de la Commune du Mont-sur-Lausanne dans le plan de quartier Les Côtes de la Grangette
Préavis No 10	Aménagement d'un trottoir à la Paix du Soir
Préavis No 11	Extension du Centre scolaire du Mottier - Crédit de construction pour l'étape 1 - Crédit d'étude de projet pour l'étape 2
Préavis No 12	Crédit de construction pour la transformation du Collège du Petit-Mont
Préavis No 13	Arrêté d'imposition 2011
Préavis No 14	Construction du Complexe des Services de Voirie et Domaines & Forêts. Crédit complémentaire
Préavis No 15	Crédit de construction pour un bâtiment-vestiaires sur le site sportif du Châtaignier
Préavis No 16	Budget 2011
Préavis No 17	Modification de la Convention intercommunale relative à l'exploitation de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise - STEP de Vidy
Préavis No 18	Abrogation du Règlement communal du sur les Fichiers informatiques et la protection des données personnelles
Préavis No 19	Crédit de construction pour le réaménagement du chemin du Verger comportant : - La modification du carrefour rte de Lausanne-ch. du Verger. - La construction d'un trottoir sur le chemin du Verger

PERSONNEL COMMUNAL au 31 décembre 2010

ADMINISTRATION		FONCTION	TAUX D'ACTIVITE	ENTREE EN FONCTION
FREYMOND Josika	1961	Secrétaire municipale, cheffe service	100 %	1 avril 2000
ISAAZ Sophie	1975	Employée de commerce - Greffe	50 %	1 mai 2007
VIAL Laurent	1973	Boursier, Responsable RH & Informatique, chef de service	100 %	1 juillet 2002
AUDERSET Cindy	1978	Employée de commerce - Finances	100 %	1 juillet 2006
GINDROZ Martine	1972	Employée de commerce - Finances	50 %	1 mai 2007
CHAPPUIS Catherine	1950	Réceptionniste-téléphoniste	80 %	1 avril 2000
GATTI Silvia	1960	Employée réception-administration	25 %	1 avril 2003

Equivalents temps plein

5.05

Durée moyenne d'engagement : 7.09 ans

CONTRÔLE DES HABITANTS

COTTING Danielle	1951	Préposée au contrôle des habitants	100 %	1 mai 1990
BUGNON Carole	1981	Employée	100 %	1 avril 2004

Equivalents temps plein

2.00

Durée moyenne d'engagement : 13.72 ans

BÂTIMENTS

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef de service	20 %	1 janvier 1989
VOUMARD Francis	1956	Dessinateur, adjoint au chef de service	100 %	1 mars 2010
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
SPINAZZA Valter	1962	Concierge	100 %	1 juillet 1989
GLIOTTONE Mario	1960	Concierge	100 %	1 décembre 1989
WALTHER Philippe	1961	Concierge	100 %	1 décembre 1990
VAQUERO Anne-Marie	1957	Concierge	100 %	1 janvier 1991
FARQUET Pierre-Alain	1952	Concierge	100 %	1 mars 2000
SANDINI Fausto	1961	Concierge	100 %	1 janvier 2001
SEABRA Antonio	1958	Concierge	100 %	1 novembre 2005
GINDROZ Georgette	1946	Concierge	30 %	1 avril 1971
JANIN Francine	1963	Concierge	40 %	1 août 2004
MUTZENBERG Jean-Daniel	1939	Intendant	50 %	1 février 2003
MEYER Jean-Pierre	1931	Intendant	50 %	1 juin 2003
BLANC Basilia	1948	Concierge	30 %	1 septembre 2003
GUGERLI Robin	1963	Concierge	100 %	1 juillet 2006
TAVARES CARVALHO Alice	1970	Concierge	22.5 %	1 avril 2008

Equivalents temps plein

11.52

Durée moyenne d'engagement : 14.36 ans

Mutation

ANSERMET Jean-Pierre	1945	Aménagiste adjoint	Retraite	30 avril 2010
----------------------	------	--------------------	----------	---------------

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RECORDON Michel	1947	Aménagiste communal chef de service	80 %	1 janvier 1989
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	80 %	1 février 1989

Equivalents temps plein

1.60

Durée moyenne d'engagement : 21.97 ans

DOMAINES & FORÊTS

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service D. & F.	20 %	1 juin 2002
BOURQUIN Michel	1958	Chef d'équipe Domaines & Forêts	100 %	1 août 2003
CHAILLET Steve	1970	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	1 février 1994
FORNEY Philippe	1969	Employé	100 %	1 juin 2001
PACCAUD Sylvain	1972	Employé	100 %	1 mars 2008
MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Employé	40 %	1 juin 2008

Equivalents temps plein

4.60

Durée moyenne d'engagement : 7.99 ans

TRAVAUX

PORCHET Vincent	1970	Ingénieur chef service des travaux	80 %	1 juin 2002
NICOLAS Jean-Robert	1954	Ingénieur, adjoint au chef de service	100 %	1 décembre 2004
BENZ Janine	1963	Employée principale de secrétariat	10 %	1 février 1989
PITTET André	1969	Chef d'équipe Voirie	100 %	1 octobre 1991
KIVUILA Jean-Claude	1973	Remplaçant du chef d'équipe	100 %	15 novembre 2000
DEFFERRARD Marcel	1952	Employé	100 %	1 mars 1987
BORGES José	1964	Employé	100 %	1 avril 2001
JAYET Gaston	1948	Employé	100 %	1 mai 2005
CARDOSO Domingos	1972	Employé	100 %	1 juin 2005
RUCH Florian	1981	Employé	100 %	1 mai 2006
MOGAVERO Stéphane	1973	Employé	100 %	1 juin 2006
AUGSBURGER Yvan	1972	Employé	100 %	1 août 2008

Equivalents temps plein

10.90

Durée moyenne d'engagement : 10.21 ans

POLICE ADMINISTRATIVE

LEDER Roland	1961	Responsable Police administrative & Chargé de sécurité	100 %	1 février 2008
GUEISSAZ Carolia	1950	Auxiliaire de police	90 %	1 septembre 2001

Equivalents plein temps

1.90

Durée moyenne d'engagement : 6.13 ans

DÉCHÈTERIE

MOMBELLI Jean-Pierre	1953	Responsable déchèterie	60 %	1 juin 2008
----------------------	------	------------------------	------	-------------

Equivalents temps plein

0.60

Durée moyenne d'engagement : 2.58 ans

MÉDIATHÈQUE

REYNOLDS Murielle	1979	Bibliothécaire	75%	1 juin 2009
VUADENS Fanny	1989	Assistante de bibliothèque	100%	17 août 2009

Equivalents temps plein

1.75

Durée moyenne d'engagement : 1.48 an

PERSONNEL AUXILIAIRE

CHAPPUIS Philippe	1934	Patrouilleur scolaire		1 mars 1997
CHARLES Michel	1941	Patrouilleur scolaire		1 septembre 2006
BOURGOZ Raymond	1945	Patrouilleur scolaire		15 février 2010
RAMUZ Monique	1949	Marguillier		1 juillet 1998
MAUDONNET Françoise	1973	Surveillant piscine		1 janvier 2009
RUTZ Dionys	1988	Surveillant piscine		17 septembre 2009
IMSENG Catherine	1962	Organiste	30 %	1 janvier 2001
NIKLAS Véronique	1967	Contrôleuse des champignons		1 octobre 2002
ANACLETO Alda	1951	Concierge PPLS	11 %	1 ^{er} août 2001
BADOUX Corinne	1966	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
EGGERTSWYLER Barbara	1960	Réfectoire scolaire SDIS		24 août 2009
BARRAS Pierre	1938	Surveillant		1 juin 2008
GLAYRE Michel	1935	Surveillant		1 janvier 1999
BOLLI Nathalie	1982	Pédibus-Réfectoire scolaire		1 septembre 2010
PARRAT René	1951	Grefre/Archives communales		1 novembre 2010

Mutations

MALHERBE Patricia	1963	Patrouilleur scolaire	Départ	30 septembre 2010
FARQUET David	1977	Surveillant piscine	Départ	1 janvier 2010
GREPPIN Florence	1966	Pédibus-Réfectoire scolaire Paix du Soir	Départ	30 juin 2010
PAGANI Katia	1964	Pédibus-Réfectoire scolaire Paix du Soir	Départ	30 juin 2010
ALJ-PAVLASOVA Simona	1969	Médiathèque	Départ	31 décembre 2010
DURMAZ Emine	1965	Médiathèque	Départ	31 décembre 2010
JAVET Danielle	1955	Médiathèque	Départ	31 décembre 2010
ROUX Michelle	1987	Médiathèque	Départ	31 décembre 2010
SCHILT Françoise	1965	Médiathèque	Départ	31 décembre 2010

ETUDES SURVEILLEES

SPINAZZA Loïc	1987	Surveillant	1.30h/sem.	1 septembre 2008
KUHNERT Elodie	1988	Surveillante	3.00h/sem.	11 octobre 2010
BESSION Marie-Claude	1961	Surveillante	4.30h/sem.	24 août 2009

Mutation

EGGEN Vincent	1984	Surveillant	Départ	30 juin 2010
---------------	------	-------------	--------	--------------

ACCUEIL DE JOUR

CADUFF Maia ¹	1970	Coordinatrice EFAJE	50 %	1 septembre 2008
		Equivalents temps plein	0.50	

¹ Afin de respecter les exigences de la LAJE (voir chapitre Sécurité sociale), Mme Maia Caduff, nouvelle coordinatrice chargée actuellement des communes de Bretigny, Cugy, Froideville, Le Mont et Morrens, a été engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par notre Commune. La Commune du Mont, comme celle d'Echallens dans le cas de Mme Mireille Fitzé, refacture la totalité des charges salariales liées à cette personne au réseau EFAJE, qui pourra bénéficier des subventions de la FAJE dès que le réseau remplira les conditions et sera reconnu.

BUREAU DU CONTROLE DE L'HABITANT ET POLICE DES ETRANGERS

Le 31 décembre 2009 notre Commune comptait 5'482 habitants. Dans le courant de l'année 2010, le mouvement de la population s'est déroulé de la façon suivante :

	Suisses	Etrangers	Total
Situation au 31.12.2009	4'409	1'073	5'482
Population au 31.12.2010	421	1'158	5'579
Différence	+12	+85	+97

Répartition de la population

Hommes	1'708	482	2'190
Femmes	1'913	437	2'350
Garçons (de moins de 16 ans)	393	94	487
Filles " "	407	145	552
Total au 31 décembre 2010	4'421	1'158	5'579

Confessions

Protestants	2'185
Catholiques	2'140
Israélites	0
Autres confessions :	444
Sans confession :	810
Total au 31 décembre 2010	5'579

Mouvement de la population

Arrivées, départs, naturalisations, naissances, décès	1046
---	-------------

DIVERS

Registre fiscal/ACI (Transferts et retours fichiers électroniques, saisie manuelle numéros individus, corrections)	Env. 35
Demandes transmises à OCE (renouvellements permis, mutations diverses)	Env. 1'100
Changements d'état-civil (mariages, pacs, divorces, séparations, réconciliations, changements de nom)	96
Mutations (reconnaisances, désaveux, changements d'adresse)	114
Mutations diverses (mises à jour dates, noms, droits de vote, chgt. origines)	Env. 2'785
Mutations (mise à jour codes impôts, rectifications diverses)	Env. 250
Frontaliers	142
Personnes en séjour	92
Passeports – Cartes d'identité – Déclarations de perte	390
Déclarations de résidence, attestations pour l'ORP - CSR	550
Déclarations de garantie	8
Attestations abonnement Mobilis	11
Demandes de renseignements (par courrier, téléphone)	Env. 1'250
Cartes Molok (dès 2010)	34
Dénonciations	8

Registre des électeurs/électrices

Dès juin 2002, l'introduction du vote par correspondance généralisé a quelque peu modifié la gestion du registre des électrices et électeurs, à savoir :

Commande du matériel de vote ; Envoi du rôle des électeurs au Canton.

Demande de renseignements aux communes de provenance pour les nouveaux arrivants, gestion des mutations, établissement des cartes de vote et envoi du matériel.

Etablissement et envoi des attestations de radiation du rôle lors des départs.

Réception, comptage et contrôle de conformité des cartes de vote.

Tirage des listes pour le bureau de vote, procès-verbal.

Enregistrement des cartes de vote avec lecteur codes barres et remonter le fichier au Canton.

Destruction de toutes les cartes de vote.

Intégration des étrangers dans le rôle des électeurs.

NAVS13 – Harmonisation des Registres (LHR) – Recensement fédéral 2010 (EGID – EWID)

Dans le courant de l'année 2009, en collaboration avec notre fournisseur informatique Epsilon, nous avons procédé à l'adaptation du registre habitants selon le catalogue officiel des caractères, nomenclature et bases légales définies par l'Office fédéral de la statistique (OFS). En tant que commune pilote choisie par Epsilon, nous avons testé la conformité des nouvelles zones obligatoires d'enregistrement lors de leurs transferts à l'Administration Cantonale des Impôts (ACI). En juin 2009, via la plateforme SEDEX (Secure data exchange) mise à disposition par la Confédération, le chargement du fichier eCH0083 a permis de procéder à l'intégration partielle des nouveaux numéros AVS (NAVS13).

Suite à un nombre conséquent d'incohérences entre les données issues des registres fédéraux et celles enregistrées par les contrôles des habitants de toutes les communes du Canton, le processus d'intégration des données fédérales dans les registres habitants respectifs a été suspendu.

Fin novembre 2009, de nombreux contrôles et mises en conformité des données, ont permis un nouveau transfert et intégration des données fédérales avec succès.

Pour le recensement fédéral 2010, après contrôle et corrections, nous avons procédé à l'extraction et l'envoi d'un premier fichier test au format eCH0099 (format nécessaire pour l'envoi des données à l'OFS afin d'établir des statistiques et de procéder au recensement de la population).

Le traitement des EGID (identificateur fédéral de bâtiment) et EWID (identificateur fédéral de logement) se poursuivra courant 2010/2011.

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'ÂGE ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2010

ÂGES	HOMMES			FEMMES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-05	130	39	169	101	19	120	231	58	289
06-10	124	56	180	109	31	140	233	87	320
11-15	108	46	154	170	36	206	278	82	360
16-20	160	22	182	168	29	197	328	51	379
21-25	159	39	198	150	41	191	309	80	389
26-30	100	46	146	92	40	132	192	86	278
31-35	78	65	143	100	55	155	178	120	298
36-40	107	58	165	127	78	205	234	136	370
41-45	171	67	238	173	62	235	344	129	473
46-50	158	53	211	205	45	250	363	98	461
51-55	151	48	199	143	30	173	294	78	372
56-60	142	28	170	166	20	186	308	48	356
61-65	141	25	166	160	18	178	301	43	344
66-70	137	13	150	134	9	143	271	22	293
71-75	78	11	89	104	4	108	182	15	197
76-80	69	6	75	90	8	98	159	14	173
81-85	56	2	58	62	5	67	118	7	125
86-90	25	3	28	47	0	47	72	3	75
91-95	7	0	7	17	0	17	24	0	24
96-100	0	0	0	2	1	3	2	1	3
TOTAL	2'101	627	2'728	2'320	531	2'851	4'421	1'158	5'579

ETAT DE LA POPULATION RESIDENTE PAR CLASSE D'AGE DE 00 A 20 ANS ET PAR SEXE AU 31 DECEMBRE 2010

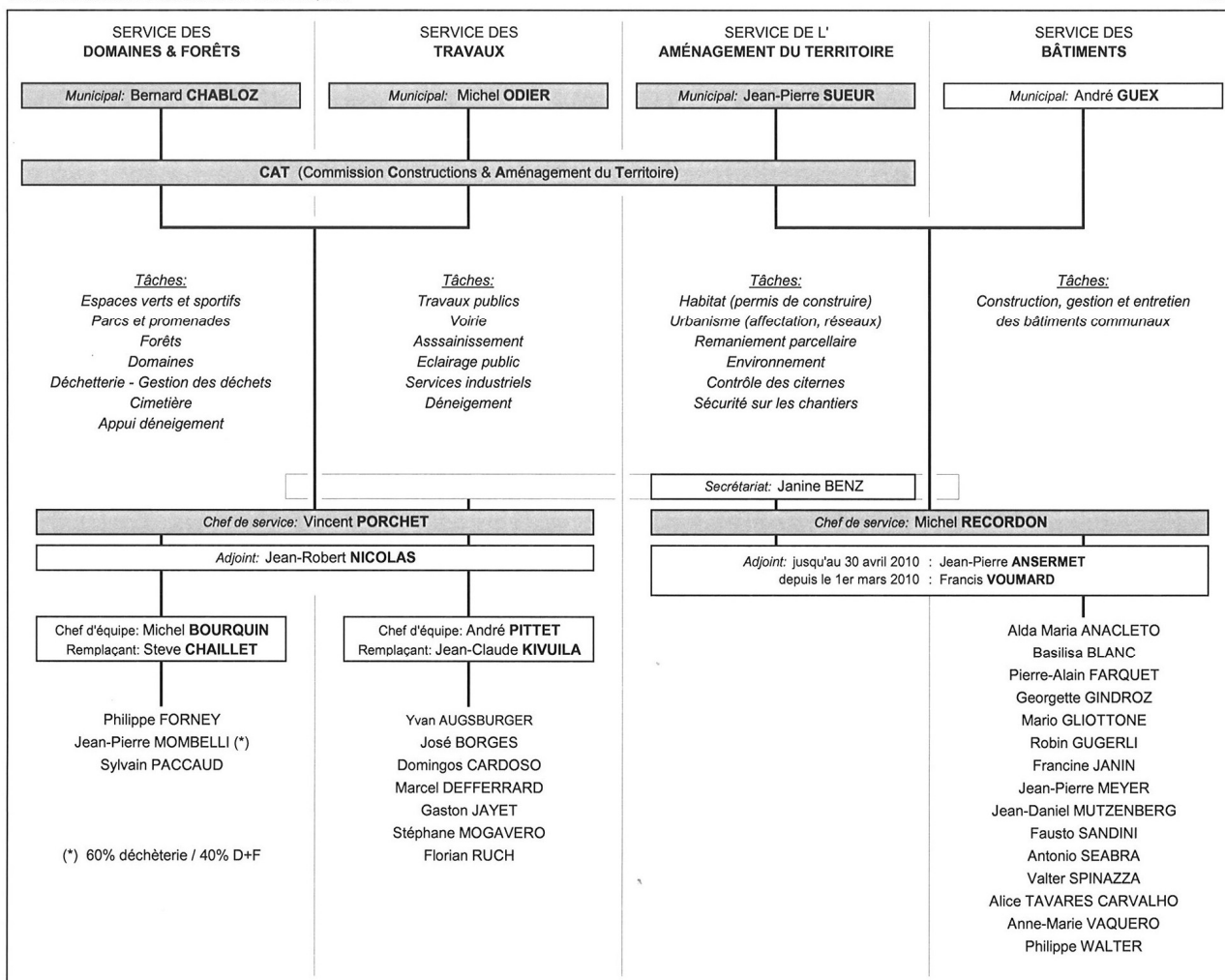
ÂGES	GARCONS			FILLES			TOTAL		
	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL	CH	ETR.	TOTAL
00-01	21	5	26	25	2	27	46	7	53
01-02	29	8	37	15	9	24	44	17	61
02-03	25	6	31	20	1	21	45	7	52
03-04	30	7	37	19	4	23	49	11	60
04-05	25	13	38	22	3	25	47	16	63
05-06	23	11	34	23	2	25	46	13	59
06-07	26	5	31	22	8	30	48	13	61
07-08	29	15	44	22	4	26	51	19	70
08-09	26	12	38	22	7	29	48	19	67
09-10	20	13	33	20	10	30	40	23	63
10-11	22	9	31	27	8	35	49	17	66
11-12	18	6	24	32	6	38	50	12	62
12-13	14	8	22	32	5	37	46	13	59
13-14	28	13	41	39	10	49	67	23	90
14-15	26	10	36	40	7	47	66	17	83
15-16	31	4	35	27	8	35	58	12	70
16-17	30	3	33	35	6	41	65	9	74
17-18	27	1	28	41	1	42	68	2	70
18-19	34	8	42	37	7	44	71	15	86
19-20	38	6	44	28	7	35	66	13	79
TOTAL	522	163	685	548	115	663	1'070	278	1'348

SERVICES TECHNIQUES

Appelés à intervenir dans un grand nombre d'activités et d'études commandées par la Municipalité, les Services techniques sont structurés comme suit (état au 31 décembre 2010) :

ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

2010



Le personnel est formellement attribué aux quatre dicastères des Domaines & Forêts, des Travaux, de l'Aménagement du territoire et des Bâtiments.

L'occupation des locaux situés sur le même étage, leur contiguïté et liaison interne intentionnelles expriment la volonté de collaboration, d'interdépendance évidente aux réflexions globales, facilitées par un travail d'équipe.

BATIMENTS

Municipal responsable : M. André GUEX

Afin de permettre une vue rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2010).

Constructions

Etudes

Extension du Collège du Mottier

La division de l'établissement scolaire, donc le retrait des élèves des communes du Nord du Mont-sur-Lausanne, peut laisser croire que des locaux allaient être libérés, nous mettant ainsi en position favorable pour accueillir les élèves montains scolarisés à Lausanne en voie secondaire baccalauréat (VSB). Cependant, la spécificité des programmes VSB exige des locaux spéciaux dont nous ne disposons pas.

Une étude synthétisant les besoins scolaires ainsi que la progression démographique attendue par l'extension des zones à bâtir ont conduit à proposer la mise en œuvre d'un Concours d'architecture prévoyant le développement du site du Mottier en 3 étapes.

Le 10 décembre 2007, le Conseil communal accordait à la Municipalité un crédit d'étude pour le concours d'architecture et la phase initiale de développement (1^{ère} étape) de l'extension du Centre scolaire du Mottier.

Un concours correspond à une procédure ouverte selon les accords internationaux OMC sur les marchés publics, les concurrents peuvent être Suisses ou provenir de l'étranger et tout se passe de façon entièrement anonyme jusqu'à la fin du concours. Cette procédure doit être et a été strictement respectée, afin d'éviter tout recours sur la forme qui pourrait avoir comme conséquence d'éliminer un bon projet.

Sur 35 inscriptions initiales, 31 projets ont été soumis au Jury pour le 1^{er} degré. Les éliminatoires se sont déroulées en juin et 5 projets ont été retenus par le Jury pour être développés.

Les 5 auteurs des projets sélectionnés, ont reçu en juillet les critiques du Jury et les consignes pour le 2^{ème} degré du Concours, par l'intermédiaire d'un notaire chargé de garantir l'anonymat.

Le 28 novembre, après étude détaillée, le Jury a établi le classement et attribué les prix. Le projet portant la devise "Trois danseuses" s'est nettement détaché du lot et le Jury l'a recommandé à l'unanimité au Maître de l'ouvrage. Le lauréat devra évidemment prendre en compte les critiques générales formulées par le Jury dans son rapport.

La levée de l'anonymat a révélé le nom du Bureau d'architecture retenu, soit Graf & Rouault à Lausanne.

L'exposition des projets a eu lieu du 18 décembre 2008 au 30 janvier 2009. La population en a été informée par des articles de presse, un tous ménages et par le Journal Aux 4 Coins du Mont.

Compte tenu des développements territorial et démographique, les besoins scolaires nécessiteraient la mise en œuvre d'une procédure d'étude (concours) sur un des deux sites retenus pour la réalisation d'écoles primaires (Rionzi, Champs d'Aullie).

Une alternative proposée par le Service communal de l'aménagement du territoire consisterait à profiter du projet existant au Mottier et réaliser consécutivement les 3 étapes et faire coexister les degrés primaires et secondaires durant quelques années sur le site du Mottier.

La Direction des écoles a émis un préavis favorable à cette solution.

La Municipalité préconise donc la variante d'un seul site dans l'immédiat ce qui permet de décaler de quelques années l'étude d'un collège primaire au Rionzi.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal a octroyé un crédit d'étude de un million de francs permettant d'établir le projet de l'étape 1 jusqu'aux appels d'offres ainsi que l'avant-projet des étapes 2 et 3 (Préavis No 9/2009).

La démolition d'un bâtiment, vide de locataires, a été soumise à l'enquête publique du 10 mars au 8 avril 2010 et n'a provoqué aucune intervention et sa démolition s'est effectuée en octobre 2010.

Le projet de construction de l'étape 1 de l'extension du Collège du Mottier a été soumis à l'enquête publique du 17 mars au 15 avril 2010 et n'a pas suscité d'opposition.

Le Conseil communal dans sa séance du 28 juillet 2010 a décidé l'octroi d'un crédit de construction de Fr. 12'300'000.-- pour les travaux de l'étape 1 de l'extension du Centre scolaire du Mottier et d'un crédit d'étude de Fr. 1'045'000.-- pour l'étape 2.

Le démarrage des travaux a cependant été retardé par un recours contre l'addenda au PGA, précisant les zones de construction dans la zone d'utilité publique.

Installations sportives du Châtaignier

Au vu de l'activité sportive soutenue sur le site du Châtaignier, les vestiaires existants s'avèrent insuffisants.

Les besoins ont été estimés et un avant-projet établi en 2007 ; localisation et organisation des locaux.

Confiée à un organisme spécialisé, l'estimation des coûts révèle un investissement important.

Une offre de mandat d'étude est demandée à un architecte en 2008. La Municipalité s'est déterminée sur la suite à donner en fonction des disponibilités financières de la Commune.

Le 5 octobre 2009, le Conseil communal accorde un crédit d'étude de Fr. 115'000.-- pour l'élaboration du projet de construction d'un bâtiment-vestiaires sur le site du Châtaignier (Préavis No 14/2009).

Le projet est soumis à l'enquête publique du 26 juin au 26 juillet 2010, il ne suscite pas d'opposition, la Municipalité délivre le permis de construire le 2 août 2010.

Le projet prévoit, jouxtant l'entrée spectateurs, dans le prolongement du bâtiment-vestiaires, l'implantation d'une buvette. Un couvert pourra relier les deux bâtiments abritant l'entrée du public et la terrasse de la buvette. La buvette, pour des raisons de sécurité ne peut être en relation directe avec l'espace réservé aux joueurs. Le coût de la buvette (estimé à Fr. 380'000.--) n'est pas couvert par la subvention cantonale.

Le 7 janvier 2008, l'Association cantonale vaudoise de football et le Service de l'éducation physique et du sport, alloue une subvention et approuve le projet le 26 juillet 2010.

La construction présente une toiture accessible aux spectateurs. Une tribune couverte à cet endroit est envisageable. Installation légère incorporable en tout temps, son coût n'est pas inclus dans la demande de crédit de construction.

Le 11 octobre 2010, le Conseil communal accorde un crédit de construction du bâtiment-vestiaires avec la buvette incluse, soit Fr. 2'885'000.-- (Préavis No 15/2010) pour sa réalisation).

Le chantier est ouvert le 20 octobre 2010 et la fin des travaux est planifiée pour août 2011. En fin d'année, le chantier est fermé en raison des mauvaises conditions météo et de la neige. Les travaux de terrassement, une partie du radier et des murs sont réalisés.

La Municipalité ne s'est pas encore déterminée pour le choix d'un exploitant de la buvette.

Collège du Petit-Mont

En 2008, la Direction des écoles a décidé de ne plus occuper les salles de classe des Collèges du Petit-Mont et des Planches. La Garderie "Les Mouflets" (occupant l'étage du Petit-Mont) relocalisée au Collège des Planches, le bâtiment du Petit-Mont devenait disponible pour une nouvelle affectation.

Un architecte a été mandaté pour établir des plans du Collège et de l'annexe et, à l'aide d'un ingénieur, analyser les structures porteuses du bâtiment en vue d'une étude de transformation.

Le 20 avril 2009, le Conseil communal accorde à la Municipalité un crédit d'étude de Fr. 155'000.-- pour l'élaboration du projet de transformation du Collège du Petit-Mont (Préavis No 1/2009). Sur intervention de la Commission des finances, le Conseil communal demande de limiter le montant des travaux et frais d'étude à Fr.1'500'000.--.

Destiné au CMS en priorité, le bâtiment offre, après discussion et négociation avec les futurs utilisateurs, une surface indépendante disponible qui peut accueillir un deuxième locataire : l'Agence Intercommunale d'assurances sociales (AIAS).

Le projet est soumis à l'enquête publique du 20 février au 22 mars 2010, il ne suscite pas d'opposition, la Municipalité délivre le permis de construire le 19 avril 2010.

Le 28 juin 2010, le Conseil communal accorde un crédit de Fr. 1'705'000.-- (Préavis No 3/2010) pour la transformation du Collège du Petit-Mont.

Les travaux de rénovation Collège du Petit-Mont s'étendent de juillet 2010 à l'automne 2011. La mise en service du bâtiment et le déménagement des services du CMS et AIAS sont prévus pour la fin de cette année 2011.

L'ouverture du chantier a été effective le 16 juin 2010, au cours de cette année, les travaux principaux sont la démolition et la reconstruction partielle du bâtiment (gros œuvre) avec une mise hors d'eau du bâtiment en fin d'année. La conservation de la poutraison d'origine nécessite un important bâchage de la toiture et des pièces de bois fortement dégradées sont remplacées. Les travaux du second œuvre se réaliseront tous en 2011.

Restauration du Temple

Le Temple du Mont-sur-Lausanne a été construit en 1796-1797.

Après étude de l'histoire architecturale, il est possible de conclure que le bâtiment n'a pas subi de modifications substantielles dans sa structure, voire qu'il a su garder intact son caractère d'origine.

Aujourd'hui, le Temple présente des signes de dégradation dus à son âge, mais aussi à quelques maladroites provoquées par l'utilisation de techniques d'entretien non adaptées au matériau d'époque.

Une étude de restauration a été menée par des investigations approfondies tout au long de l'année 2009. Il ressort de cette étude, que les rénovations précédentes et les travaux d'entretien n'ont pas toujours été effectués dans le respect des règles de l'art occasionnant des dégâts subséquents.

Le préavis déposé par la Municipalité contient deux parties distinctes, la première partie concerne la restauration de l'enveloppe du bâtiment, la deuxième relative à l'installation d'un chauffage au sol dans le temple.

Le 25 janvier 2010, le Conseil communal accorde un crédit d'étude et de réalisation pour la restauration du Temple (Préavis No 2/2010) de Fr. 1'850'000.-- (Fr. 1'620'000.-- restauration + Fr. 230'000.-- chauffage).

Le chantier débute le 16 juin 2010 par la mise en place d'un important échafaudage avec toiture, afin de préserver au mieux le bâtiment pendant la période des travaux de rénovation du Temple qui s'étendent de juin 2010 à fin 2011. Fait intéressant, lors de la dépose du clocher, des documents ont été recueillis dans la boule surplombant le coq. Ils relatent l'historique des différentes interventions réalisées pour le Temple.

Fontanney-Dessus

La Commune a hérité d'un bâtiment situé en zone agricole à Fontanney-Dessus. S'est donc posée la question de savoir que faire de cette ferme, compte tenu des coûts probablement élevés de valorisation et des lois restrictives d'utilisation de l'aménagement du territoire. Un mandat d'étude de faisabilité a été confié à un architecte.

Différentes variantes de transformation sont envisagées. Elles sont soumises au Service du Développement Territorial qui, en 2008, prend position et précise les possibilités légales.

Une transformation de la ferme est réalisable à condition de conserver le caractère fermé de la toiture et la partie rurale du bâtiment, dans les limites du potentiel d'extension offert par les dispositions du droit dérogatoire fédéral (extension de la surface de plancher habitable limitée à 60 % de celle existante en 1972, maximum 3 logements, préservation de l'identité du bâtiment). La Municipalité se déterminera sur la suite qu'elle entend donner à savoir, engager des travaux de transformation ou vendre la ferme.

Après analyse, il apparaît que la transformation à des fins de location n'est pas rentable, compte tenu de la faible utilisation possible ; l'implantation de locaux à usage socioculturel pas envisageable de par la localisation géographique (éloignement) et la faible utilisation déjà citée. La création d'un domaine agricole introduit un nouvel acteur (entreprise agricole) dans la problématique du remaniement parcellaire ; la location en l'état ne couvre pas les frais d'entretien. La Municipalité propose au Conseil communal la vente pour la somme de Fr. 1'900'000.--.

Le 22 février 2010, le Conseil communal donne son accord pour la vente au prix de Fr. 1'900'000.-- (Préavis N° 3/2010) des bâtiments et de la parcelle N° 702, au lieu-dit «En Fontanney-Dessus».

En date du 4 octobre 2010, la vente de l'immeuble avec le détachement de la parcelle N° 702 d'une surface de 6'995 m² est effective, et ce, conformément à l'art. 142 de la Loi sur les Communes.

Acquisition d'immeubles et de terrains

La maison Cavin, parcelle No 1099, est située à l'angle des routes du Jorat et de Cugy. Après négociation sur avis d'experts immobiliers, la Municipalité a proposé au Conseil communal l'achat de cette propriété au prix de Fr. 600'000.--. Elle est acquise à ce prix par la Commune en date du 30 mars 2010. Les baux sont repris et les locataires avisés par un courrier de la Municipalité signifiant son intention de démolir prochainement ces bâtiments. L'immeuble est actuellement libre, le dernier locataire ayant remis son logement en décembre 2010.

Contigüe à une parcelle communale, la démolition du bâtiment de cette parcelle permettra de reporter les droits à bâtir en réunissant les bien-fonds et la création d'un espace public pouvant accueillir les arrêts de bus des lignes Nos 8 et 21.

Personnel

Fin avril 2010, M. J.-P. Ansermet, responsable des bâtiments communaux, fait valoir son droit à la retraite. Une recherche a été menée, son successeur, M. F. Voumard débute son activité au 1^{er} mars 2010 en qualité d'adjoint du chef de service M. M. Recordon.

M. V. Spinazza est promu 1^{er} concierge dès le 1^{er} mai 2010, son activité s'est «étouffée». Le temps de travail de son poste se répartit entre l'atelier, le bureau, les concierges, l'entretien des bâtiments et la formation. Il suit des cours de formateur en entreprise et il est par conséquent le répondant de futurs apprenants envers le Canton.

Les formateurs en entreprise sont légalement tenus de fréquenter les cours de formation pour formateurs en entreprise (CFFE) organisés par le Canton avec la collaboration des organisations du monde du travail.

Les cours dispensés visent à permettre au formateur en entreprise ou à la personne chargée de la formation d'acquérir les aptitudes et les connaissances qui sont nécessaires pour dispenser à l'apprenant, avec la compréhension voulue, une formation systématique et conforme aux règles de l'art.

Travaux, réparations, améliorations, études

Voici, par bâtiment, les principales réalisations effectuées en 2010 :

- Administration Crétalaison**
- Modification réception contrôle des habitants, aménagement d'un sas avec plafond phonique et porte automatique asservie sur commande de l'employé pour gérer les flux, la discrétion et la sécurité des entrées
 - Réparation des rampes d'accès entrées
 - Rafrâichissement peinture murs du hall de réception entrée
 - Installation d'un beamer dans salle du Conseil communal
 - Traitement eau sanitaire
 - Pose de marquises pour fenêtres rampantes
 - Remplacement stores toiles, rhabillages peinture et tapisserie dans salle d'attente cabinet médical (dégâts d'eau)
 - Remplacement d'un joint de dilatation du chéneau de toiture
 - Remplacement de batteries d'éclairage de secours
 - Remplacement de la sono du Conseil communal
 - Assainissement climatisation
 - Entretien courant
- Collège Crétalaison**
- Traitement eau de chauffage au sol
 - Remplacement de 3 extincteurs
 - Réparation de la barrière de protection (passage piétons)
 - Entretien courant
- Collèges Mottier A + C**
- Effacement de tags sur façades (incivilités)
 - Remplacement des vitrages WC (vandalisme)
 - Effacement de tags sur façades (incivilités)
 - Entretien courant
- Collège du Mottier B**
- Achat d'une nettoyeuse à moquette
 - Remplacement de 5 vitrages isolants
 - Remplacement de vitrage (incivilités)
 - Remplacement tapis anti-saleté entrée
 - Achat d'une échelle
 - Réparation ascenseur (remplacement du variateur de vitesse)
 - Changement de la porte du secrétariat
 - Entretien courant
- Centre sportif du Mottier**
- Renouvellement complet de 40 panneaux muraux en bois
 - Rhabillage du carrelage dans WC garçons (dégâts d'eau)
 - Remplacement paniers de basket fixes
 - Traitement des fissures sur sol sportif synthétique (dégâts utilisateurs)
 - Révision de 2 pompes de filtration
 - Réfection des joints de carrelage plages piscine
 - Réparation des marches d'escalier du bassin
 - Assainissement régulation ventilation
 - Remplacement de divers matériel
 - Remplacement de 4 vitrages isolants
 - Traitement des fissures, pose joint d'étanchéité et rhabillages carrelage dans bassin (fuite)
 - Remplacement d'un sèche-cheveux mural
 - Réparation de l'élévateur vertical (mobile)

	<ul style="list-style-type: none"> - Changement des moteurs de ventilation d'extraction d'air et pulsion dans piscine - Entretien courant
Collège Grand-Mont nouveau	<ul style="list-style-type: none"> - Traitement fissures et peinture dans 3 salles de classe - Achat d'un élévateur pour déplacement des tables de classe - Curage et nettoyage des canalisations et drainages obstrués - Entretien courant
Collège Grand-Mont ancien	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection complète salle de bains - Rafrâichissement peinture hall - Entretien courant
Collège des Planches	<ul style="list-style-type: none"> - Blindage en cuivre des larmiers - Entretien courant
Collège du Petit-Mont	<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation complète en cours selon préavis
Auberge communale	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des joints de frigo - Mise en conformité groupe refroidissement - Rénovation sol cuisine - Remplacement des spots défectueux hall service - Remplacement moteur extracteur air vicié en toiture - Entretien courant
Grande salle communale	<ul style="list-style-type: none"> - Remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée - Remplacement porte d'entrée extérieure (appartement) - Renouvellement du réfrigérateur en fin de vie - Echange d'un volet à rouleau - Remplacement d'une table (vandalisme) - Effacement de tags sur façades (incivilités) - Installation d'un écran motorisé avec raccordement électrique - Remplacement du lave-vaisselle appartement - Entretien courant
Abattoirs	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Route de la Blécherette 5	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Laiterie des Martines	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Bâtiment Service du feu	<ul style="list-style-type: none"> - Pose d'une armoire - Nettoyage et traitement des façades anti-lichen - Entretien courant
Route du Jorat 5	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant - Réparation du four à poterie - Entretien courant
Maison de paroisse + WC	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant - Pose d'une prise électrique pour cuisine - Réparation sol plastique (dégâts d'eau)

Eglise - chambrette	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant - Travaux de rénovation en cours selon préavis
Cantine du Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation porte coulissante - Etude et amélioration de l'acoustique de la cantine - Remplacement du chauffe-eau - Nouvelle installation de sonorisation - Remise en état toiture sur cuisine - Effacement des tags sur façades (incivilités) - Entretien courant
Barbecue Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Stand de tir et ciblerie	<ul style="list-style-type: none"> - Réinstallation électrique local du tir
Vestiaires Châtaignier	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant
Nouveaux vestiaires	<ul style="list-style-type: none"> - En cours de construction
Congélateur communal	<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle périodique installations électriques - Entretien courant
STPA	<ul style="list-style-type: none"> - Curage des drainages - Construction de boxes pour sociétés locales - Entretien courant
Station de relevage	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant - Remplacement des radiateurs électriques
Collège des Martines	<ul style="list-style-type: none"> - Réfection parquet 4 classes - Remplacement étanchéité et pose nouvelle couverture en zinc - Remplacement parquet 1 classe (inondation) - Rhabillage sol coulé synthétique hall (dégâts d'eau) - Rhabillage mobilier d'une classe (dégâts d'eau) - Changement de 1 chauffe-eau individuel - Remplacement du central téléphonique - Remplacement des éléments en bois des bancs extérieurs - Entretien courant
En Fontanney-Dessus	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant - Vente des bâtiments en octobre 2010
Complexe de Manlout	<ul style="list-style-type: none"> - Réparation chaudière à pellets (sous garantie) - Achat d'éléments de couches en béton - Pose d'une signalétique - Remplacement du portail automatique (sinistre) - Réparation d'une porte automatique (dégâts utilisateurs) - Achat de télécommandes individuelles pour portes automatiques - Entretien courant
Refuge de Chatifeuillet	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien courant

Remarque : entretien courant = travaux de conciergerie, contrats d'entretien liés aux toitures, ramonage, chauffage, ventilation, etc.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - POLICE DES CONSTRUCTIONS - PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Municipal responsable : M. Jean-Pierre SUEUR

Afin de permettre une lecture rapide, une distinction a été faite entre les caractères du texte : italiques pour l'historique, plus gros pour les faits nouveaux (2010).

Plan général d'affectation et règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire

Elaboré à partir du plan directeur adopté par le Conseil d'Etat en 1989, le plan général d'affectation (PGA) est devenu exécutoire le 6 août 1993. Ce document officiel, recueil de toute la norme communale concernant la délimitation et l'affectation des zones, précisant les possibilités de bâtir et d'aménager relatives à chacune de ces zones, est disponible sous forme de cahier imprimé contenant le règlement et une réduction du plan général d'affectation. Il s'agit là d'un plan qui règle le statut du sol, ayant force obligatoire pour chacun, déterminant le mode, le lieu et la mesure de l'utilisation du sol.

Certains secteurs sont à développer par plan de quartier. Un plan de quartier est un plan d'affectation qui détermine les conditions plus ou moins détaillées d'urbanisme dans un périmètre fixé : implantation des bâtiments, gabarits, aménagements extérieurs, arborisation, surface de planchers, style des constructions, équipements, accès, etc.

Remaniement parcellaire

Au terme de l'enquête publique du nouvel état parcellaire qui s'est déroulée en 1998, 56 oppositions étaient enregistrées. A fin 1999, l'essentiel du traitement des oppositions était réglé et les déterminations notifiées. Non satisfaits des réponses à leurs interventions, 8 propriétaires ont recouru au Tribunal administratif.

Durant l'année 2000, 5 recours ont été rejetés, 2 partiellement admis, 1 admis. La Commission de classification, en ce qui concerne ces trois recours, doit produire une nouvelle décision au sens des considérants du Tribunal administratif.

Les deux recourants qui contestaient le principe même de la péréquation réelle et qui ont été déboutés par le Tribunal administratif, ont porté la cause devant le Tribunal fédéral. C'est en février, puis en mai 2001 que le Tribunal fédéral a rendu les deux arrêts. Les recourants sont déboutés sur l'application de la péréquation réelle qu'ils contestaient. En revanche, ils obtiennent gain de cause sur des questions subsidiaires, notamment pour l'un des recourants, la valeur des terrains attribués dans les plans de quartier non encore légalisés.

Cette décision influence l'entier du dossier du nouvel état parcellaire. Le Tribunal fédéral a renvoyé selon l'usage les dossiers au Tribunal administratif qui, vu la situation très complexe, a laissé à la Commission de classification la liberté d'annuler tout ou partie de l'enquête du nouvel état. Les recourants se sont alors, durant l'automne 2001, tournés vers le Chef du Département des infrastructures pour lui demander la dissolution du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne. Le Comité du Syndicat, son Assemblée ainsi que la Municipalité se sont élevés avec vigueur contre cette demande.

Après examen approfondi, le Conseiller d'Etat Biéler a informé les parties que le Syndicat AF peut continuer son activité en respectant les conditions fixées dans les arrêts du Tribunal fédéral.

La Municipalité, à la demande et aux frais du Syndicat, a entrepris en 2002 l'étude des plans de quartier sis dans le périmètre du remaniement parcellaire afin de permettre à la Commission de classification de fixer des parcelles définitives dans ces secteurs. Les plans de quartier ont été adoptés par le Conseil communal dans sa séance du 19 juin 2006, cette adoption a fait l'objet de divers recours au TA et au TF. Le TF a tranché sur les recours en septembre 2009, permettant la reprise des opérations du remaniement parcellaire.

Courant 2010, la Commission de classification a procédé à la prise de vœux des propriétaires, opération qui consiste pour ces derniers à définir quelle parcelle ils souhaitent obtenir compte tenu de leur prétention financière établie par la péréquation réelle.

Dans son assemblée du 16 décembre 2010, le Syndicat accepte une modification des statuts qui permet de créer des secteurs autonomes concernant chaque zone à bâtir qui pourra de ce fait se développer indépendamment, après l'entrée en vigueur du nouvel état de propriété.

ZONES D'EXTENSION SISES A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DU REMANIEMENT PARCELLAIRE

Dans son arrêt, le Tribunal fédéral a émis des doutes, sans trancher, sur le principe adopté par la Commission de classification qui a attribué des parcelles non délimitées en vue d'une utilisation réelle par leurs propriétaires, mais vouées à un remaniement supplémentaire lors de l'élaboration des plans de quartier. Des doutes qui constituent donc une menace sérieuse pour l'avancement du Syndicat en cas de nouveaux recours.

Or, il n'est pas possible d'attribuer des parcelles définitives dans un secteur non planifié, car certaines des parcelles attribuées seraient, après étude du plan de quartier, situées dans des périmètres constructibles et d'autres dans la zone verte.

La seule solution permettant de fixer des parcelles constructibles consiste à élaborer et légaliser les plans de quartier avant d'effectuer le découpage parcellaire.

Le Service communal de l'aménagement du territoire a préparé un cahier des charges, à l'intention des urbanistes, destiné à cadrer parfaitement les mandats des spécialistes.

Les études sont entreprises sur demande et aux frais du Syndicat AF du Mont-sur-Lausanne.

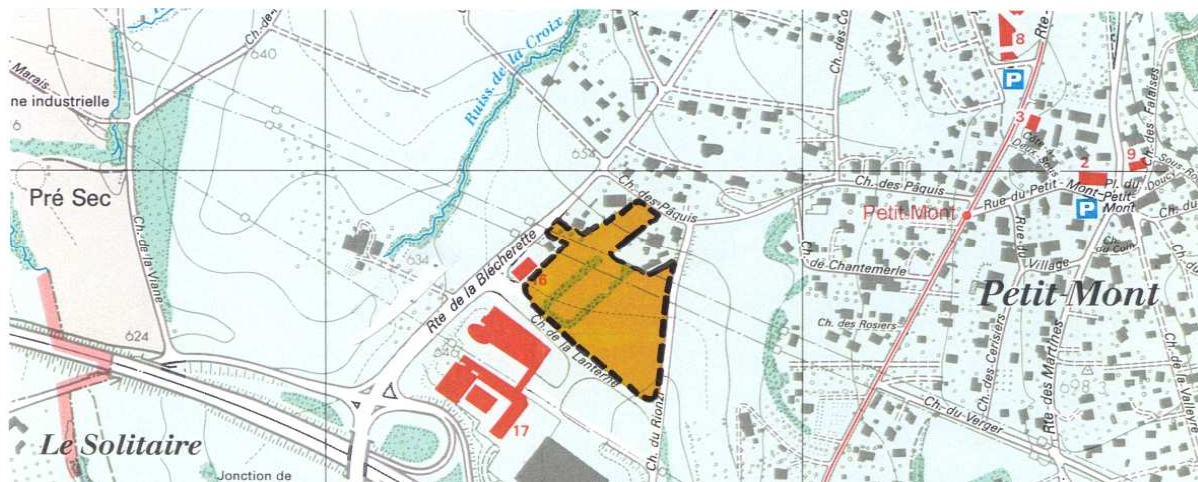
En janvier 2002, la Municipalité a formellement désigné le groupe pilote formé de quatre experts (MM. Biner, géomètre ; Crausaz, architecte ; Klunge, agent immobilier ; Recordon, urbaniste), d'un représentant de la Municipalité fonctionnant comme Président (M. Sueur), et d'un membre du Comité du Syndicat AF (M. Amaudruz). Sa tâche consiste à préparer les études et à encadrer les urbanistes mandatés.

Un représentant des Services cantonaux de l'aménagement du territoire (SAT) et du Service des améliorations foncières (SAF) ont été associés au groupe pilote en qualité d'invités.

L'avancement des dossiers a été présenté à l'Assemblée du Syndicat AF qui a accepté un crédit d'étude de Fr. 500'000.--, destiné à l'établissement de l'avant-projet de travaux collectifs, dits travaux englobant pour les terrains à bâtir, l'essentiel des travaux d'équipement.

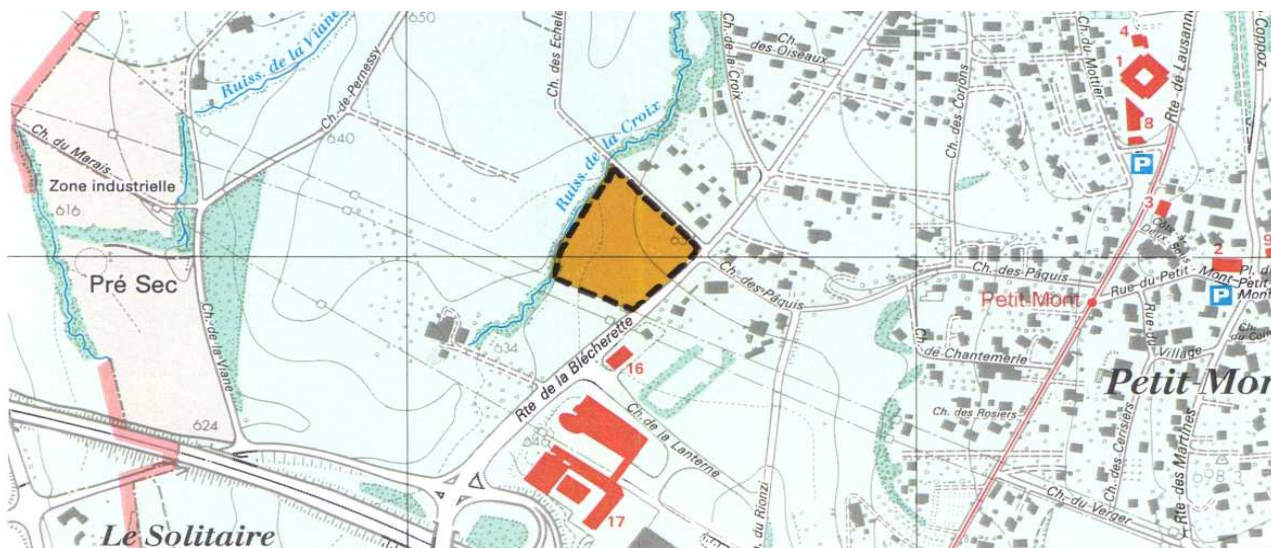
Les études portent sur les secteurs suivants :

Champ d'Aullie (habitat groupé)



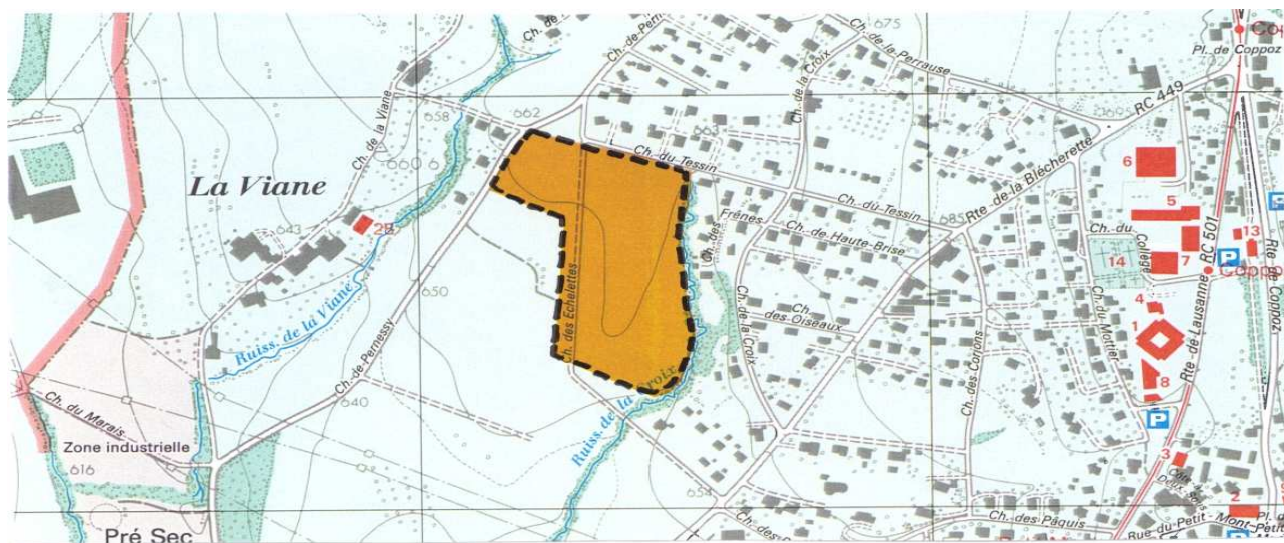
A l'ordre du jour du groupe pilote : 14 février, 20 juin, 29 août 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 19 décembre 2003
 Adopté par la Municipalité : 12 janvier 2004
 Examen préalable de l'Etat : 22 janvier 2004
 Retour d'examen : 17 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
 Examen préalable complémentaire : 1^{er} juillet 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

La Croix Nord (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 19 décembre 2003
 Adopté par la Municipalité le 12 janvier 2004
 Examen préalable de l'Etat : 24 février 2004
 Retour d'examen : 6 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

Les Echelettes (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003, préavis favorable le 6 février 2004

Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004

Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004

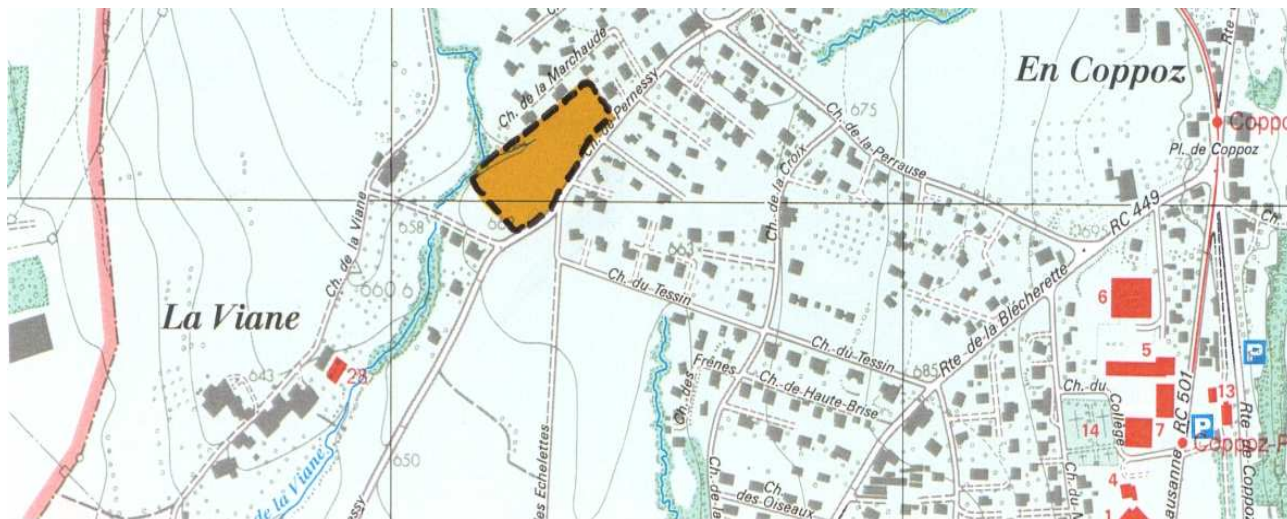
Retour d'examen : 6 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

Retour d'examen : 12 septembre 2005

Pernessy (villas, habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 28 mars, 16 mai, 4 juin, 5 décembre 2003

A l'ordre du jour de la CCU : 12 février 2003 ; préavis favorable le 6 février 2004

Adopté par la Municipalité : 5 avril 2004

Examen préalable de l'Etat : 6 avril 2004

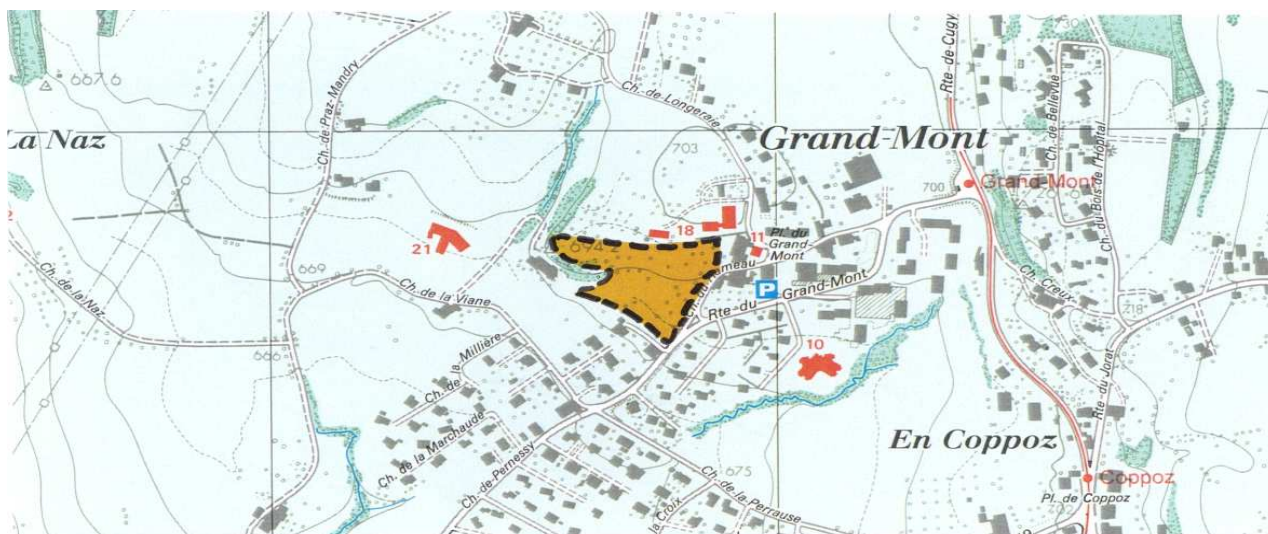
Retour d'examen : 6 septembre 2004

Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004

Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005

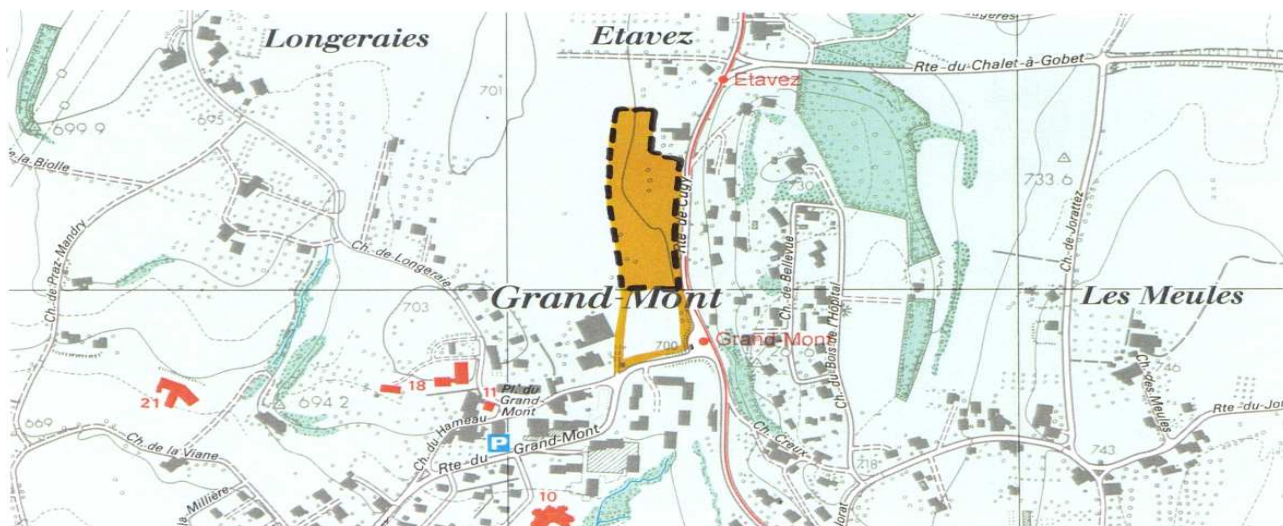
Retour d'examen : 12 septembre 2005

Côte à la Gruz (habitat groupé)



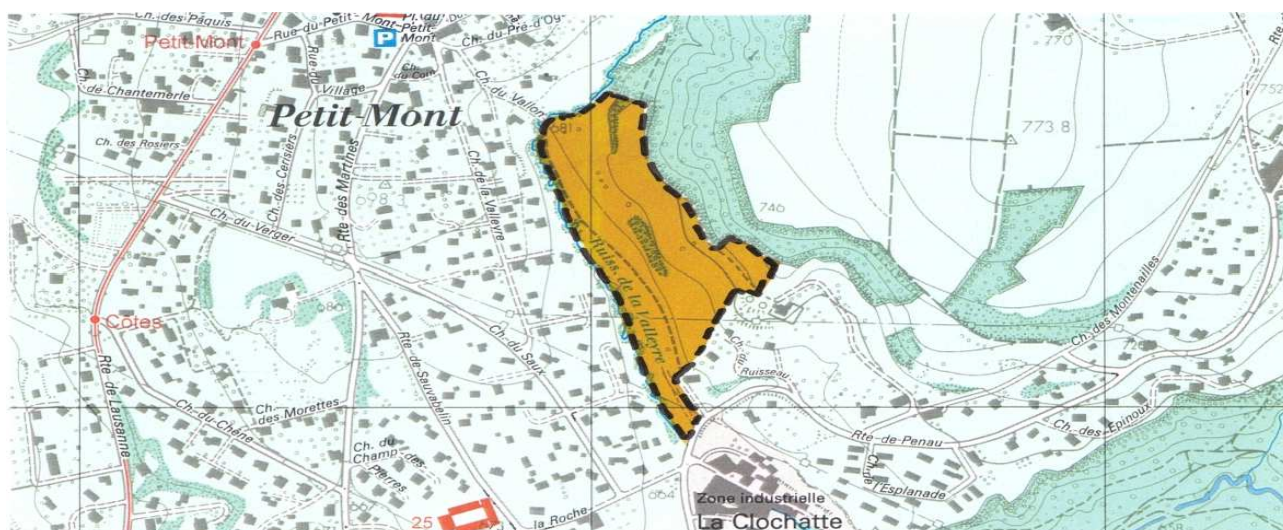
A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003
 Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003
 Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004
 Retour d'examen : 6 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

Etavez-Devant (mixte)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 17 janvier, 16 mai, 4 juin, 5 septembre 2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 12 février, préavis favorable le 14 novembre 2003
 Adopté par la Municipalité : 8 décembre 2003
 Examen préalable de l'Etat : 6 janvier 2004
 Retour d'examen : 17 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 22 octobre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

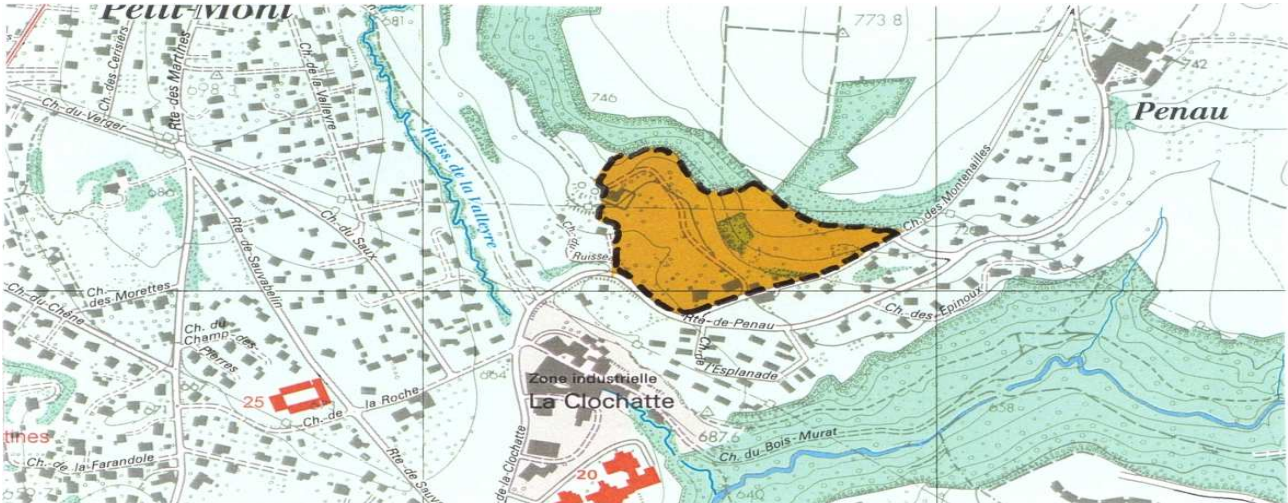
La Valleyre (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18.07, 25.07.2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003

Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003
 Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004
 Retour d'examen : 17 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

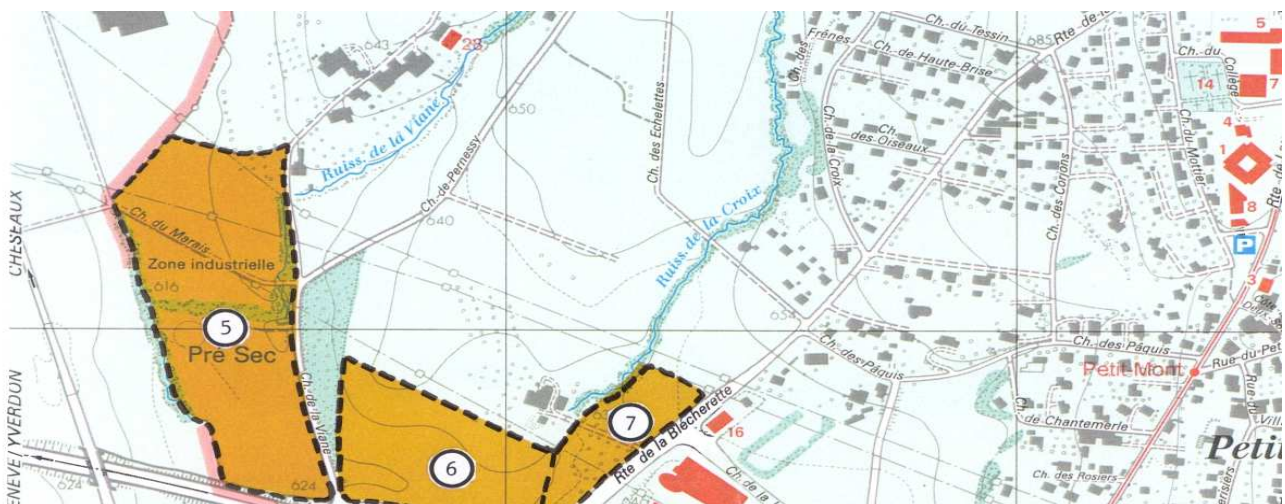
Montenailles (habitat groupé)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 8 et 29.11.2002, 31.01, 04.04, 23.05, 04.07, 18 et 25.07.2003
 A l'ordre du jour de la CCU : 18 mars, préavis favorable le 2 décembre 2003
 Adopté par la Municipalité : 22 décembre 2003
 Examen préalable de l'Etat : 15 janvier 2004
 Retour d'examen : 17 septembre 2004
 Analyse par groupe pilote : 12 novembre 2004
 Examen préalable complémentaire : 8 juin 2005
 Retour d'examen : 12 septembre 2005

Dans le Pôle de Développement Blécherette Région :

La Pliauliausaz (5)
La Grange de Montricher (6)
La Croix (7)



Ainsi que 2 plans de quartiers hors remaniement mais liés par leur appartenance au Pôle :

Le Châtelard (4) Rionzi d'en Haut (3)



A l'ordre du jour du groupe pilote : 7 mars, 26 novembre 2003, 11 juin 2004

A l'ordre du jour de la CCU : préavis favorable le 25 juin 2004

Adopté par la Municipalité : 2 août 2004

Examen préalable de l'Etat : 10 août 2004 ; Retour d'examen : 7 juin 2005

Présentation à Blécherette Région : 3 décembre 2004

Préavis favorable Blécherette Région : mars 2005

Analyse groupe pilote : 6 juillet 2005

Examen préalable complémentaire : 15 septembre 2005

Retour d'examen : 7 décembre 2005

Tous les plans de quartier du Syndicat AF ont été soumis à l'enquête publique du 23 janvier au 23 février 2006.

En parallèle, l'équipement de ces quartiers faisait l'objet d'une enquête publique selon la loi sur les améliorations foncières.

Présentés au Conseil communal le 19 juin 2006, les 11 plans de quartier ainsi que la réponse aux 96 oppositions ont été adoptés par le Conseil communal et transmis à l'Etat pour approbation.

L'approbation préalable du Département, sous réserve du droit des tiers, est intervenue le 11 décembre 2006, elle a suscité 4 recours au Tribunal administratif.

Recours Curchod & Crts (4 propriétaires du chemin des Echelettes) → Plans de quartier La Croix Nord et Les Echelettes

Nuisances sonores notamment sur la route de la Blécherette induites par les nouvelles constructions au Mont-sur-Lausanne. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours. Il n'y a pas recours au Tribunal fédéral.

Recours Alvarez → Plan de quartier Montenailles

Mise en doute de la coordination des procédures entre aménagement du territoire et remaniement parcellaire (attribution de parcelles).

Dans son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal admet le recours estimant que dans ce cas particulier, bâtiment existant, le nouvel état parcellaire aurait dû être soumis à enquête publique en même temps que le plan de quartier. La Municipalité n'a pas jugé opportun de recourir contre cette décision.

Recours S.I. Montenailles → Plans de quartier Valleyre et Montenailles

Contestation systématique de l'existence même du remaniement parcellaire à péréquation réelle, ce dans chaque procédure depuis des années.

Par son arrêt du 2 septembre 2008, le Tribunal cantonal rejette le recours.

Le 3 octobre 2008, S.I. Montenailles adresse recours au Tribunal fédéral. Le 5 novembre 2008, le Tribunal rejette la demande d'effet suspensif à l'encontre des plans de quartier ; il l'admet dans le cadre de l'autorisation de défricher.

Le 28 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

Le Tribunal fédéral a aussi rejeté le recours S.I. Montenailles contre l'avant-projet des travaux collectifs (équipements des quartiers) du Syndicat AF ainsi que ceux déposés à l'encontre de l'Assemblée générale du Syndicat AF qui concernaient l'approbation de principe du devis de l'avant-projet des travaux collectifs et les versements anticipés.

Recours Siréjols & Crts (une vingtaine de propriétaires du versant Ouest de la Valleyre) → Plans de quartier Valleyre

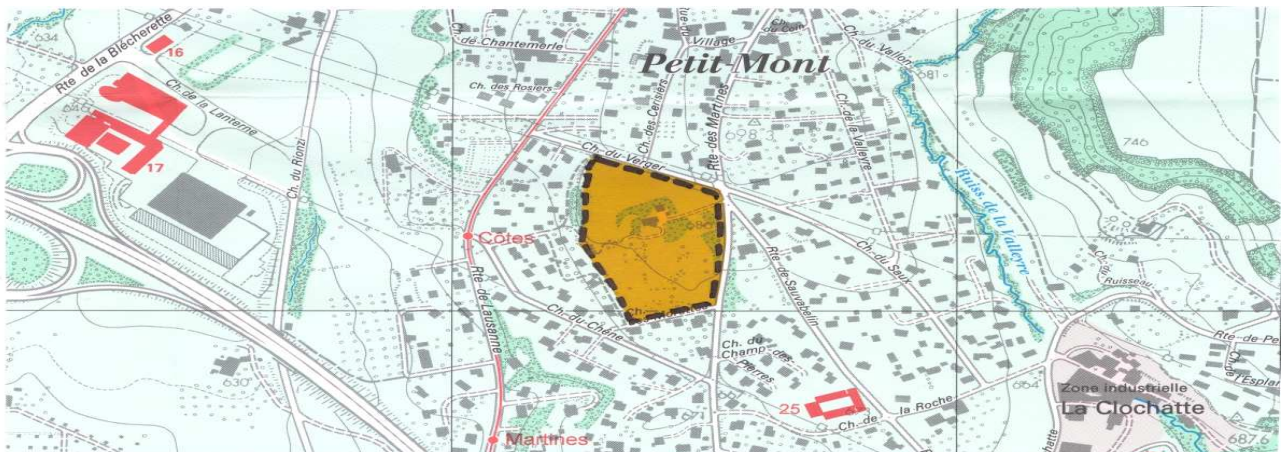
Souhait de voir les plans de quartier accueillir des villas. L'audience du Tribunal administratif a eu lieu le 12 novembre 2007.

Le 10 novembre 2008, le Tribunal cantonal déboute les recourants. Ces derniers font recours au Tribunal fédéral le 11 décembre 2008. Le 20 janvier 2009, le Tribunal admet partiellement la requête d'effet suspensif en tant qu'elle vise l'autorisation de défrichement, elle est rejetée en ce qui concerne le plan de quartier.

Le 29 septembre 2009, le Tribunal fédéral rejette le recours.

ZONES D'EXTENSION HORS SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES

Les Morettes (habitat groupé)



Le Conseil communal, en 1999, a refusé d'entrer en matière sur ce dossier évoquant l'importance des coûts induits et le manque de précisions quant à la participation des propriétaires à la couverture de ceux-ci. La Municipalité a demandé un avis de droit à ce sujet.

Ce dernier démontre que la contribution des propriétaires se limite à l'équipement interne du quartier à l'exclusion de toute participation à la réalisation d'école notamment. Une convention pour la construction d'un chemin piétonnier longeant le chemin du Verger sur terrain privé a fait l'objet de négociations. Dès lors que le projet de plan de quartier n'a pas abouti, les négociations n'ont jamais été finalisées.

Sans nouvelle depuis 2001 de l'Hoirie, propriétaire, la Municipalité a fixé une date butoir à l'échéance de laquelle, le dossier serait réputé abandonné, quitte à être réactivé par une nouvelle enquête publique.

En 2004, les propriétaires mandatent un architecte pour reprendre les études devant aboutir à un nouveau projet de plan de quartier.

En 2005, l'architecte s'adjoit les compétences de bureaux d'urbanisme et d'architecture paysagère.

Les études sont longues car les propriétaires peinent à se mettre d'accord sur le concept de développement. En 2007, le projet est accepté par la Commission consultative d'urbanisme puis par la Municipalité. Des tractations doivent cependant encore être menées avant présentation aux Services de l'Etat.

Durant l'été 2008, les propriétaires admettent le passage de chemins publics dans le quartier ainsi que l'accessibilité du parc au public.

Le dossier, prêt pour examen préalable, est transmis au Service du développement territorial début janvier 2009.

Le dossier est de retour du SDT en mai 2009, il pourra être présenté à l'enquête publique après élaboration de la convention d'équipement ainsi que de projet d'inscription au Registre foncier (servitudes, parcelle de dépendance, charges foncières, etc...).

Le Bugnon (mixte)



En juin 2005, le propriétaire signale que le nouveau plan général d'affectation lausannois classe sa parcelle (29'000 m²) en zone de moyenne densité, il pose la question de l'affectation de la partie montaine de la propriété qui, elle, est en zone industrielle (47'000 m²).

La Municipalité considérant que :

- le terrain présente une unité, la contiguïté des 2 affectations n'est guère souhaitable ;
- le développement du secteur devrait être coordonné, l'accès se faisant en grande partie par le chemin de Maillefer ;
- la demande en terrain industriel est faible, entre en matière pour l'élaboration d'un plan de quartier avec pour base de réflexion, une possible mixité accompagnée de verdure significative.

La démarche se complique de l'intercommunalité indispensable à la cohérence de l'aménagement. En effet, sur Lausanne, la construction est possible sur la base du plan général d'affectation alors que sur Le Mont-sur-Lausanne, il faut une planification modifiant le plan général d'affectation. Un schéma directeur liant les Autorités et le propriétaire paraît être la solution permettant des rythmes de développement différents.

En juin 2006, les Municipalités prennent acte du contenu du schéma directeur du Bugnon et déclarent encourager les démarches destinées à atteindre les objectifs généraux qu'il formule. Alors que sur Lausanne s'élaborent les projets de construction des immeubles, sur Le Mont-sur-Lausanne, le plan de quartier s'étudie.

En novembre 2006, il est présenté à la Commission consultative d'urbanisme qui entre en matière sur le concept présenté.

Courant 2007, le plan des équipements est établi et l'étude d'impact sur l'environnement finalisée.

Après avoir été présenté à la Commission consultative d'urbanisme, le plan de quartier est approuvé en mai 2007 par la Municipalité puis est acheminé au SDT pour examen préalable.

Une convention intercommunale réglant les aspects d'accessibilité, réalisation et financement, est signée par les Municipalités en août 2007.

Le dossier est soumis à enquête publique du 17 juin au 16 juillet 2008. Il ne fait pas l'objet d'opposition. Le plan de quartier est approuvé par le Conseil communal le 8 décembre 2008, il est envoyé au Département pour légalisation début janvier 2009.

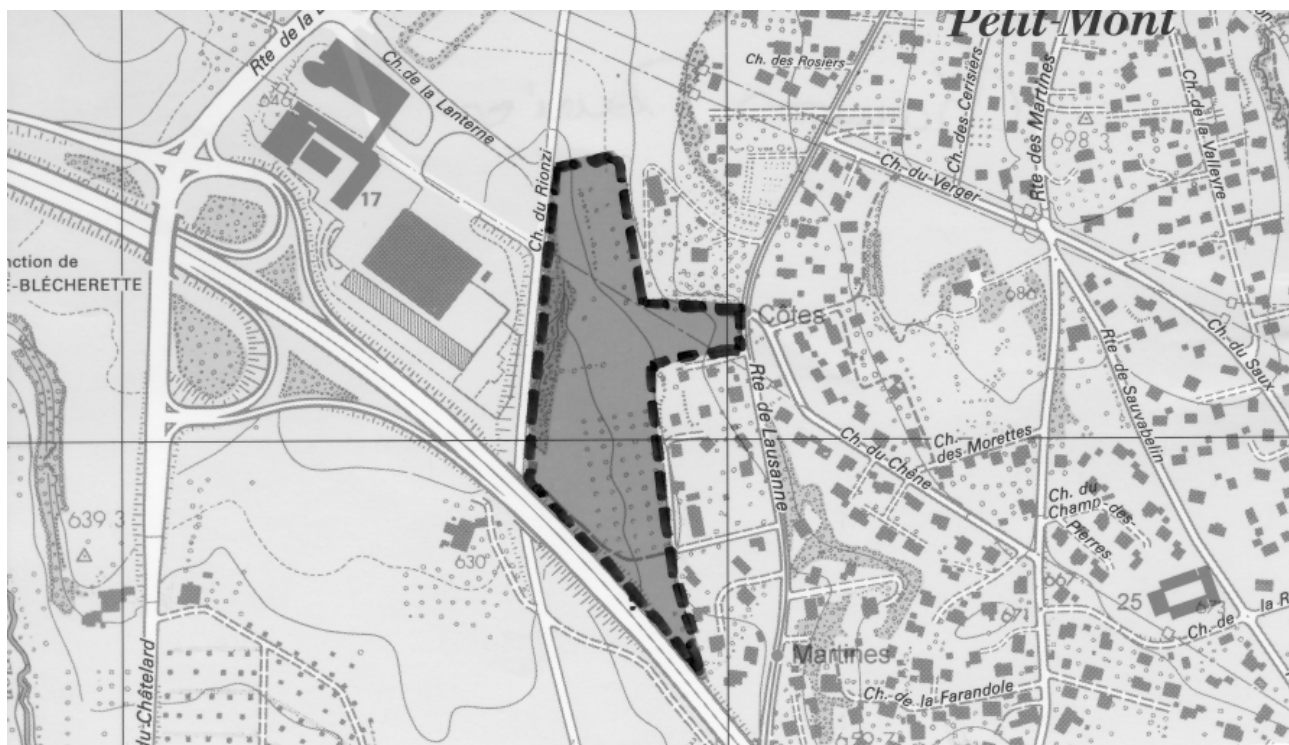
Le plan de quartier a été approuvé préalablement par le Département de l'économie le 7 avril 2009.

La consultation de la décision finale concernant l'étude d'impact sur l'environnement du 17 avril au 18 mai 2009 n'a pas suscité de réaction de même que le délai référendaire.

Le quartier Le Bugnon est dès lors constructible.

A fin 2010, le permis de construire est octroyé pour les 2 premiers immeubles comportant 69 logements.

Champs Meunier (habitat groupé et mixité)



Après achat d'une grande partie du périmètre, le nouveau propriétaire a demandé à la Municipalité la mise en œuvre d'une procédure de plan de quartier et confié un mandat à un urbaniste. La Municipalité est entrée en matière le 22 décembre 2005. En juin 2006, la Commission consultative d'urbanisme approuve les principes d'aménagements proposés.

En 2007, l'étude finalisée, le dossier est soumis à la Commission consultative d'urbanisme, puis approuvé par la Municipalité le 12 mars 2007. Il est alors transmis au SDT pour examen préalable. En septembre 2007, le dossier est de retour, il n'est pas admis par le SDT au motif d'une densité trop faible et demandant d'élever le CUS de 0.4 à 1.2. La Municipalité conteste cette décision, le dossier est renvoyé aux instances du SDNL pour préavis.

Le 6 décembre 2007, le GROPI du SDNL, après présentation de la problématique et long débat, décide de renvoyer cet objet à une commission que le Président se charge de former.

Le 17 décembre 2007, la Municipalité informe les propriétaires en les encourageant à prendre une part active dans la procédure en misant sur la sécurité du droit et de la bonne foi dans les études engagées sur la base du document légalisé, le PGA.

Le 3 mars 2008, la Commission de conciliation rend un rapport favorable à la Commune du Mont-sur-Lausanne, le 6 mars 2008, le GROPI adopte les conclusions de la Commission.

Le 12 mars 2008, les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire complétées par un nouveau chapitre concernant la densité sont envoyées au SDT pour information et le 27 juin 2008, le dossier complet est envoyé au SDT pour examen complémentaire.

Entre-temps, le 27 mai 2008, le Conseiller d'Etat Mermoud indique que l'Etat tiendra compte de la décision du GROFIL mais informe que le Département conditionnera l'approbation préalable de ce projet à la mise en route effective de la révision de notre Plan directeur communal puis de notre Plan Général d'Affectation.

Le 28 janvier 2009 le dossier est à nouveau bloqué, le Service communal de l'aménagement du territoire ayant contesté la décision du Service des routes de modifier le modèle de calcul des niveaux sonores en excluant l'effet phono absorbant du revêtement en place sur l'autoroute N9, pénalisant la constructibilité du quartier. Le préavis de l'OFROU n'est pas admissible.

Le 27 mai 2009, l'OFROU approuve les déterminations du Service communal de l'aménagement du territoire et modifie son préavis négatif.

Le dossier du plan de quartier est soumis à la procédure d'enquête publique du 6 juin au 6 juillet 2009, aucune opposition n'est enregistrée.

Le projet peut être soumis à l'approbation du Conseil communal après signature de la convention d'équipement et établissement des projets d'inscription au Registre foncier.

Le 13 décembre 2010, le dossier du plan de quartier Champs Meunier est approuvé par le Conseil communal et transmis au département pour approbation et mise en vigueur.

Pré-Fleuri (habitat)



En octobre 2005, le propriétaire demande un accord de principe pour modifier l'affectation de sa parcelle d'environ 25'000 m², la zone d'utilité publique n'ayant pas de demande.

La Municipalité entre en matière, exigeant l'étude d'un plan de quartier.

Réunie à 2 reprises en septembre et décembre 2006, la Commission consultative d'urbanisme préconise un concept avec immeuble en front de rue offrant des perméabilités sur un parc bordé d'habitat contigu.

Courant 2007, le projet de plan de quartier est finalisé ainsi que le plan des équipements.

Le 29 février 2008, le dossier final est présenté à la Commission consultative d'urbanisme qui préavis favorablement.

Le 17 mars 2008, le dossier est approuvé par la Municipalité.

Le 12 juin 2008, le dossier complet est acheminé au SDT pour examen préalable.

Ce n'est que le 12 janvier 2009 que le dossier revient de son séjour à l'Etat. Il nécessite quelques adaptations avant de pouvoir être soumis à l'enquête publique.

Le 8 juin 2009, le dossier subit un examen complémentaire des Services de l'Etat, retour le 18 septembre 2009.

La convention d'équipement et les projets d'inscription au Registre foncier doivent être élaborés avant enquête publique.

Secteur Coppoz/Praz Prévôt

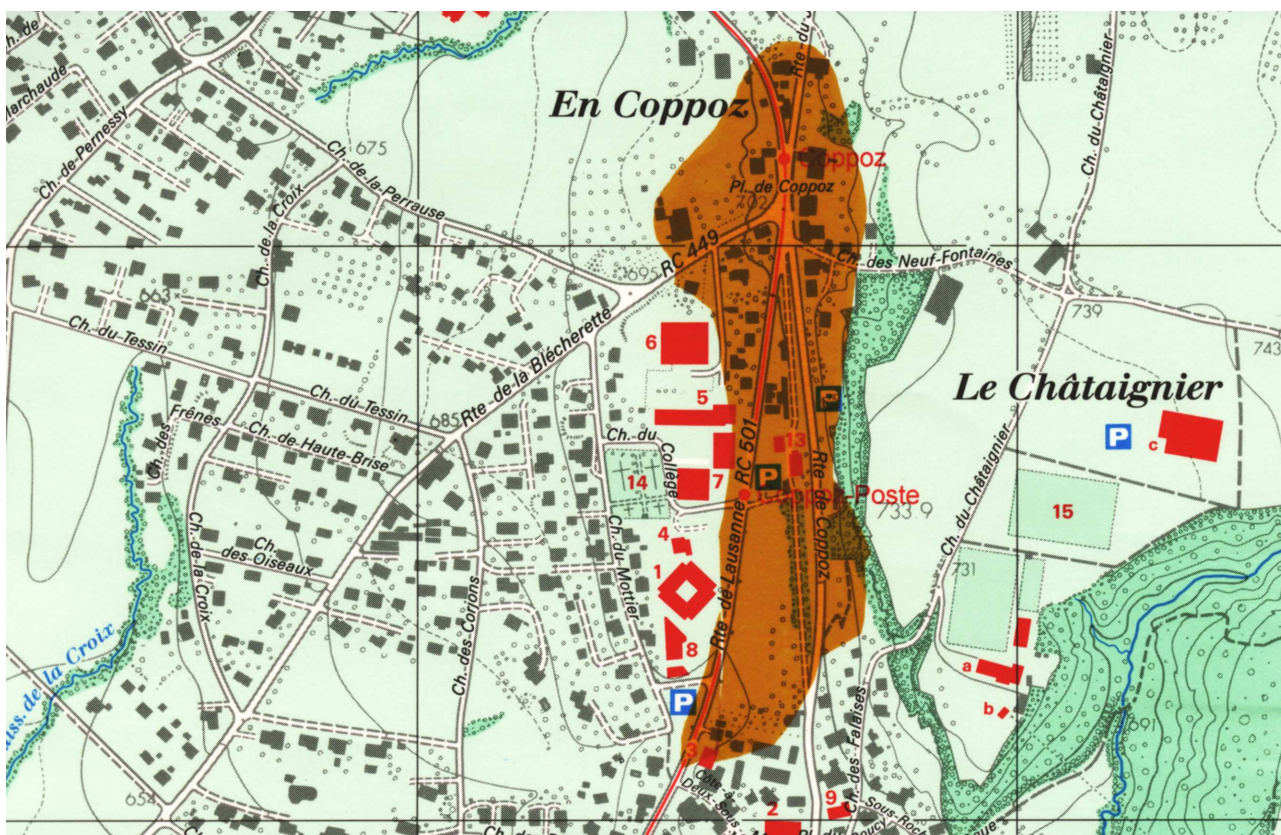
Suite à diverses demandes, la Municipalité a décidé que la Commune entreprendra une réflexion générale sur le secteur complet d'un périmètre à définir et demandera à des bureaux d'urbanisme des offres pour la démarche de planification qui paraît la plus appropriée à répondre, à court terme à des demandes de construire ainsi qu'à long terme au développement de toute la partie située entre la rue du Petit-Mont et le plan de quartier Sous-la-Culiaironne avec intégration de l'axe routier aux propriétés riveraines.

Durant le printemps 2008, des offres sont demandées à plusieurs bureaux d'urbanisme selon cahier des charges établi par le Service communal. Une Commission d'évaluation est désignée et le 17 avril 2008, la Municipalité, sur préavis de la Commission, attribue le mandat d'étude.

Le 21 mai 2008, les habitants, propriétaires ou utilisateurs des lieux sont invités à une présentation générale de la problématique du secteur.

Comme suite à cette séance, un questionnaire est envoyé à tous avec retour pour le 30 juin 2008.

Dès connaissance du résultat du concours du Mottier, les premières esquisses sont affinées et des propositions analysées durant le mois de décembre 2008.



Le 17 mars 2009, les variantes d'avant-projet d'aménagement devant permettre l'établissement d'un plan directeur localisé (PDL) sont soumises à la CCU. Devant l'ampleur de la tâche, une séance supplémentaire est nécessaire. Les déterminations de la Commission consultative d'urbanisme sur chaque secteur sont approuvées par la Municipalité le 15 juin 2009.

Comme suite à la séance du 21 mai 2008, les habitants concernés sont informés de l'avancement des études le 1^{er} septembre 2009. Un résumé de la présentation leur parvient avec délai au 20 octobre 2009 pour faire toutes remarques et commentaires utiles.

Le 20 novembre 2009, la CCU préavise favorablement au document présenté et donne le feu vert pour élaborer le dossier d'examen préalable.

En février 2010, la Municipalité répond aux propriétaires et utilisateurs qui ont fait des remarques.

Le 4 mars, le dossier est envoyé au service du développement territorial pour examen préalable des services de l'Etat. Fin septembre 2010, le dossier est de retour de l'examen préalable, des corrections et précisions doivent être apportées.

En août 2010, la Municipalité mandate un bureau privé pour l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne.

Pôle de développement cantonal

Plan présenté sous chapitre remaniement parcellaire.

Dès 1997, un secteur de notre Commune a été inclus dans le Pôle de Développement économique cantonal No 7a, Blécherette Région.

Les premières études démontrent que le développement du secteur est subordonné à la réalisation d'un réseau routier complémentaire ainsi qu'à une extension du réseau de transport collectif.

Un bureau d'urbanisme analyse les potentiels et contraintes du site en concertation avec les milieux politique, économique et technique concernés.

Les scénarios de développement qui seront proposés dans la phase suivante, feront dès lors l'objet d'une évaluation fine de l'ensemble des interlocuteurs, pour qu'en final soient arrêtés, non seulement le concept d'aménagement du pôle, mais aussi, et surtout, sa stratégie de promotion.

En 1999, plusieurs scénarios ont été évalués. Un concept d'aménagement, traitant du paysage, des plans spéciaux, les déplacements, la croissance, l'image de marque et la promotion du pôle sans omettre le respect de l'environnement et les investissements nécessaires, a été soumis aux trois municipalités concernées (Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne).

L'année 2000 a vu l'élaboration du cahier des charges et les premiers pourparlers entre les trois municipalités pour la création d'un organisme de gestion du pôle.

*En 2001, ont été adoptés par les Municipalités le schéma d'aménagement intercommunal, base de travail pour l'élaboration des plans de quartier situés dans le pôle, ainsi que les statuts de l'association qui a pris le nom de **Blécherette Région**.*

En 2002, des divergences de vue sur le développement de la région entre l'Etat et les communes ont bloqué la mise en œuvre d'une partie de la planification nécessaire à la construction (PPA Le Marais/Romanel).

Voulant éviter dans notre région les surcharges du réseau routier constatées dans l'Ouest lausannois, le SAT, estimant le secteur sous-équipé pour répondre au développement envisagé, demande l'établissement d'un schéma directeur d'aménagement établi sur la base d'une étude de mobilité s'étendant aux communes de Lausanne, Romanel, Le Mont-sur-Lausanne, Cheseaux, Morrens, Cugy et Jouxens. Le schéma directeur pourrait avoir des conséquences graves sur les projets communaux, réduisant les zones à bâtir projetées.

En 2003, les communes concernées décident d'entreprendre elles-mêmes la réflexion nécessaire. Un inventaire des possibilités légales de développement est établi. Sur cette base, un cahier des charges doit être élaboré, destiné à guider l'analyse des spécialistes du territoire qui seront mandatés.

En complément, ou préalablement à l'étude Agglonord, le Service communal de l'aménagement du territoire a édité un document de synthèse à la demande de l'Etat, qui traite du développement territorial montain en précisant les enjeux, les impacts, les acteurs et les mesures nécessaires à un développement cohérent.

En 2004, ce sont finalement 12 communes qui adhèrent à une Convention relative à l'élaboration d'un schéma directeur intercommunal pour le Nord lausannois. Urbaplan, bureau d'urbanisme, est choisi au terme d'une procédure conforme à la loi sur les marchés publics, pour conduire l'étude.

En 2005, diverses consultations et ateliers de travail sont organisés où sont présentés des scénarios de développement possibles. Les Communes doivent se déterminer sur les propositions émises.

Fin 2006, le schéma directeur est établi, prêt pour consultation et présentation au public. Le schéma directeur est soumis à consultation publique en février/mars 2007. Trois séances d'information pour le public sont organisées à Cheseaux, Prilly et Cugy. Le 31 mai 2007, le SDNL est signé par tous les partenaires et devient opérationnel.

Divers chantiers d'étude sont mis en œuvre, certains intéressent plus particulièrement la Commune du Mont-sur-Lausanne : jonction AR et réseau structurant complémentaire, desserte TL et parking d'échange, mobilité douce, nature et paysage, accessibilité multimodale.

Jonction autoroutière

Depuis plusieurs années la jonction de la Blécherette connaît des problèmes de capacité aux heures de pointe. En effet, les carrefours atteignent très souvent leurs limites de capacité et entraînent la création de files de véhicules trop longues, lesquelles refoulent sur l'autoroute. Cette situation crée d'importants dangers pour la circulation sur le contournement autoroutier de Lausanne et doit être assaini à brève échéance.

L'éclatement de la jonction de la Blécherette, y compris la mise en place d'accès supplémentaires, permettra de répartir les charges de trafic sur les RC 448 (rte de Vernand) et RC 449 (rte de la Blécherette).

Cela aura pour effet d'améliorer la sécurité sur l'autoroute de contournement de Lausanne et de garantir le bon fonctionnement des mouvements entrants et sortants. En sus de cet aménagement sur l'autoroute A9 et afin de maintenir un système cohérent de circulation dans cette zone, des mesures d'accompagnement sont à mettre en œuvre afin d'assurer des conditions correctes de circulation sur le réseau routier structurant, qui est proche de ce nœud autoroutier.

Sur la Commune du Mont-sur-Lausanne, le principe consiste à relier la route de Vernand à la route de la Blécherette par une route selon des variantes de tracé à préciser (barreau nord).

L'élaboration des variantes nécessite de nombreuses séances et consultations. Enfin, le 17 octobre 2008, le Service des routes (SR) transmet le projet général de l'éclatement de la jonction autoroutière. Le 6 novembre 2008, la Municipalité émet un préavis favorable. Ensuite le projet est transmis à la Confédération.

Le 24 avril 2009, le projet de plan fixant la limite des constructions du barreau nord est soumis à la Municipalité pour accord préalable avant enquête publique.

Soumis à l'enquête publique du 13 novembre au 14 décembre 2009, le plan d'affectation a provoqué trois (3) interventions.

Le 10 novembre 2010, le Conseil d'Etat prend enfin position et confirme la nécessité de réserver pour le long terme les emprises nécessaires à la réalisation de la route de contournement et du barreau Nord. Il ne s'engage pas sur la date de réalisation.

Desserte TL

Compte tenu des démarches engagées par la Commune, le Service de la mobilité, le 7 mai 2007, propose de mettre sur pied une structure de projet visant à préciser la nature et le planning du développement du réseau transports publics sur le territoire communal.

Le 27 juin 2007, le groupe de suivi est constitué et commence sa tâche.

Le 17 décembre 2007, la Municipalité signifie au groupe décisionnel du chantier qu'elle approuve les objectifs de la desserte, le planning de l'étude ainsi que l'image directrice et la 1^{ère} étape de développement.

Pour rappel, il s'agit de prolonger la ligne 21 de la Blécherette au Grand-Mont, la ligne 22 du ch. de la Grangette au plan de quartier La Valleyre et la ligne 8 de Bellevaux au Grand-Mont. La première étape concerne la ligne 8.

Le 30 avril 2008, la Municipalité attribue à un bureau d'ingénieurs un mandat pour l'étude d'aménagement routier pour l'intégration des transports publics, des transports individuels motorisés et des mobilités douces.

En septembre 2008, la Municipalité valide la solution de desserte temporaire proposée par les TL à l'échéance décembre 2009 soit 1 bus sur 2 jusqu'à électrification de la ligne 8.

Le 6 mars 2009, les objectifs de mise en service de la ligne électrifiée No 8 sont fixés à décembre 2011. Cela signifie l'envoi rapide du dossier à l'Office fédéral des transports. Le projet doit dès lors comporter tous les détails d'aménagement des arrêts, corrections de chaussée et aménagement de la planie de la zone d'utilité publique du Grand-Mont en terminal. L'étude se poursuit par les phases principes généraux d'aménagement et avant-projet des propositions d'intervention.

La problématique se complique par une motion déposée au Conseil communal du 22 juin 2009 qui conteste les aménagements tels que prévus sur l'interface de transports Rionzi. Cela pourrait remettre en cause toute l'étude et retarder l'électrification de la ligne 8.

Le projet du terminus des lignes 8 et 21 (ZUP du Grand-Mont) est soumis à l'enquête publique du 11 juillet au 10 août 2009. Celui de l'interface Rionzi l'ayant été du 17 mars au 15 avril 2009.

Dans sa séance du 5 octobre 2009, le Conseil communal approuve le projet d'interface Rionzi et le crédit de réalisation du terminus.

La ligne 8 est inaugurée par une cérémonie officielle le 12 décembre 2009. Les travaux d'aménagement du terminal ont débuté à la fin de l'année.

Durant tout l'automne 2009, la phase d'implantation définitive des mâts de la ligne électrique est précisée en fonction des réaménagements routiers dus aux arrêts ainsi que de la situation existante et des projets de développement connus.

Du 2 juin au 1^{er} juillet 2010 se déroule l'enquête publique, procédure menée par l'office fédéral des transports, du prolongement et électrification de la ligne No 8 de Belleaux au Grand-Mont.

Il n'est pas enregistré d'opposition lors de cette procédure.

Durant le 1^{er} trimestre 2010, la position des arrêts de la ligne No 21 est précisée afin d'implanter de manière adéquate les traversées piétonnes sécurisées par un îlot central qui seront réalisées avant la venue des bus.

En mars 2010, suite à une demande de la Ville de Lausanne, une étude des emprises nécessaires au prolongement de la ligne TL No 3 jusqu'à Maillefer est entreprise par les services lausannois et montains. Ensuite un mandat d'aménagement routier intercommunal est confié à un bureau privé.

Plan directeur des points de récolte des ordures ménagères

En vue de rationaliser le ramassage des ordures ménagères, un essai est effectué par l'implantation de conteneurs semi-enterrés à grande capacité. La Municipalité a demandé au Service communal de l'aménagement du territoire une étude à l'échelle de la Commune. Celle-ci consiste à déterminer les zones d'apport correspondant aux points de récolte actuels et proposer un lieu centralisé pour chaque zone d'apport. Elle doit constater les habitudes (habitants et récolteur) et vérifier la faisabilité technique, mais aussi l'intégration au site. L'analyse déterminera l'économie réalisée par la collectivité et estimera l'effort demandé à la population. Ensuite, effectuant la pesée des intérêts en présence, la Municipalité pourra prendre la décision de formuler l'étude sous la forme d'un plan directeur.

Le schéma directeur a été validé par la Municipalité début 2008, la mise en œuvre est immédiate à l'intérieur des secteurs à développer par plan de quartier. L'application de la méthode étant plus délicate dans les secteurs déjà bâtis, la réalisation s'effectue en fonction de projets de construction ou autres opportunités.

A fin 2010, on compte plus de 40 conteneurs terriers installés sur la Commune.

Révision PGA

Comme vu plus haut, par courrier du 27 mai 2008, le Conseiller d'Etat Mermoud, dans le cadre de "l'affaire Champs Meunier", accepte la décision du Gropil SDNL et ne s'oppose pas à la mise à l'enquête publique dudit plan de quartier. Toutefois, il conditionnera l'approbation préalable à la mise en route de la révision du Plan directeur puis du PGA communal.

Le 5 juin 2008, la Municipalité fait part de son étonnement et précise qu'une révision est envisageable mais que pour les 20 prochaines années il conviendra d'abord d'accueillir les 5 à 7'000 nouveaux habitants, respectivement 4'000 emplois prévus par les plans de quartier récemment légalisés.

Une séance d'explication est agendée le 2 juillet 2008 au cours de laquelle il ressort que le SDT attend de la Commune un engagement à procéder à une analyse sérieuse de la compatibilité du PALM avec son PGA, notamment en ce qui concerne la faible occupation du territoire en nombre d'habitants.

Le 7 juillet 2008, la Municipalité accepte la proposition du Service communal de l'aménagement du territoire concernant la suite à donner :

- A) *Etablir un document analytique de transition entre PGA et PALM, SDNL. Relever les incohérences, les possibilités d'amélioration, analyse juridique, etc...*
- B) *Analyser les possibilités qui s'offrent à nous :*
- 1) *quitter le périmètre compact de l'agglomération là où on ne répond pas aux critères du PALM.
→ Evaluation des risques que présente cette option,*
 - 2) *évaluer les possibilités de densification dans ce secteur.
→ Estimer les conséquences → acceptabilité par la population et les autorités locales, → acceptabilité par PALM et Services de l'Etat si le secteur améliore sa densité humaine mais n'est toujours pas conforme.*
- C) *Entamer la révision éventuelle des plan directeur et PGA.*

Le 6 octobre 2008, la Municipalité reçoit l'offre d'un bureau d'urbanisme et décide de le mandater et faire parvenir l'offre à l'Etat et SDNL, pour information.

Le 10 décembre 2008, le Conseiller Mermoud accuse réception et « accueille favorablement » notre réflexion en vue d'une révision de la planification de notre Commune.

Assainissement du bruit provoqué par le trafic routier

Au total, près de 25 % de la population suisse est exposée à des niveaux sonores gênants et environ 10 % de la population à des niveaux sonores dépassant les valeurs limites admissibles. Ces nuisances portent atteinte au bien-être, que ce soit au travail ou au domicile, durant les loisirs ou pendant les heures de détente et de repos.

L'Ordonnance de protection contre le bruit (OPB) prévoit que pour les installations fixes qui contribuent de manière notable au dépassement des valeurs limites d'immission, l'assainissement doit être entrepris. Le texte fixe les responsabilités et les délais.

Les mesures d'assainissement doivent être prises prioritairement à la source du bruit (au niveau de la route, des véhicules...), puis sur le chemin de propagation (ouvrages antibruit). Ce n'est que si ces deux premières mesures s'avèrent insuffisantes ou impossibles à mettre en œuvre, qu'il faudra agir sur le lieu d'immission, c'est-à-dire au point récepteur (pose de fenêtres phoniques).

Le détenteur de l'installation supporte les frais d'assainissement. Le Canton ayant remis les routes cantonales en traversée de localité aux communes avant de les assainir, c'est à elles désormais qu'il incombe de les rendre conformes à l'OPB.

Le délai d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Il faut préciser que cet assainissement ne concerne que les bâtiments réalisés avant le 1^{er} avril 1987, depuis lors ce sont les constructions qui, pour obtenir un permis de construire, doivent répondre aux normes environnementales.

L'étude mise en œuvre se structure en 2 volets.

Tout d'abord la partie trafic. L'estimation du trafic est indispensable pour effectuer l'évaluation des nuisances sonores. L'analyse portera sur la charge actuelle du réseau, puis la charge à futur, horizon 2018 avec et sans route de contournement.

Le second volet traitera des mesures à envisager pour chaque lieu nécessitant un assainissement.

En 2009, les comptages automatiques et manuels et l'enquête de trafic « origine-destination » ont été effectués.

Fin 2010, un mandat test est confié à un bureau privé dans le cadre de l'étude du projet de réaménagement de la route de Lausanne entre Coppoz et Petit-Mont afin de coordonner les mesures proposées et l'application de l'OPB.

Mottier

Lors du concours d'architecture du collège du Mottier, il est apparu que ce secteur n'était pas au bénéfice de règles de construction, les collèges ayant été réalisés à l'époque dans une zone de verdure. Il est proposé d'élaborer un plan de quartier sur la base du projet qui sera retenu.

L'étude PDL Coppoz/Praz-Prévôt analyse les alternatives au plan de quartier afin de gagner du temps.

La solution retenue consiste à modifier la réglementation du PGA concernant la zone de construction d'utilité publique en y précisant les règles de construction pour 2 secteurs n'ayant pas fait l'objet de plans spéciaux : Grand-Mont et Mottier.

Le projet de modification de la réglementation est soumis à l'examen préalable au SDT le 6 juillet 2009. Le 22 septembre 2009, après contact avec le Service d'urbanisme et le mandataire, le SDT préconise plutôt un addenda au PGA traitant des secteurs Grand-Mont et Mottier.

De retour d'examen préalable le 8 décembre 2009, le projet est soumis à l'enquête publique du 4 janvier au 4 février 2010. On enregistre une opposition.

Après approbation par le Conseil communal en juin 2010 et par le Chef du Département de l'économie le 20 juillet 2010, l'opposante dépose recours à la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal.

Dans un premier temps, la Cour, se rendant aux arguments du Service communal de l'aménagement du territoire, avait accordé la levée de l'effet suspensif. Puis, le Juge instructeur proposait à la recourante de retirer son recours, les chances de succès paraissant compromises et ainsi de récupérer le dépôt de Fr. 2'500.-- destiné à garantir le paiement de l'émolument et des frais qui pourraient être prélevés en cas de rejet du recours.

La recourante a retiré le recours dans le délai imparti par le Juge, la cause est donc rayée du rôle.

Clochatte

Fin avril 2008, les propriétaires de la zone industrielle contactent le Service communal de l'aménagement du territoire afin de connaître les bases légales permettant de modifier l'affectation de ces terrains.

Plusieurs possibilités sont offertes, elles sont analysées et débattues.

Le 10 décembre 2008, les propriétaires sollicitent l'autorisation d'engager une étude préliminaire avec le bureau GEA comme mandataire.

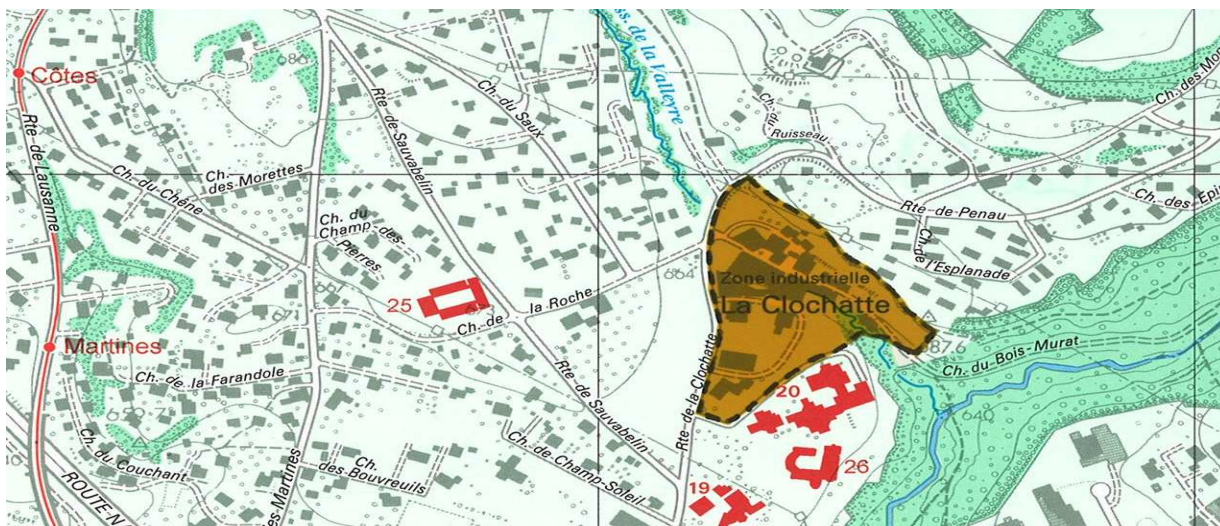
Par courrier du 24 décembre 2008, la Municipalité entre en matière pour la mise en œuvre d'une étude d'aménagement du territoire sur le secteur sous la direction du Service communal de l'aménagement du territoire et avec GEA.

Le 24 septembre 2009, l'étude préliminaire est présentée à la Commission consultative d'urbanisme qui recommande la poursuite de la démarche à la Municipalité.

Approuvé le 12 octobre 2009 par la Municipalité, le document est envoyé au SDT le 5 novembre 2009 pour examen préalable des services de l'Etat.

Le 28 janvier 2010, la consultation des Services de l'Etat est favorable à une modification d'affectation, sous réserve des conditions habituelles émises dans le cadre d'une étude de planification. Cependant, toute la démarche doit être conditionnée par la volonté claire et affichée des propriétaires sur l'avenir et la destination du site, industrie et habitat n'étant pas compatibles.

Le 30 novembre 2010, les propriétaires demandent la poursuite des études dans le sens d'un changement d'affectation.



EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE, ESTIMATION					
Type de zone	Surface	Disponibilité effective	Nombre de logements possibles	Nombre d'habitants possibles	Emplois envisagés
	env.		env.	env.	env.
Bois de l'Hôpital, villas	2.5 ha	2014-2017	30	100	/
Budron, activités	2.4 ha	2014-2017	/	/	150
Budron, villas	0.6 ha	2014-2017	7	20	/
Bugnon, mixte	4.3 ha	2011-2017	320	800	100
Champ des Merles, mixte	1.9 ha	réalisé	35	100	50
Champs d'Aullie, habitat	2.6 ha	2014-2017	80	200	/
Champs-Meunier, habitat	4.7 ha	2011-2014	150	400	/
Châtelard, activités	3.5 ha	?	/	/	500
Clochatte, mixte	3.5 ha	2016-2020		300	50
Copoz / Praz-Prévôt, mixte	2 ha	2013-2016		300	50
Côte-à-la-Gruz, habitat	1.9 ha	2014-2017	40	100	/
Côtes de la Grangette, mixte	1.3 ha	2011-2013	88	220	30
Croix Nord, habitat	1.8 ha	2014-2017	35	100	/
Croix, activités	1.8 ha	2014-2017	/	/	300
Echelettes, mixte	5.8 ha	2014-2017	140	400	/
Etavez Devant, mixte	1.7 ha	2014-2017	25	80	75
Ferrajoz, villas	5.6 ha	2014-2017	70	220	/
Grange de Montricher, mixte	4.7 ha	2014-2017	100	250	800
Grangette, habitat/école	4.3 ha	2011-2012	25	70	50
Les Morettes, habitat	3.9 ha	2012-2015	130	330	/
Maillefer, mixte	0.5 ha	2010	52	130	20
Montenailles, habitat	4 ha	2014-2017	90	300	/
Paix du Soir, habitat	3.5 ha	2011	30	50	/
Pernessy, habitat	1.2 ha	2014-2017	25	80	/
Pliauliausaz, mixte	7.7 ha	2014-2017	125	300	700
Pré Fleuri, habitat	2.5 ha	2012-2015	80	230	/
Pré-Marin, habitat	1.5 ha	2011	42	120	/
Rionzi d'En-Haut, mixte	13.4 ha	2016-2020	280	700	1'500
Rionzi, mixte	6.4 ha	2010-2012	250	600	300
Sous-la-Culiaironne, habitat	0.9 ha	2010-2017	80	180	/
Valleyre, habitat	5.4 ha	2014-2017	85	300	/

Commission des constructions et de l'aménagement du territoire (CAT)

La Commission des constructions et de l'aménagement du territoire est une délégation municipale composée des responsables politiques de l'aménagement du territoire, des domaines et forêts, des travaux, assistée des techniciens communaux (aménagiste et ingénieur). Dès le 1^{er} juillet 2006, elle se compose de MM. J.-P. Sueur, M. Odier et B. Chabloz, M. Recordon et V. Porchet.

Elle examine les projets de construction, soit préalablement lors de la demande du permis de construire, soit lors de la délivrance du permis.

Le secrétariat et la présentation des dossiers sont assurés par le Service de l'aménagement du territoire, qui tient procès-verbal des séances.

Près de 510 sujets ont figuré aux ordres du jour de cette Commission qui a tenu 44 séances lors de l'année écoulée.

Commission consultative d'urbanisme (CCU)

La Commission d'urbanisme nommée pour la durée de la législature par la Municipalité, se compose depuis le 1^{er} juillet 2006 de six membres extérieurs, soit : MM. B. Chenevard ; L. Fragnière ; J.-P. Crausaz ; Ch. Knecht ; J.-M. Pétermann, J.-F. Bauer et de la Commission des constructions et de l'aménagement du territoire.

Elle préavise sur tous les objets relatifs au plan d'affectation et lors de constructions dans les cas où la conformité au Règlement n'est pas évidente.

La Commission Consultative d'Urbanisme ne s'est pas réunie en 2010.

PROCEDURES CONTENTIEUSES

L'accompagnement des dossiers, l'assistance aux architectes, ainsi que la négociation, ne parviennent pas toujours à éviter certains blocages. Ainsi en 2010, tous projets confondus, nous avons enregistré 54 oppositions dans le cadre de la procédure d'autorisation de construire, ou autres procédures impliquant une enquête publique.

Le Tribunal Cantonal a été impliquée dans 11 procédures.

La Commune n'a pas consulté d'avocat.

La **statistique** ci-après reflète l'activité administrative et non l'état des constructions. Certains décalages importants interviennent entre permis de construire et réalisation.

Demandes de permis de construire en 2010	
Bâtiments locatifs	3
Villas à 1 logement	1
Villas à 2 logements	2
Bâtiments industriels	0
Transformations	41
Annexes et divers	60
Travaux publics	0
Démolitions	4
TOTAL	111

Permis de construire octroyés en 2010	
Bâtiments locatifs	3 = 169 logements
Villas à 1 logement	1 = 1 logement
Villas à 2 logements	4 = 8 logements
Bâtiments industriels	0 = 0 logement
Transformations	32 = 27 logements
Annexes et divers	53 = 0 logement
Citernes	0
Démolitions	4

TOTAL	97	= 205 logements
Permis délivrés en 2006	69	= 100 logements
Permis délivrés en 2007	109	= 42 logements
Permis délivrés en 2008	103	= 266 logements
Permis délivrés en 2009	85	= 4 logements
Permis délivrés en 2010	97	= 205 logements

Permis d'habiter/d'utiliser délivrés en 2010		
Bâtiments locatifs	1	= 33 logements
Villas à 1 logement	2	= 6 logements
Villas à 2 logements	1	= 2 logements
Bâtiments industriels	1	= 3 logements
Transformations	11	= 20 logements
Annexes et divers	8	= 0 logement
Citernes	0	
TOTAL	24	= 64 logements

Permis délivrés en 2006	22	= 17 logements
Permis délivrés en 2007	32	= 9 logements
Permis délivrés en 2008	42	= 12 logements
Permis délivrés en 2009	21	= 11 logements
Permis délivrés en 2010	24	= 64 logements

* * * * *

TRAVAUX

Municipal responsable : M. Michel ODIER

Attribution du service

Le Service des travaux a des tâches de planification, de surveillance et de maintenance d'une part importante et de nature variée du patrimoine communal. Ses attributions s'étendent aux voies de circulation, aux collecteurs, ainsi qu'aux ruisseaux qui leur sont associés, à l'éclairage public, au parc de véhicules et machines nécessaires aux travaux d'entretien.

MM. Vincent Porchet, chef de service, et Jean-Robert Nicolas, adjoint, assurent la coordination des différentes tâches attribuées à ce dicastère. Outre la gestion des travaux confiés directement à l'équipe de voirie, ils organisent et assurent la surveillance du patrimoine et planifient les travaux de construction, de renouvellement ou de mise en conformité des différents ouvrages communaux.

Equipe de voirie

Comme en 2009, l'effectif de l'équipe de voirie est toujours de 9 employés, dont un chef d'équipe, M. André Pittet, et un remplaçant du chef d'équipe, M. Jean-Claude Kivuila. Aucune mutation n'est intervenue durant l'année.

Sur la base de rapports journaliers individuels, le chef d'équipe et le chef de service procèdent systématiquement à la ventilation des prestations effectuées. Cette ventilation est résumée par le tableau ci-après :

	2006	2007	2008	2009	2010
Entretien des ruisseaux et collecteurs	10.32%	14.05%	8.77%	12.56%	6.61%
Entretien des bâtiments	4.37%	6.77%	4.86%	4.67%	4.52%
Elimination des déchets	5.41%	6.45%	4.15%	3.82%	3.51%
Nettoyage du domaine public	19.45%	19.96%	23.37%	18.13%	13.51%
Entretien du cimetière, inhumations	1.72%	0.68%	0.91%	1.61%	0.96%
Entretien des parcs et promenades	2.88%	1.65%	0.82%	1.20%	1.07%
Signalisation routière	1.02%	1.31%	1.44%	0.99%	2.09%
Entretien des véhicules	5.09%	6.64%	6.96%	7.75%	7.48%
Déneigement, y.c. trav. préparatoires	17.22%	15.62%	24.37%	26.63%	31.60%
Prestations pour manifestations	3.92%	2.94%	4.00%	2.53%	2.25%
Entretien des domaines	0.16%	0.29%	1.25%	2.59%	4.25%
Entretien des routes	28.43%	23.62%	19.10%	17.52%	22.16%
TOTAL	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%
Heures effectives de travail	15'537.50	17'126.00	17'460.50	16'276.50	17'815.50
Heures théoriques emploi	19'502.00	20'237.00	20'014.50	18'997.25	19'968.75
Solde heures suppl. au 31 décembre	152.75	301.25	1003.5	463.00	1'385.25

La différence entre les heures théoriques et les heures effectives de travail comprend tous les congés (militaire, protection civile, maladie, accidents, congés officiels, vacances, etc.), ainsi que les heures supplémentaires à reprendre en congés, qui courent d'une année sur l'autre.

La rigueur du début de l'année (2'428 heures de déneigement effectuées en janvier et février), et surtout les lourdes chutes de neige de décembre (2'050 heures), conduisent à un solde d'heures supplémentaires qui s'élève à un total de plus de 1'385 h à fin 2010, alors qu'il n'était que de 215 h à mi-novembre.

Le nombre d'heures consacrées à l'entretien des collecteurs est sensiblement à la baisse, bien qu'un effort particulier ait été fait durant l'année sur le contrôle des raccordements privés. Cela provient du fait qu'une étudiante a été engagée pour assurer un suivi de cette tâche durant tout l'été, en appui du personnel de la voirie. Les heures de cette personne ne sont pas comptabilisées dans ce tableau (compte 430.3012.00 - Salaire personnel auxiliaire).

Comme cela a déjà été relevé, le tableau de répartition des travaux de l'équipe de voirie montre une certaine stabilité dans la répartition des diverses tâches qui lui sont confiées et il est bien représentatif de celles-ci.

On rappelle le grand nombre de prestations accessoires auxquelles cette même équipe contribue. Cette multiplicité, ainsi que la reprise en congés des heures supplémentaires effectuées hors horaire normal de travail, au nombre de 1'942 en 2010, rend parfois délicate la planification de certaines interventions de surveillance ou de maintenance, conduisant alors à un accroissement du nombre des interventions à effectuer dans l'urgence.

Locaux de voirie

Depuis 2008, les équipes Voirie et Domaines & Forêts sont regroupées à Manlud. Ce regroupement, fort apprécié de l'ensemble des employés de la Voirie et des Espaces verts, a vu la mise en œuvre de nouvelles synergies entre les deux dicastères, permettant à chacune des équipes de seconder l'autre selon les besoins saisonniers spécifiques (déneigement, tonte, etc.).

Véhicules et machines

Le parc des principaux véhicules et engins est décrit à la page suivante. Il convient de noter que le Service des travaux gère également les véhicules attribués au Service des Domaines & Forêts.

Le tableau ci-après se rapporte à l'ensemble des véhicules communaux. Il inclut également ceux du Service des bâtiments, du Service du feu et du Service de police, qui ne sont pas gérés par le Service des travaux.

Sur le compte No 430.3115 «Remplacement véhicules et machines», nous avons remplacé les 2 véhicules attribués au dicastère des Domaines & Forêts. La jeep Suzuki a été remplacée en juillet par une fourgonnette Nissan, c'est en octobre que la camionnette VW a été remplacée par l'achat d'un Fiat Ducato.

Etudes réalisées en 2010

- **Carrefour giratoire, Chemin du Verger / Route de Lausanne**
Création de trottoir, Chemin du Verger
Enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2007.
Modification et mise au point du projet, contact avec propriétaires riverains.
Préavis No 06/2008 (approbation du projet) adopté par le Conseil communal le 28 avril 2008.
Réponses aux opposants transmises par le Département le 6 octobre 2008.
Recours au Tribunal Cantonal.
Arrêt du Tribunal Cantonal rendu le 3 décembre 2009, en notre faveur.
Préavis 19/2010 (crédit de construction) adopté par le Conseil communal le 13 décembre 2010.
Coûts financés par le budget 2010, compte No 430'3189.

- **Route du Jorat - Trottoir "Les Meules / Les Planches"**
Projet mis au point en interne
1^{ère} enquête publique du 29 juin au 30 juillet 2007.
Retour avec 12 oppositions et interventions.
Modification et mise au point du projet, contact avec propriétaires riverains et intervenants.
2^{ème} enquête publique (projet modifié) du 7 juillet au 6 août 2009, sans opposition.
Négociation des conventions relatives aux acquisitions de terrain.
Préavis 01/2010 adopté par le Conseil communal le 22 février 2010.

- **Carrefour Route du Jorat / Chemin de Jorattez – Modération**
Projet mis au point en interne, en collaboration avec le service de Police.
Mise en place de chicanes à titre d'essai.

- **Transports publics – Ligne urbaine TL No 8**
Electrification de la ligne.
Etude faite en collaboration avec les TL et le Service de l'aménagement du territoire.
Enquête publique du 2 juin au 1er juillet 2010 (procédure OFT).
Cette étude a été réalisée au sein des services communaux. Elle ne génère donc pas de dépenses explicites au niveau des comptes 2010.

- **Transports publics – Ligne urbaine TL n° 8**
Réaménagement des arrêts de bus
Etude faite en collaboration avec le Service de l'aménagement du territoire.
Finalisation des aménagements au droit des arrêts de la ligne.

- **Transports publics – Prolongement de ligne urbaine TL No 3 (Bellevaux / Maillefer)**
Etude faite en collaboration avec les TL, le Service de l'aménagement du territoire et les services de la Ville de Lausanne.
Etude de faisabilité et avant-projet, financés par le budget 2010 du Service de l'aménagement du territoire.

- **Carrefour giratoire, Chemin du Rionzi / Chemin de la Lanterne**
Projet étudié dans le cadre du remaniement parcellaire.
Décision de l'assemblée générale du Syndicat de transférer la maîtrise d'ouvrage à la Commune.

*Etudes et travaux financés par la Commune, refacturés ensuite au Syndicat dès délivrance du 1^{er} permis de construire du quartier "Champ-d'Aullie".
Enquête publique du 17 septembre au 25 octobre 2010.*

- **Chemin de Longeraie / Paix du Soir**

Projet adopté dans le cadre du plan de quartier "La Paix du Soir", ne nécessitant pas d'enquête supplémentaire.

Etude réalisée en interne.

Préavis 10/2010 adopté par le Conseil communal le 7 juin 2010.

1^{er} tronçon réalisé en 2010, financé par le budget 2010, compte No 430'3142.01.

- **Route de la Blécherette, création d'un passage piétons**

Enquête publique du 17 juillet au 16 août 2010.

Travaux réalisés en 2010, financés par le budget 2010, compte No 430'3142.01.

- **Route de Sauvabelin, tronçon Clochatte / Roche, création d'un trottoir**

Projet mis au point en interne.

- **Ruisseau de la Viane, remise en état du collecteur d'eaux usées**

Travaux ponctuels de rénovations prévus au budget 2010, comptes 460.3144.01.

Suite au contrôle TV du collecteur, les travaux se sont avérés beaucoup plus lourds que prévus.

Mandat confié à un bureau spécialisé.

Travaux exécutés en 2010

- **Travaux de réaménagement routiers. Compte 430.3142.01**

Dans le plan de quartier la Paix du Soir, les aménagements extérieurs ont débuté au printemps 2010. Dans le cadre de ces travaux, il nous incombait de réaliser une partie du trottoir longeant le Chemin de Longeraie. Au vu du calendrier des séances du Conseil communal, la dépose d'un préavis dans un délai nous permettant de réaliser ces travaux avec la même entreprise était impossible. Le 1^{er} tronçon de ce cheminement a donc été financé par le budget 2010, alors que la suite de ces aménagements, réalisables plus tard, a fait l'objet d'un préavis (10/2010, adopté le 7 juin 2010 par le Conseil communal.)

Dans le cadre de la construction du complexe scolaire du Mottier (projet "Les 3 Danseuses"), l'aménagement d'un passage piétons sécurisé en traversée de la Route de la Blécherette, au droit du Chemin du Mottier, était prévu. Le recours bloquant ce projet de bâtiment ayant été levé, la réalisation de ce passage piétons s'est avérée urgente. Ces travaux ont été réalisés en automne 2010.

- **Travaux de réfection de routes. Compte 430.3142.02**

Outre différents petits chantiers ponctuels de remise en état de chaussées et bordures, des travaux plus importants de réfection de chaussées et trottoirs ont été entrepris sur la Route de Cugy entre le giratoire du Grand-Mont et le carrefour d'Etavez, ainsi que sur le tronçon inférieur de la Route du Jorat.

Les Services Industriels de la Ville de Lausanne effectuant des travaux de fouille importants au Chemin du Pré-d'Ogue, nous en avons profité pour effectuer une réfection complète de la chaussée de ce secteur (pose de rangs de pavés, réfection complète du tapis au Chemin du Pré-d'Ogue et au Chemin Sous-Roche).

- **Chemin de Bellevue – Mise en séparatif des collecteurs communaux**
Préavis 08/2009, adopté par le Conseil communal le 22 juin 2009. Compte No 9141.46.
Pose d'un collecteur eaux usées et eaux claires, changement de la conduite d'eau, pose de tubes pour l'électricité et réfection de la chaussée.
Ouverture du chantier le 28 septembre 2009.
Travaux de collecteurs terminés en 2009.
Travaux de finition et pose du tapis en juin 2010.

- **Route du Grand-Mont, STPA - Aménagement d'un terminus de transports publics et création d'un parking**
Préavis 13/2009, adopté par le Conseil communal le 5 octobre 2009. Compte No 9141.46.
Ouverture du chantier le 10 décembre 2009.
Travaux d'aménagement du terminus terminés le 22 août 2010.
Travaux d'aménagement du parking terminés en décembre 2010, mis à part la pose du revêtement final.

- **Route du Jorat - Trottoir "Les Meules / Les Planches"**
Préavis 01/2010 adopté par le Conseil communal le 22 février 2010.
Ouverture du chantier fin mai 2010.
Travaux pratiquement terminés à fin 2010, mis à part quelques finitions et la réfection de la chaussée, à réaliser en 2011, dès que la météo le permettra.

- **Eclairage public, remplacement systématique des lampes à vapeur de mercure**
Travaux prévus et financés par le budget 2010. Compte No 431.3143.00.
89 luminaires remplacés en 2010 à la Rte du Jorat, au Ch. du Couchant, au Ch. du Grand-Pré et au Ch. de la Grangette, au Ch. des Montenailles, à la Rte des Martines et au Ch. de Pernessy.

- **Travaux d'amélioration de l'éclairage public. Compte 431.3143.01**
Travaux financés par le budget 2010. Compte No 431.3143.01.
Pose de 5 nouveaux luminaires au Chemin de la Naz.
Pose de 5 nouveaux luminaires au Chemin du Pré-d'Ogue.
Pose de 1 nouveau luminaire à la Route de la Blécherette, au droit du passage piétons du Chemin du Mottier.

- **Eclairage public, tests de stabilité**
Travaux prévus et financés par le budget 2010. Compte No 431.3143.00.
Contrôle effectué comme prévu sur 88 candélabres.

- **Travaux d'aménagement de collecteurs. Compte 460.3144.01**
Le montant prévu au budget pour la remise en état du collecteur situé dans le lit du ruisseau de la Viane n'a pas été dépensé.
(Voir commentaire "études réalisées en 2010 – Ruisseau de la Viane").

Commentaires relatifs aux écarts par rapport aux montants budgétisés

- **Compte No 430.3012 – Salaire du personnel auxiliaire**
Les Fr. 20'000.-- prévus en réserve dans ce compte n'ont été que partiellement engagés.

Une étudiante a été engagée à temps partiel de août à décembre (236 h au total) pour procéder à des contrôles systématiques de conformité des raccordements de propriétés privées au système séparatif des collecteurs.

- **Compte No 430.3135 – Outils et produits de déneigement**

Compte N° 430.3188 – Courses de déneigement

Dépassement lié aux conditions météorologiques exceptionnelles.

Il convient de préciser que la fourniture du sel (transport compris) représente les montants suivants :

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Quantité [to]	242.4	293.6	523.9	372.0	42.6	381.8	328.0	334.0
Coût [Fr]	62'425.-	75'844.-	138'017.-	96'674.-	11'193.-	90'128.-	88'258.-	88'405.-

Les coûts de fourniture annuels du sel ne sont pas tout à fait représentatifs des conditions hivernales de l'année. En effet, l'effet "tampon" dû au stockage du sel dans les silos sis à Manlout (capacité 200 to) permet de stocker le sel d'une année à l'autre.

Le dépassement est donc essentiellement dû aux courses de déneigement. De plus, la pénurie de sel de la fin de l'hiver 2009/2010 nous a conduits à nous approvisionner aux Salines de Bâle pour plus de la moitié des quantités annoncées ci-dessus, ce qui engendre des coûts de transport beaucoup plus importants que prévus.

- **Compte No 430.3142.01 – Aménagement routes**

La création du 1^{er} tronçon du trottoir du Ch. de Longeraie, dans le cadre du plan de quartier la Paix du Soir n'était pas prévue au budget.

L'aménagement du passage piétons sécurisé de la Rte de la Blécherette, au droit du Ch. du Mottier, n'était pas non plus prévu au budget.

L'aménagement de modération au carrefour Rte du Jorat / Ch. de Jorat, ainsi que le réaménagement du carrefour Ch. du Coin / Ch. de la Valleyre n'ont pas été réalisés, et la réserve prévue pour d'éventuels aménagements liés à la nouvelle ligne TL urbaine n'a pas été engagée.

- **Compte No 430.3142.03 – Abris TL, construction et entretien**

La réserve prévue pour d'éventuels aménagements liés à la nouvelle ligne TL urbaine n'a pas été engagée.

- **Compte No 430.3146 – Frais d'acquisition terrains**

Dans le cadre du projet de création d'un cheminement piétonnier à la Route du Jorat, 2 parcelles ont été achetées (à M. J.-E. Binggeli et à l'Etat de Vaud). Solde des frais notariés.

- **Compte No 431.3143.00 – Eclairage public, entretien du réseau**

Le montant prévu pour le remplacement des luminaires fonctionnant avec des lampes à vapeur de mercure n'a pas été totalement dépensé.

- **Compte No 460.3144.01 – Aménagement collecteurs**

Compte No 460.3189 – Frais d'études «épuration»

Les travaux prévus sur le collecteur sis dans le ruisseau de la Viane n'ont pas été réalisés.

Au vu de l'état du collecteur constaté après le passage d'une caméra, une rénovation de celui-ci s'est avérée impossible, et son remplacement a dû être envisagé. Un mandat d'études a été donné à un bureau d'ingénieurs spécialisé afin de sortir ce collecteur du lit du ruisseau.

Eclairage public

Compte tenu des compléments et améliorations effectués, l'état du réseau au 31 décembre 2010 est le suivant : 789 points lumineux (767 à fin 2009), pour une puissance installée de 102'125 W.

Les nouvelles lampes installées étant plus économiques, la puissance installée totale est en diminution (103'810 W à fin 2009) malgré l'augmentation conséquente du nombre de points lumineux.

Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Le PGEE est géré par le Service communal des travaux, avec l'appui de bureaux externes.

L'inventaire du réseau achevé, les données nécessaires à l'étude des phases 2 (étude de variantes, choix du concept futur, plans et rapports) et 3 (calcul des coûts, mise en place d'un échancier, adaptation des taxes) du PGEE ont été confiées à un bureau d'ingénieurs hydrauliciens spécialisé qui travaille en collaboration avec les Services techniques communaux.

Le PGEE étant arrivé à son terme, le rapport final a été transmis à l'examen préalable des Services de l'Etat à fin 2010. Après approbation par la Municipalité, il servira de base à la planification communale en matière d'assainissement et au financement correspondant.

Il faut relever que l'analyse de notre réseau a mis en évidence certains points faibles, notamment au niveau de la capacité d'écoulement, dont le programme de réhabilitation est fortement tributaire de projets privés (plans de quartier par exemple) et dont la Commune ne maîtrise pas totalement le calendrier.

Participation à la planification régionale et aux procédures liées aux projets d'infrastructures communales

Le développement de la Commune est lié à l'évolution de l'agglomération lausannoise. Le municipal et le chef de service sont donc appelés à suivre attentivement les dossiers traités dans le cadre du PALM et du SDNL afin de coordonner et d'intégrer ces éléments de planification dans les projets d'infrastructures communales, principalement au niveau des aménagements routiers.

Sur un tout autre plan, les projets communaux sont soumis à des procédures parfois fort complexes d'approbation et de validation. Le traitement de ces dossiers représente une charge importante pour le service des travaux, parfois au détriment des tâches liées directement à la réalisation et au suivi des travaux. L'appel à des mandataires externes permet de décharger les responsables du service de certaines tâches mais l'externalisation a ses limites, notamment dans le traitement des procédures et la coordination, que ce soit au niveau de la planification régionale ou au niveau de l'équipement des plans de quartier. Dans la phase de développement que connaît notre Commune, il deviendra donc inévitable d'étoffer l'encadrement du service.

* * * * *

DOMAINES ET FORETS

Municipal responsable: M. Bernard CHABLOZ

Domaines

La location des terrains agricoles est répartie entre 12 exploitants. A cela s'ajoute un jardin potager cultivé par un particulier.

Activités saisonnières

Sous la responsabilité de leur Chef, M. Michel Bourquin, les collaborateurs du Service Domaines & Forêts, MM. Steve Chaillet, Philippe Forney, Sylvain Paccaud et Jean-Pierre Mombelli s'occupent avec beaucoup de soin de l'entretien des espaces verts inventoriés comme suit :

Surface totale de gazon	77'549 m ² (7.7 ha)
Surface de haies (taille sur 3 côtés)	4'995 m ²
Surface de haies naturelles et bosquets	2'409 m ²
Surface de plantes rampantes	4'253 m ²

A cela s'ajoute la zone de parcage et les abords du Complexe communal de Manloud.

Arbres d'ornement, taille échelonnée tous les trois ans de plus d'une centaine d'arbres feuillus et suivi d'une septantaine de conifères.

Un choix méticuleux de plantes et de fleurs est nécessaire pour les arrangements de massifs, bacs et vasques de fleurs.

Ils sont aidés dans leurs tâches par de jeunes auxiliaires qui effectuent de petits travaux pendant les vacances scolaires estivales. Cette main-d'œuvre temporaire donne entière satisfaction.

Nous avons également engagé durant deux mois une personne en recherche d'emploi.

Feu bactérien

Les contrôles effectués par M. Jean-Pierre Mombelli n'ont pas révélé de nouveaux foyers d'infection.

Cette grave maladie détruisant les arbres fruitiers à pépins et divers arbustes ornementaux et sauvages semble pour l'instant maîtrisée.

Décorations

Comme à l'accoutumée, plusieurs endroits de la Commune ont été décorés et illuminés pour les fêtes de fin d'année. L'équipe des Domaines & Forêts voue un soin particulier à la décoration florale de notre village au fil des saisons.

Place de roller, place de jeux

Le personnel du service des Domaines & Forêts procède régulièrement au contrôle et à l'entretien des engins du parc roller. Le remplacement de trois éléments marqués par l'usure est prévu en 2011.

Propreté des zones piétonnes

L'installation d'une trentaine de poubelles et distributeurs de sachets pour crottes, est fort appréciée par les propriétaires de chiens.

Véhicule, outillage, machines et équipement

Acquisition d'un véhicule utilitaire Fiat Ducato 2.3 diesel ainsi qu'une fourgonnette Nissan en remplacement de la camionnette VW et de la Jeep Suzuki.

Cimetière

Les travaux de désaffectation partielle du cimetière ont dû être repoussés d'une année.

Terrains et places de sports

Remise en état de la fosse à sable du saut en longueur.

Stand de tirs

Réfection de la butte de tir des cibles.

Esplanade du Châtaignier

Une attention particulière est vouée à la préservation de "fenêtres" dans le cordon boisé permettant d'apprécier un magnifique panorama.

Divers

D'importants travaux ont été effectués afin que les fontaines du Petit-Mont retrouvent leur débit d'antan.

En accord avec l'Inspecteur des forêts, le Centre de formation des bûcherons a construit une table et des bancs surmontés d'un couvert dans la forêt du Pré d'Ogue, sous les cibles.



Bois de feu

Vente de 137 stères de bois, dont 62 ont été livrés au domicile de particuliers (67 stères coupés en bûches).

Gestion des déchets

Après examen de deux soumissions, le traitement et l'élimination des déchets de la déchèterie ont été confiés à l'entreprise Metabader sise au Mont.

L'implantation de conteneurs terriers se poursuit dans différents secteurs de la Commune à la satisfaction quasi totale des utilisateurs malgré le manque d'égard de certaines personnes qui déposent leurs ordures de manière anarchique.

L'ouverture de ces conteneurs est générée par une carte magnétique distribuée aux seuls habitants des quartiers concernés.

Deux petites déchèteries de quartiers sont en voie d'achèvement, à savoir sur la place du Grand-Mont et dans le nouveau quartier de Rionzi.

Déchèterie de Manlout

M. Jean-Pierre Mombelli, responsable de la déchèterie de Manlout, doit faire face à un afflux toujours plus important de citoyennes et citoyens sensibilisés par le tri des déchets. Il a encaissé la somme de Fr. 1'758.-- pour le dépôt d'objets payants et la vente de copeaux.

Compostière de la Coulette

La Compostière de la Coulette a broyé 453'720 kg de déchets verts ligneux représentant un coût de Fr. 50'908.05.

Compostière de la Viane

La Compostière de la Viane a traité 270'240 kg de déchets verts (gazon, feuilles mortes) représentant un coût de Fr. 23'262.25.

Tableau récapitulatif des heures du dicastère

	Heures 2009	% 2009	Heures 2010	% 2010	+/- Heures	+/- %
Châtaignier Sport	840.00	8.64	977.00	9.40	+ 137.00	+ 0.76
Châtaignier Esplanade	237.25	2.44	128.50	1.24	-108.75	-1.20
Cimetière	144.25	1.48	204.75	1.97	+ 60.50	+ 0.49
Parcs + Promenades	3'589.25	36.93	3'392.25	32.64	-197.00	-4.29
Bâtiments	1'122.25	11.55	775.75	7.46	-346.50	-4.08
Véhicules	480.25	4.94	570.75	5.49	+ 90.50	+ 0.55
Divers	193.00	1.99	157.25	1.51	-35.75	-0.47
Forêts	293.50	3.02	464.50	4.47	+ 171.00	+ 1.45
Ordures	1'357.75	13.97	1'405.25	13.52	+ 47.50	-0.45
Neige	865.50	8.90	1'660.00	15.97	+ 794.50	+ 7.07
Administration	113.75	1.17	74.50	0.72	-39.25	-0.45
Equipe voirie	483.50	4.97	583.00	5.61	+ 99.50	+ 0.64
TOTAL :	9'720.25	100.00	10'393.50	100.00	673.25	0.00

Absences

	Heures 2008	Heures 2009	Heures 2010
Reprise d'heures supplémentaires	713.50	1'248.75	888.25
Militaire et PCi	24.75	100.00	8.25
Maladie et accidents	37.25	394.75	248.00
Vacances	784.00	919.00	957.50
Autres congés	75.75	16.50	208.00
Congés officiels	468.25	515.75	254.50
TOTAL :	2'103.50	3'194.75	2'564.50

Quantité de déchets pris en charge à la déchèterie de Manlud

	2009/ Kg / Pces	2010/ Kg / Pces	Augm./ dimin.
Batterie	2'324	809	-1'515
Bois	114'910	85'300	-29'610
Boîtes fer blanc/Alu ménage	6'100	7'466	+ 1'366
Déchets spéciaux	1'423	96	-1'327
Capsules Nespresso	4'811	4'756	-55
Inertes	6'260	5'399	-861
Objets encombrants métalliques	78'990	69'730	-9'260
Objets encombrants non métalliques	198'003	180'967	-17'036
OREA	31'190	34'340	+ 3'150
Papier / Carton	255'420	245'610	-9'810
PET	8'930	9'170	+ 240
Piles	1'139	880	-259
Pneus dimensions standard	2'090	2'010	-80
Verre plat	8'390	8'220	- 170
Total tonnage en kg	719'980	654'753	- 65'227
Cuisinières, lave-linge	105	96	-9
Frigos avec vignette	106	85	-21
Lampes	16	0	-16
Pneus avec jante	2	1	-1
Pneus sans jante	3	9	+ 6
Néons	260	250	-10

Le tonnage des déchets pris en charge à la déchèterie est en diminution de 65'227 kg.

Ordures ménagères

Année	Kg	Augm./ dimin.
2008	1'311'607	+ 17'877
2009	1'281'670	-29'937
2010	1'296'290	+ 14'620

Les ordures ménagères, le papier, le verre et les déchets encombrants sont toujours collectés par l'Entreprise Faucherre SA.

Papier

Année	Collectés par Faucherre SA		Acheminés à la déchèterie		Total	
	Kg	%	Kg	%	Kg	%
2008	77'420	22.90	260'660	77.10	338'080	100.00
2009	63'780	19.98	255'420	80.02	319'200	100.00
2010	60'860	19.86	245'610	80.14	306'470	100.00

Verre

Année	Kg	Augm./dimin.
2008	202'910	+ 5'140
2009	202'140	-770
2010	176'870	-25'270

Le verre est acheminé chez Vetro-recycling SA.

Huiles usagées

Année	Litres	Augm./dim.
2008	1'890	-220
2009	2'390	+ 500
2010	2'050	-340

Le Service d'assainissement de la Ville de Lausanne s'est déplacé 4 fois pour la vidange du bac des huiles usagées.

Vêtements usagés

Il a été récolté par les sociétés Contex et Texaid, plus de 15'000 kg d'habits usagés, à la déchèterie et dans les différents conteneurs répartis sur la Commune. Une somme de Fr. 0.10 par kg doit nous être restituée, montant qui sera intégralement reversé à différentes Institutions de notre Commune.

* * * * *

FORETS COMMUNALES 2010

Les forêts communales et privées occupent environ 157 hectares. Notre Commune est propriétaire de 50 ha sur son territoire et 5 ha sur la Commune d'Epalinges. La Ville de Lausanne dispose de 62 ha. Quant aux forêts privées, elles représentent 45 ha.

La prise en compte de quelques petits massifs isolés contribue à l'augmentation de la surface boisée.

Les principales zones forestières communales sont réparties en quatre massifs, Fougères, Manloud, Les Planches et Bois-Murat, peuplés de résineux (55 %) et de feuillus (45 %) d'un capital respectif de 8'700m³ et 7'050 m³ soit en moyenne 315 m³/hectare.

L'accroissement moyen de nos forêts est de 9 m³ ha par année. Les possibilités de coupes pour notre Commune sont de 560 m³ par an, soit 300 m³ de résineux et 260 m³ de feuillus.

Le peuplement se répartit comme suit : épicéas 40 %, sapins 13 %, hêtres 28 %, chênes 5 %, érables et frênes 10 %, pins, mélèzes, douglas, peupliers, bouleaux et saules 4 %.

La gestion de nos forêts porte sur une vision à long terme (100 ans) en tenant compte de différents facteurs tels que la diversité des essences, la répartition entre classes d'âge, la résistance aux changements climatiques et le marché du bois.

Le rôle d'accueil et de protection de la forêt est aussi un élément important.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont issus des résultats enregistrés par le forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2010.

Exploitation des bois

- Janvier - février : Coupe d'éclaircie, de mise en lumière mais également de sécurité pour la route proche de la Fontaine des Meules La coupe a été réalisée par les apprentis du Centre de formation. (153 m3)
- Mars - avril : Grande éclaircie de 1.5 ha de jeune futaie réalisée par l'entreprise Métraux au Bois Murat (sous le ch. des Epinoux). Cette forêt en forte pente achetée à des particuliers, rempli maintenant parfaitement sa fonction principale (protection contre les glissements). (141 m3)
- Avril : Coupe de sécurité par l'entreprise Audeoud au dessus du giratoire du Grand Mont (sous le ch. de Bellevue). La sortie des bois étant particulièrement difficile et coûteuse, les bois ont été laissés en forêt. (35 m3).
- Juillet : Elimination définitive d'arbres à la Route du Jorat par l'entreprise Clerc. Ces travaux ont été réalisés dans le cadre de la réfection de la route et de l'aménagement d'un trottoir. (10 m3 sur Commune)
- Octobre : Elimination d'arbres dangereux sous la place du Châtaignier par l'entreprise Arbre d'Art. (8 m3)
- Octobre – janvier : Grande coupe de mise en lumière et de régénération par le Centre de formation au ch. des Cibleries à Manloud. Cette coupe s'est déroulée à cheval sur 2 années comptables (2010 et 2011). Le forestier a cependant comptabilisé les volumes uniquement sur 2010. Cette considération sera prise en compte pour 2011. (480 m3)

Assortiments

Bois de service résineux	442 m ³
Bois de service feuillu	28 m ³
<u>Bois de feu feuillu et copeaux résineux</u>	<u>357 m³</u>
Total exploitation	827 m³

Plantations

Aucune plantation n'a du être effectuée en 2010. La tendance sur la Commune est de diminuer les surfaces de plantations et ainsi limiter les coûts d'entretien liés à ces dernières. Cela a été possible en 2010 en travaillant avec le recrû naturel.

Soins aux jeunes peuplements

1.6 ha de soins aux jeunes plantation et 6.1 ha de soins culturaux ont été réalisés par les entreprises Clerc, Métraux et le Centre de formation.

Projets sylvicoles subventionnés

80 % des soins aux jeunes peuplements ont été subventionnés soit pour des zones de protection soit pour des zones de production.

L'ensemble des coupes de la Commune à l'exception des Meules et de la Route du Jorat, a bénéficié de contributions pour un total de Fr. 14'094.-. Ce montant n'est toutefois pas encore entièrement encaissé.

Réfection de chemin

Grosse réfection de la piste de débardage du Bois Murat (sous Epinoux) sur 220 m'. Le Triage forestier étant dans l'attente des subventions, aucune facture n'a encore été comptabilisée (25'000.- de travaux moins les subventions). Cette piste permet de desservir idéalement la nouvelle parcelle communale et d'entretenir les forêts privées de protection attenantes.

Accueil

Installation d'une table couverte au bas des Cibleries à côté du ruisseau et de la passerelle de la Valleyre.

Remarque / divers

Les objectifs des travaux réalisés ont été pleinement atteints aussi bien de l'aspect sylvicole, protection physique, biodiversité ou d'accueil.

* * * * *

SECURITE PUBLIQUE - POLICE

Municipale responsable : Mme Geneviève HOCHSTRASSER

Ce dicastère regroupe les activités principales suivantes : Police, Police administrative, Service de Défense Incendie et de Secours (S.D.I.S.), Protection Civile Région Lausanne Nord (PCi), Service Intercommunal des Taxis (SIT), l'Hygiène.

Les Naturalisations et Sociétés locales.

POLICE

Rappelons pour mémoire que la Police cantonale s'est engagée par un Contrat de prestations, à garantir la présence au poste de 4 Gendarmes financés par la Commune du Mont.

Fidèle au poste, l'adjudant Pittet dirige une équipe complétée par des gendarmes engagés par les Communes de Cugy (1), Morrens (0.3), Froideville (0.5), Jouxens (0.5), et Romanel (2).

Les gendarmes engagés pour la Commune du Mont sont chargés des missions suivantes:

Proximité : patrouilles pédestres, motorisées, contacts avec les Autorités, la population, les commerçants, etc.

Prévention : surveillance auprès des écoles, contrôles de fermeture des établissements publics, patrouilles diurnes et nocturnes.

Police judiciaire : enregistrements des plaintes, réquisitions et enquêtes locales, constats, identifications, interpellations.

Interventions : accidents, cambriolages, incendies, pollutions.

Organisation : planification, administration, rapports, contacts divers.

Un décompte mensuel des interventions est fourni à l'Autorité et est discuté en séance. L'échange avec le chef de poste est constructif et la Municipalité peut en tout temps, demander un objectif particulier lié aux circonstances du moment.

Relations Commune – Gendarmerie

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Commune du Mont-sur-Lausanne a souhaité être mise au bénéfice d'un Contrat de prestations **par objectifs**. D'entente avec le Commandant de la gendarmerie, ce changement a pris effet au 1^{er} mars. Dès ce moment, l'activité du poste au profit de la Commune s'est déclinée en actions plutôt qu'en heures, selon des objectifs ciblés fixés conjointement entre l'autorité communale et le chef de poste.

La Commune du Mont est rattachée à la région Lausanne et son chef de région, le cap. Ferrari. Mensuellement, nous recevons le bulletin «Infodélit», de la Division criminalité, SMhab, nous informant de certains délits sur notre Commune et donnant des conseils de prévention.

Relation Poste de gendarmerie - Police Administrative

Relevons également les excellentes relations et l'étroite collaboration avec M. R. Leder, responsable de la Police administrative.

Tout comme l'année dernière, en collaboration avec la Police administrative, plusieurs services de circulation ont été mis en place afin d'assurer le bon déroulement de diverses manifestations.

Détail des patrouilles

Au total **3018 patrouilles** ont été effectuées sur le territoire communal.

Il s'agit de patrouilles avec des véhicules de police ou banalisés :

▸ Patrouilles effectuées en journée (06:00 - 20:00)	2'055
▸ Patrouilles effectuées de nuit (20:00 - 06:00)	477
▸ Patrouilles pédestres	377
▸ Patrouilles cyclistes	13
▸ Services préventifs à proximité des écoles	96

JUDICIAIRE

<i>Comparaison</i>	2008	2009	2010
Vol	28	32	33
Vol par effraction	36	53	51
Vol par effraction (tentative)	7	5	6
Vol par introduction clandestine	18	9	25
Vol véhicules	16	17	13
Accident BC		18	8
Accident DM		66	78
Dommage à la propriété		33	42

Relevons encore que les dommages commis sur le territoire communal restent relativement stables. Il s'agit en particulier de dommages sur les mobiliers urbains, des tags, ou graffitis sur les immeubles privés ou publics ainsi que diverses déprédations sur des véhicules automobiles.

Au total, 765 événements sont comptabilisés.

REFORME POLICIERE :

Suite à l'échec de la votation populaire du 27.09.2009 sur l'initiative «d' Artagnan» (pour une Police unique), une Association des communes sous Contrat de prestations (ACCP) s'est constituée le 11 mars 2010. La Commune du Mont y a adhéré et Mme Hochstrasser est membre du Comité.

Le but de l'Association est de représenter les communes sous Contrat de prestations et de défendre leurs intérêts dans le cadre de la future organisation policière dite «Police coordonnée». En effet, le Conseil d'Etat a émis le souhait de mettre en place le dispositif d'ici au 1^{er} janvier 2012. Le travail de l'année 2010 a été la mise en place du projet de loi de cette réforme.

L'ACCP est en même temps un lieu d'échanges et de propositions en ce qui concerne l'organisation et le traitement des tâches dites du 5^{ème} processus ou de la Police administrative.

POLICE ADMINISTRATIVE

La Commission de police est composée de quatre membres :

Mme Geneviève Hochstrasser,	présidente
M. Bernard Chabloz,	membre
M. Michel Amaudruz,	membre
M. Roland Leder,	secrétaire

Elle a dû statuer à 77 reprises pour des sentences municipales. Une diminution de quelque 30 sentences par rapport à l'année passée. Les dénonciations sont plus fréquemment faites par des propriétaires de fonds privés pour des stationnements illicites, mais restent très variables d'une année à l'autre.

Les tâches de la Police administrative sont :

- Gestion administrative
- Police du commerce
- Cimetière
- Signalisation
- Manifestations
- Prévention

Gestion administrative

Enregistrement, délivrance et notification de :

- 374 canidés (- 4)
- 73 amendes d'ordre (- 39)
- 1'104 commandements de payer (+ 380)

Objets trouvés

Sur 20 objets déposés à notre poste, 8 ont pu être restitués.

Police du commerce

Procédés de réclame, patentes, licences, taxes diverses encaissées comme à l'accoutumée.

Marchés

Plusieurs marchés se tiennent tout au long de l'année dans différents endroits de notre Commune. Ils ont fait l'objet de contrôles. Il s'agit notamment des marchés suivants :

- Le traditionnel marché du jeudi après-midi qui se tient aux abords de l'Eglise
- La Fête de Mai au Petit-Mont et la Saint-Nicolas au Châtaignier

Cimetière

La Commune a enregistré 98 décès (78 en 2009), répartis de la manière suivante :

- 1 concession cinéraire
- 1 concession de corps
- 9 tombes de corps à la ligne (4 domiciliés sur notre Commune et 5 hors de notre localité)
- 5 tombes cinéraires (4 domiciliés sur notre Commune et 1 hors de notre localité)
- 36 au Jardin du Souvenir (18 domiciliés sur notre Commune et 18 hors de notre localité)
- 3 sur une tombe existante
- 24 personnes décédées sont inhumées hors de notre territoire
- 19 personnes dont les cendres sont restées en possession de la famille

Signalisation

Ce service s'occupe du contrôle, de la réfection et du marquage de la signalisation, du contrôle de l'éclairage public (env. 800 points lumineux), du contrôle de la signalisation des chantiers.

Vidéosurveillance

La vidéosurveillance a permis d'élucider un cas pour des dégâts matériels occasionnés à la cantine du Châtaignier par un véhicule inconnu.

Manifestations

Préparation, mise en place de signalisation et service de parcage pour 22 (+ 6) manifestations, dont les plus importantes sont : Fête de Mai et St-Nicolas, soirée de gym, lotos, matchs de football, Tour du Pays de Vaud Pédestre, Grand Prix de Lausanne Cycliste.

Prévention

Sécurité sur la Commune

En respect des bases légales en vigueur en Suisse, M. R. Leder, délégué BPA pour la Commune, a suivi différents cours de formation.

La mise en place du concept Santé et Sécurité au travail se poursuit. Il touche tous les domaines tels que : emploi d'appareils, outils de travail, produits dangereux, mesures de protection et formation. Dans ce cadre et sur le plan communal, M. Leder a suivi un cours d'une journée de formation avec le spécialiste de la branche.

Un coordinateur par domaine (Voirie, Domaines & Forêts, concierges), a été nommé. Ils ont reçu une formation. La visite des locaux, les audits personnels et la formation de tous les collaborateurs vont se poursuivre dans le courant 2011.

M. Leder est également le Chargé de sécurité pour les chantiers. Il a participé à une réunion d'information à Nyon, sur le thème de l'amiante dans la construction et une ayant pour thème la visite du chantier de construction de la centrale de pompage-turbinage de Nant de Drance, à Châtelard/VS. Dans le courant de l'année, il a effectué 21 contrôles, dont 7 avec un collaborateur de la SUVA. Deux avertissements ont été délivrés à l'égard d'entrepreneurs pour la pose d'échafaudages non conformes.

Patrouilleurs scolaires

Dans le courant de l'année, une patrouilleuse scolaire a donné sa démission en raison d'une deuxième activité lucrative trop importante.

Un nouveau patrouilleur a rejoint MM. Ph. Chappuis et M. Charles : M. R. Bourgoz.

Plan canicule

Suite aux directives émises par le Conseil d'Etat, toutes les mesures ont dû être prises pour mettre en place le "Plan canicule" (quelques références annoncées dans le Rapport de gestion 2009). A ce sujet, plusieurs séances ont eu lieu entre les différents partenaires.

La responsable du Contrôle des habitants a sorti une liste des personnes âgées de plus de 75 ans. Celle-ci a fait l'objet d'un tri sélectif, biffant dans un premier temps les personnes vivant en couple, puis les personnes prises en charge par un membre de la famille, enfin celles que le personnel du Centre médico-social visite au minimum deux fois par semaine.

Au terme de ce travail, qui a pris passablement de temps, un petit fascicule a été élaboré et envoyé à toutes les personnes restantes et désireuses de la visite de bénévoles en cas de fortes chaleurs, pour les informer du comportement à adopter et les rendre attentives aux dangers.

Au final, une douzaine de personnes ont été recensées sur 410 au départ. Néanmoins, l'ordre n'a jamais été déclenché par les autorités cantonales, malgré des pics de chaleur élevés (+ 30°) dans le courant du mois de juillet.

* * * * *

SERVICE DE DEFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

Au 1^{er} janvier 2010, le SDIS La Mère est entré officiellement en fonction conformément à la loi du 2 mars 2010 et suite à l'acceptation des Conseils communaux des 3 communes concernées soit Cheseaux, Romanel et Le Mont.

Un nouveau commandant a été nommé en la personne du major Bernard Borgeaud de Cheseaux.

Trois chefs de site ont également été nommés. Pour la Commune du Mont il s'agit du cap. Christophe Corbaz.

PREMIÈRE ANNÉE D'ACTIVITÉ

1. Effectifs au 01.01.2010 :

Etat- major :

Commandant :	Maj. Bernard Borgeaud
Quartier-maître :	Lt. Nicolas Petit
Chef du site du Mont :	Cap. Christophe Corbaz
Chef du site de Cheseaux :	Cap. Thierry Auberson
Chef du site de Romanel :	Cap. Jean-Luc Blanchard
Responsable de l'instruction :	Plt. Charles Gujer
Responsable ARI :	Plt. Christophe Rauschert
Responsable matériel :	Plt. Thierry Chapuis

Site opérationnel du Mont	Site opérationnel de Cheseaux	Site opérationnel de Romanel
Officiers : 6	Officiers : 9	Officier : 5
Sous-officier supérieur : 0	Sous-officiers supérieur : 1	Sous-officier supérieur : 2
Sous-officiers : 8	Sous-officiers : 8	Sous-officiers : 6
Appointés : 0	Appointés : 4	Appointés : 4
Sapeurs : 35	Sapeurs : 15	Sapeurs : 19
Recrues : 6	Recrues : 5	Recrues : 7
Total : 55	Total : 42	Total : 43

Total des 3 sites : 140 dont 60 au DPS et 80 au DAP.

Le SDIS est complété par une section de JSP comprenant 20 jeunes de 8 à 18 ans entourés de moniteurs provenant des 3 sites.

Commission du feu

Elle se compose comme suit :

M. Louis Savary, municipal Cheseaux	président
Mme G. Hochstrasser, municipale Le Mont	membre
M. Daniel Chapuis, municipal Romanel	membre
M. J.-D. Joerg, Conseiller communal Le Mont	membre
M. S. Piguet Le Mont	membre
Ainsi que 2 membres de Cheseaux et Romanel	membres
Commandant B. Borgeaud	Cmdt SDIS
Quartier-Maître N. Petit	membre
Chef de site, Le Mont cap.Ch. Corbaz	membre
Chef de site Cheseaux, cap. Th. Auberson	membre
Chef de site Romanel, cap. J.-L. Blanchard	membre

La Commission du feu c'est réunie à deux reprises, pour le rapport annuel et pour le budget 2011.

2. Formation

Quelques exemples de cours suivis :

<i>Journée technique des commandants (CDTT) – 0,5 jour</i> 3 participants	1,5 jours
<i>Formation théorique permis C1 - (DV01) - 4 x 0,5 jours</i> 2 participants	4 jours
<i>Hydraulique de base - (EX01) - 1 jour</i> 14 participants	14 jours
<i>Cours tonne-pompe - (EX03) - 1 jour</i> 10 participants	10 jours
<i>Cours transport d'eau et relais - (EX04) - 1 jour</i>	

3 participants	3 jours
<i>Cours motopompe I et II - (EX05) - 2 jours</i>	
5 participants	10 jours
<i>Cours de cadre recrues - 0,5 jour</i>	
4 participants	2 jours
<i>Cours de formation recrues - (FB01) - 2 jours</i>	
18 participants	36 jours
<i>Cours protection respiratoire – base - (PR11) - 3 jours</i>	
9 participants	27 jours
<i>Cours protection respiratoire – perfectionnement - (PR12) - 3 jours</i>	
5 participants	15 jours

Le total général de l'ensemble des cours représente 1'229.50 heures

3. Activités de l'année

Activités programmées

Recrutement	1 soirée par site
Planification intercommunale recrues	1 soirée
Séance de la commission du feu	2
Séance d'état-major	11
Séance d'état-major de site	4
Exercice officier	1
Exercices sof	4
Exercices détachement d'appui (DAP)	5
Exercices détachement 1 ^{er} secours (DPS)	10
Exercices porteurs ARI 1	8
Exercices porteurs ARI 2	8
Exercices porteurs ARI 3	5
Exercices recrues	3
Cours de cadre recrues	4
Exercices JSP	8
Séance EM JSP	5
Cours de cadre JSP	4

Les thèmes de l'instruction sont : la ventilation, le flash-over, le back raft, les sauvetages, les moyens d'extinction, les échelles.

4. Interventions.

Durant l'année, le SDIS La Mèbre est intervenu à 91 reprises, lesquelles ont mobilisé le personnel pendant 1978 heures.

Elles se répartissent comme suit :

Feux	22
Alarme automatique	32
Inondations	26
Sauvetages	3
Assistance sanitaire	1
Officier de service	3
Divers	4

Les interventions sur la Commune du Mont se chiffrent à 38.

5. Véhicule

Le 15 décembre 2010 un nouveau véhicule modulaire avec une berce matériel, une berce tuyaux et une berce vide d'une valeur de 548'000.00 CHF a été mis à disposition du SDIS la Mère pour le site du Mont-sur-Lausanne par l'ECA.

Structure d'alarme

Le 14 décembre tous les pagers ont été changés par l'ECA et une nouvelle structure d'alarme a été mise en place avec la séparation des groupes d'alarmes «Cheseaux-Romanel», la nouvelle structure ce compose de la manière suivante :

609 C – Le Mont

1 groupe jour A « fixe »

3 groupes nuit E – F – G « tournus en séquentiel »

609 B – Cheseaux

1 groupe jour A « fixe »

3 groupes nuit E – F – G « tournus en séquentiel »

609 A – Romanel

1 groupe jour A « fixe »

2 groupes nuit E – F « tournus en séquentiel »

Cette structure est opérationnelle depuis le 17.12.10 à 18h00.

Sur le site du Mont

Incorporation

Pour être incorporés, les sapeurs- pompiers doivent être âgés de 18 ans dans l'année au moins.

Les recrues qui ont suivi leur formation en 2010 et qui ont été incorporées sont :

Balmer Camille ; Lakatos Christophe ; Lehnerr Bruno ; Pache Sylvain ; Pagnier Laurent ; Rodriguez Aimé.

En 2010, trois JSP ont passé leur Flamme 1 lors d'un examen communal et trois leur Flamme 3 lors d'un examen cantonal dont un a fini 1^{er} du Canton.

Les 3 JSP qui ont obtenu leur Flamme 3 en 2010 (examen cantonal) ont été incorporés au SDIS.

JSP incorporés :

- en 2010, Lucas Clément, Loïc Aubort, Céline Borgeaud
- en 2009, Jessica Cuany, Alain Guex
- en 2008, Elodie Ruchet

Réseau d'eau

Le Commandant est régulièrement consulté pour le remplacement et la pose de nouvelles bornes-hydrantes. Une dizaine de nouvelles bornes-hydrantes ont été posées lors de chantiers importants, notamment à la Paix du Soir, Quartier Montjoie, rte du Jorat.

Les bornes-hydrantes ont toutes été contrôlées et réparées si nécessaire.

Promotion

Les promotions 2010 sont les suivantes :

Sergent Monney Gilbert au grade de lieutenant

Caporal Von Wartburg Grégory au grade d'adjudant

Les 6 recrues au grade de sapeurs.

Gardes

Le SDIS a assuré le service de garde de la Fête nationale du 1er août. Il a également renforcé la police lors de services de parc.

Le SDIS a remis en prêt des extincteurs lors de diverses manifestations sur le territoire communal.

Activités annexes

Le SDIS a organisé deux matinées dans le cadre du Passeport vacances de la région lausannoise.

* * * * *

PROTECTION CIVILE

La Région Lausanne-Nord comprend les communes de Cheseaux, Cugy, Epalinges, Jouxten-Mézery, Le Mont, Morrens, Prilly et Romanel.

Dans le cadre de la réforme «AGILE», notre organisation de protection civile est appelée à changer, probablement d'ici au 1^{er} janvier 2012.

En effet, celle-ci prévoit le découpage du Canton en 10 régions et non plus les 21 actuelles. Pour Lausanne-Nord, cela signifie un éclatement de la présente organisation puisque chaque commune doit rejoindre son district. Pour préparer cette transformation et étudier les différentes variantes possibles, plusieurs séances ont été nécessaires cette année, notamment avec le Préfet.

Comité directeur

Le Comité directeur s'est réuni à deux reprises.

Le président pour 2010 a été Monsieur Rémy Pidoux.

Cheseaux-sur-Lausanne	Pierre Haemmerli	Conseiller municipal
Cugy	Pierre-André Janin	Conseiller municipal
Epalinges	Jean-Claude Sheppard	Conseiller municipal
Jouxens-Mézery	Serge Roy	Syndic
Le Mont	Geneviève Hochstrasser	Conseillère municipale
Morrens	Yvan Krieger	Conseiller municipal
Prilly	Rémy Pidoux	Conseiller municipal
Romanel-sur-Lausanne	Daniel Chapuis	Conseiller municipal

Les procès-verbaux des séances du Comité directeur et de la Commission régionale sont tenus par Mme Nicole Pralong de Romanel.

La Commission régionale s'est rencontrée une fois pour les comptes 2009 et une fois pour le budget 2011. M. Jacques Marchand est le délégué du Conseil communal auprès de la commission régionale.

Personnel

Le personnel se compose de 3 postes à plein temps et d'un poste à 50 %. Sans changement.

Francis Desarzens	Chef de l'organisation régionale
Patrick Brot	Suppléant du chef et du chef matériel
Stéphane Sahli	Responsable administratif
Mme Sahli	Secrétaire à mi-temps

Nominations

Le lieutenant Maria Tronolone au grade de capitaine (chef du suivi de situation).

Le sergent major Mickael Corali au grade de capitaine (chef de la coordination logistique).

Départ

M. Stéphane Sahli au 31 octobre 2010 pour reprendre le poste de suppléant du commandant de la région Lausanne-Ouest.

Instruction

Assistance, sanitaire

Deux exercices de déplacement et de prise en charge de personnes âgées ont eu lieu à l'EMS la Paix du Soir.

Ces deux engagements ont démontré les grandes difficultés à déplacer des personnes âgées et handicapées.

Pionniers sauvetage

Deux exercices combinés sauvetage et travaux d'utilité publique ont été réalisés cette année. La commune de Cugy a été choisie pour le montage d'une passerelle sous le pont de la route cantonale Cugy - Bretigny-sur-Morrens, où coule le Talent. L'école de bûcheronnage du Mont-sur-Lausanne a procédé à la pose du bois.

Ravitaillement

Le sommet de la Francophonie a mobilisé toute l'énergie de notre région.

Essais d'alarme

Les essais d'alarmes n'ont pas démontré de problèmes particuliers. Deux sirènes ont été changées, Romanel et Prilly-Centre, afin d'être aux normes 2011 pour l'alarme à la population.

Engagements

Sommet de la Francophonie

- 1'138 déjeuners
- 2'314 en-cas
- 7'767 repas

CONCLUSIONS

C'est 1'718 jours qui ont été consacrés, à la formation ou à l'engagement, soit :

- 1'139 jours pour la formation ou les exercices.
- 395 jours pour l'engagement tiers.
- 115 jours pour les cours cadres au cours de répétition.
- 38 jours pour les rapports logistiques et bataillon.
- 31 jours instruction de base.

* * * * *

SECURITE PUBLIQUE HYGIENE

La Commission de salubrité

Aucun cas traité en 2010.

Contrôle des denrées alimentaires

Le contrôle des denrées alimentaires et des viandes est assuré par le Canton.

M. André Guex a été nommé, par le Préfet, «Préposé agricole» pour Le Mont et Epalinges en remplacement de M. A. Bonzon qui a pris sa retraite après 6 années passées à ce poste.

Contrôle des champignons

Mme Niklas- Lyon assure la présidence de la Société de Mycologie de Renens et environs dont nous faisons partie. Dans ce cadre, elle procède aux contrôles mycologiques pour notre Commune.

Résumé de quelques activités

17 février 2010. En collaboration avec la Société de développement et les Sociétés locales, tenue d'un stand d'informations à la grande salle du Petit-Mont sur le rôle du contrôleur de champignons pour les nouveaux habitants montains. Intérêt important des habitants qui ont été renseignés sur les possibilités de contrôle et les animations en lien avec le monde des champignons.

19 mars 2010. Assemblée générale Société de Mycologie Renens et Environs, 1^{ère} assemblée comme présidente de la Société.

27 mai 2010. Inauguration du local de contrôle des champignons rte du Jorat 5. Les contrôles se faisaient jusqu'ici au domicile privé de Mme Niklas. Ce nouvel espace permet de recevoir les personnes dans un cadre idéal avec beaucoup de lumière et la documentation mycologique complète centralisée. Il donne aussi la possibilité de recevoir des groupes lors de sortie comme le Passeport vacances ou des classes pour des cours.

6 juillet 2010. Passeport vacances de la région Lausannoise : 18 enfants
15 participants. 15 contrôles. Prise en charge de 9h30 à 12h30. Lieu de rendez vous à l'arrêt de bus Etavez. Depuis là, à pied jusque dans les bois de Vernand pour herboriser et approcher le monde des champignons. Détermination de champignons sur pied. Concours d'odeur de champignons. Groupe très intéressé et motivé.

Expériences relatées par la contrôleuse VAPKO lors d'intoxications

29 juin 2010. Contrôle à mon domicile de champignons amenés par la maman d'un petit garçon de 3 ans qui a mangé dans le jardin 2 champignons noircissant. Détermination macroscopique possible d'hygrocybe conica non toxique. Détermination confirmée par mon collègue. Téléphones à la famille pour les rassurer. Rapport envoyé à la VAPKO et au Tox centrum de Zürich.

30 novembre 2010. Pendant mon activité professionnelle au CHUV. Intervention aux soins continus de pédiatrie après intoxication d'une famille de 2 adultes et une petite fille de 6 ans. Consommation d'une sauce aux champignons le soir d'avant et début pour les trois d'une sévère gastro-entérite 5 heures après l'ingestion. Détermination de champignons secs amenés par la grand-mère. Présence de plusieurs bolets toxiques et moisis. Visite de la famille et suivi du dossier. Rapport fait à la VAPKO. Les parents ont pu quitter le CHUV dans la matinée et la petite en fin de journée une fois l'état de déshydratation réglé.

Contrôles mycologiques. Présence au local tous les dimanches soirs de saison (août à fin novembre) de 18h à 19h et contrôles sur rendez-vous le reste de la semaine.

80 contrôles dont :

14 récoltes contenant des champignons impropres à la consommation mais non toxiques.

19 récoltes contenant des toxiques dont **2 récoltes de champignons mortels** : des amanites phalloïdes.

Taxis de la région lausannoise

L'Association de communes regroupant 12 communes de la région lausannoise, gère le Service Intercommunal des Taxis de la région lausannoise (SIT). Conformément au Règlement sur le central d'appel des taxis A, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2008, tous les exploitants A doivent, à compter du 1^{er} janvier 2009, s'abonner à Taxi Services Sàrl. L'affiliation des taxis (taxis A, env. 250) à un central d'appel leur permet aussi de disposer des places sur le domaine public.

La mise en place de ce système a provoqué des oppositions, et des recours sont encore pendants au TF.

Un autre problème est le «maraudage», l'Association ayant créé plusieurs places de nuit à proximité des discothèques. En effet, plusieurs professionnels se sont plaints de taxis «sauvages» tournants devant les discothèques, privant ceux-ci de clients potentiels.

La question des sièges pour enfants doit aussi être discutée au sein du Comité directeur.

Les représentants du Conseil communal de la Commune au Conseil Intercommunal des taxis sont MM. M. Grin et R. Ansermot.

* * * * *

Commission permanente des naturalisations

La loi sur la naturalisation vaudoise est régie par les articles suivants :

LDCV (loi cantonale sur le droit de cité vaudois)

- Art. 25 : correspondant à une naturalisation facilitée pour étrangers nés en Suisse
- Art. 22 : correspondant à une naturalisation facilitée pour jeunes de 2^{ème} génération
- Art. 8 : correspondant à une demande ordinaire
- Art. 53 : correspondant à des dispositions transitoires, abolies au 30 juin 2010

La Commission de naturalisation procède, pour une demande ordinaire, à l'audition des candidats lors d'une séance présidée par un membre de la Municipalité (Mme Hochstrasser). Le préavis municipal est ensuite envoyé au Département Cantonal - Service de la Population puis à l'Office fédéral des Migrations à Berne. La durée du processus peut prendre deux ans et demi environ.

Les naturalisations facilitées sont exemptes d'audition et de rapport de police. La Municipalité décide l'octroi de la bourgeoisie communale pour des candidats bénéficiant de la procédure facilitée.

Sous réserve de l'octroi du droit de cité cantonal et de l'autorisation fédérale de naturalisation, la bourgeoisie prendra effet au moment de la prestation de serment devant le Conseil d'Etat vaudois.

Cette année, 14 adultes et 3 enfants ont reçu la nationalité suisse soit :

Nom	Originaire de	Art.
Nseir Ghaleb	Syrie	Art. 8
Podleska Irena	Royaume-Uni	Art. 8
Bulyaphol Soupharone	Laos	Art. 25
Babutsidze Alexander	Géorgie	Art. 8
Famille Von Alten Christian	Allemagne / France	Art. 8
Quarto Gianni	Italie	Art. 25
Da Silva Feneco Kethlen	Brésil	Art. 25
Azizi Muhamed	Serbie et Monténégro	Art. 22

Naturalisation facilitée fédérale : personne dont le conjoint est Suisse.

Nom	Originaire de	Bourgeoisie de
Jose Luis Borrajo	Espagne	Lausanne
Sheila Silva Cerqueira Dupuis	Brésil	Penthéréaz
Jeanette Silke Menétrey	Allemagne	Poliez-le-Grand et Le Mont
Loulia Cordey	Russie	Savigny
Rocio Bösiger	Mexique	Heimenhausen BE
Ana-Simona Wyder	Roumanie	Brigue-Glis VS

* * * * *

Sociétés locales

Une quinzaine de Sociétés locales sont regroupées au sein de l'Union des Présidents des Sociétés locales (UPSL). Elle se réunit 2 fois par an pour coordonner le calendrier des différentes manifestations et activités respectives. Ces échanges permettent aussi un rapprochement amical très apprécié.

Outre leurs activités propres, les Sociétés locales organisent plusieurs manifestations communales telles que la Foire de Mai, le 1^{er} août, la Torrée ou la St Nicolas.

D'autres encore tels que l'Accueil des nouveaux habitants, les lotos ou les matchs de foot par exemple, montrent le dynamisme des Sociétés locales et attirent de nombreux habitants.

En 2010, nous avons eu le 150^{ème} anniversaire de la chorale l'Echo des Bois, fêté par une série de 5 concerts classiques dans différents lieux notamment au Temple du Mont.

Nos Sociétés sportives participent à des tournois régionaux ou cantonaux avec succès.

La Commune continue à soutenir les activités des Sociétés en leur fournissant des locaux, du matériel de fête ou en subsidiant leurs activités, surtout la formation des jeunes. Le but de la Municipalité est de soutenir l'apport des Sociétés locales à la vie associative et à l'intégration de la jeunesse.

* * * * *

INSTRUCTION PUBLIQUE - CULTES - SECURITE SOCIALE

Municipal responsable : M. Michel AMAUDRUZ

INSTRUCTION PUBLIQUE

L'année 2010 est la seconde année civile où l'Etablissement primaire et secondaire du Mont-sur-Lausanne vogue pour et avec une seule commune sous la direction de M. Thierry Wolters entré en fonction le 1^{er} août 2008.

L'année 2010 est aussi la première année où des classes VSO, VSG et VSB ont terminé ensemble leur parcours scolaire au Mont, ceci suite à l'ouverture en automne 2009 de deux classes de 9^{ème} VSB. Sur les 90 établissements scolaires existants actuellement dans le Canton de Vaud, l'établissement scolaire du Mont fait partie des 44 établissements qui comptent à la fois des classes primaires et secondaires.

Autorités scolaires

La Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO), au travers du directeur M. Wolters, exerce toutes les compétences qui touchent au corps enseignant, aux matières enseignées et à l'enseignement.

L'établissement scolaire de Cugy et l'ASICE (Association Scolaire Intercommunale de Cugy et Environs) qui regroupe les 4 communes (Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens), reste un partenaire important avec lequel nous allons demeurer en étroite collaboration (partage des locaux PPLS, de la piscine, classe EI en commun, équilibrage de classes, voyage à l'Ile d'Yeu ou autres).

Contrairement aux communes de l'ASICE et à notre ancienne situation, tous les aspects financiers et pratiques concernant la marche de l'école qui sont de la responsabilité des communes, sont maintenant détaillés dans nos budgets et comptes communaux élaborés par le municipal responsable des écoles, avec l'appui du boursier, du directeur et de M. Bernard Matthey-Doret (doyen).

Les aspects touchant aux bâtiments scolaires, sont par contre traités par le municipal et le service des bâtiments avec l'appui de M. Matthey-Doret, bras droit du directeur pour ce dossier. Les aspects touchant aux patrouilleurs scolaires et à la sécurité sont du ressort de la municipale de police avec l'appui de notre Police administrative et la Gendarmerie.

Tâches communales confiées à l'école, respectivement au Canton

Dans l'organisation scolaire actuelle du Canton, un certain nombre de tâches dépendant des communes (comme par exemple l'organisation des transports scolaires, des sports facultatifs et des devoirs surveillés) sont judicieusement confiées, en partie ou entièrement, aux directeurs, aux doyens ou aux secrétariats des établissements scolaires. L'inventaire des tâches qui concernent notre situation a été négocié en 2009 à 0.25 ETP pour les années 2010 et suivantes et fait l'objet d'une Convention type avec le Canton. Les montants pris en compte pour les coûts des ETP (direction et secrétariat séparés), sont basés sur la moyenne cantonale des coûts de ces fonctions et évoluent chaque année (voir Rapport de gestion 2009 et remarques figurant au budget).

Conseil d'établissement

Selon la modification de la loi scolaire, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, les Conseils d'établissement doivent être mis en place pour la nouvelle législature. Vu l'absence d'urgence de ce dossier et la charge en travail du municipal sur d'autres dossiers, le finish du projet de Règlement articulé autour d'une Commission de 12 membres et l'élaboration du préavis destiné au Conseil communal sont restés en veilleuse. A noter que dans notre situation composée d'un seul établissement scolaire, avec une seule commune, soit la formule la plus simple qui existe actuellement dans le canton, tous les éléments dépendant de la commune sont directement soumis et présentés à la Municipalité et au Conseil communal par le biais de la gestion et des budgets. Les contacts étroits et l'excellente collaboration entretenus, par le municipal et le directeur avec l'Association des parents d'élèves et sa présidente Mme Laurence Muller-Achtari, ont permis de traiter au mieux les quelques points en discussion, qui n'ont pas nécessité de faire appel au 3 représentants montains de l'ancienne Commission scolaire, Mmes Yasmine Chamot et Anouck Roduit et M. Jean-Daniel Joerg restés à disposition de l'Etablissement scolaire ou de la Municipalité.

Effectifs

L'EPS du Mont verra ses effectifs augmenter à la rentrée d'août 2011 de quelques élèves suite à la fin de la 1^{ère} étape de construction des bâtiments du Rionzi. Heureusement, la majorité des enfants arrivés avec ce quartier ne sont pas encore en âge de scolarité obligatoire, l'impact principal de ce nouveau quartier se fera sentir dans les années à venir.

Afin d'utiliser au mieux les moyens disponibles, les EPS du Mont et de Cugy et environs doivent continuer à collaborer et à équilibrer leurs classes en s'échangeant des élèves. Les contacts sont entretenus avec les TL afin que les horaires des bus TL coïncident avec ceux des deux établissements.

Effectif et enclassement des élèves

ETABLISSEMENT PRIMAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2010				ETABLISSEMENT SECONDAIRE Situation au 1 ^{er} octobre 2010			
Année	Elèves	Classes	Collèges	Année	Elèves	Classes	Collèges
CIN	96	5	C G G M M	5e	64	4	A A A A
CYP1/1	49	2	C M	6e	54	3	A A A
CYP1/2	56	3	C G M	7B	27	1	B
CYP2/1	52	3	G M M	8B	49	2	B C
CYP2/2	56	3	C G M	9B	27	1	B
COES	9	1	M	7G	16	1	B
01.10.10	318	17		8G	13	1	B
01.10.09	310	18		9G	22	1	B
01.10.08	325		C=Crétalaison	7O	19	1	B
01.10.07	327		G = Grand-Mont	8O	16	1	B
01.10.06	369		M = Martines	9O	17	1	B
				DES/EI	12	1	B
				01.10.10	336	18	
				01.10.09	345	18	
				01.10.08	320		A = Mottier A
				01.10.07	258		B = Mottier B
				01.10.06	244		C = Mottier C

Orientation en fin de cycle de transition

Année	VSB %	VSG %	VSO %	Autres %	Total %
2000	48	19.6	29.4	3	100
2001	42.4	28.8	28	0.8	100
2002	37	30.2	29.4	3.4	100
2003	40.6	28.7	27.3	3.4	100
2004	44.4	31.8	23.8	0	100
2005	43.7	32.4	23.2	1	100
2006	46	27	24	3	100
2007	42.0	40.6	16	1.4	100
2008*	41.33	33.05	22.32	3.3	100
2009**	62.5	18.06	16.66	2.78	100
2010	50	23.21	26.79	0	100

* dernière année avec les chiffres pour tout le groupement (Le Mont et Cugy & environs).

** Le pourcentage élevé d'orientation en VSB ne préfigure en rien une évolution future. Il est représentatif de la volée 2008-2009.

Orientation postscolaire

Les élèves libérés de leur obligation scolaire en juillet 2010 se sont dirigés vers les formations suivantes :

	Formation professionnelle	Ecole de maturité	Ecole de culture générale	RACC I/II	OPTI	Autre	TOTAL
VSO	7	0	0	2	4	2	15
VSG	9	0	9	0	3	4	25
VSB	1	34	1	0	1	2	39

Etat des classes disponibles par collège

Grand-Mont	6 classes	+	salle de rythmique
Crétalaison	4 classes	+	petite salle utilisée pour les études surveillées
Martines	8 classes	+	salle de gymnastique
Mottier A	8 classes	+	cuisine, salle économie familiale, salle ACT, salle projection, local infirmière
Mottier B	10 classes	+	Aula, 2 salles travaux manuel, 2 salles de sciences, salle informatique, médiathèque, secrétariat, salle des maîtres
Mottier C	1 classe	+	1 salle de musique, 1 salle ACT (plus disponible dès mars 2012 avec le début de la «Danseuse 2»)
Mottier Centre sportif	0 classe	+	2 salles de gymnastique et 1 piscine

Pour l'année scolaire 2011-2012, plus aucune salle de disponible !

Bâtiments scolaires - développement territorial – Journée continue à l'école : Anticiper pour arriver à satisfaire les besoins

Le tableau «Evolution démographique – Estimation» présenté dans la partie Aménagement du territoire, montre bien l'importance du développement démographique qui nous attend et la vitesse dont ce développement pourrait faire l'objet.

La Municipalité sait déjà que l'utilisation transitoire, par des classes primaires d'une partie des nouvelles salles mises à disposition au terme de la construction du projet les 3 Danseuses, ne laissera qu'un très court répit.

Sachant qu'il faut compter au moins 5 ans pour passer les différentes étapes de la mise en service d'un nouveau collège (crédit pour un concours, concours et procédure des marchés publics, crédit d'étude, étude, mise à l'enquête, traitement des oppositions et des recours éventuels, crédit de construction, soumission selon les marchés publics, construction), l'anticipation est indispensable et les réflexions concernant le développement des collèges et classes primaires nécessaires au Rionzi (12 à 20 classes + gym) et à Champs d'Aullie (17 à 20 classes + gym) devront reprendre rapidement, probablement au début de la prochaine législature, avant même la fin de la construction du projet les 3 Danseuses.

De même, la mise en œuvre du projet «Harmos» et de la journée continue à l'école, largement plébiscitée par les citoyens, attendue à l'horizon 2015, va impliquer pour les communes, la prise en charge de l'école enfantine obligatoire dès 4 ans (donc l'école à 11 degrés) et l'obligation de la mise à disposition pour les parents respectivement les élèves qui le souhaitent, d'un accueil à la journée complète.

Dans le cas du Mont, la mise en service à l'horizon 2013, de la «Danseuse 2» avec son réfectoire et quelques salles, devrait apporter de nouvelles et solides possibilités principalement pour l'accueil des plus grands.

S'agissant de l'accueil des plus petits (accueil «tartine» dès 07h00 du matin, accueil et encadrement à midi, accueil de l'après-midi pour les lères enfantines et de la fin de journée) qui nécessite des locaux, du personnel et une organisation spécifique, nous sommes encore à la recherche de solutions et les investissements financiers à consentir s'annoncent inévitablement importants.

Médiathèque du Mont : Médiathèque scolaire et communale du Mont-sur-Lausanne



Au moment de la lecture de ces lignes vous aurez tous pris part à l'inauguration de la médiathèque et découvert son nouveau logo réalisé par M. Romain Rousset, enseignant des branches d'arts visuels de l'EPS, diplômé de l'ECAL et photographe. Ludique, sympathique, simple ce nouveau logo est conçu pour s'adapter aux divers besoins de communication de la médiathèque (papier à lettre, site internet, poster, ...).

Ouverture au public : Elargi progressivement depuis sa mise en service, l'horaire actuel d'ouverture de la médiathèque au public est fixé aux lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h30. Il est prévu d'élargir l'ouverture au mercredi après-midi dans le courant de 2011.

Acquisition des documents. Après récupération en 2009 d'environ 4000 livres de la bibliothèque Croqu'Bouquins, durant l'année 2010, le fonds documentaire de la Médiathèque a dépassé la barre des 12'000 documents :

- ▶ 1'400 albums jeunesse (dont une centaine de livres tactiles et/ou cartonnés pour les 0-3 ans)
- ▶ 3'800 romans pour lecteurs-débutants et lecteurs confirmés
- ▶ 3'000 documentaires touchant tous les domaines : psychologie, pédagogie, philo, arts, religions, sciences naturelles, politique, économie, histoire, géographie, sports...
- ▶ plus de 70 ouvrages de référence (dictionnaires et encyclopédies)
- ▶ 330 recueils de contes, théâtres, poésies
- ▶ 150 documents en langues étrangères, principalement anglais, allemand, italien et espagnol (romans, méthodes de langue, lexiques, dictionnaires, livre audio...)
- ▶ une trentaine de titres de périodiques
- ▶ 1800 Bds et mangas
- ▶ 500 DVDs enfant, jeunesse et adulte
- ▶ ainsi que des livres jeu, livres audio, musique...

Un gros travail de sélection pour acquérir des documents de qualité, répartis entre les différents âges (de 0 à 18 ans environ), les différentes typologies (romans, documentaires, bds, multimédia, etc.) et couvrir un maximum de thématiques touchant les intérêts les plus divers, mais aussi répondant aux besoins de l'enseignement.

Fournisseurs. Suite à un appel d'offres auprès des librairies vaudoises en 2009 pour collaborer avec des fournisseurs qui offraient des prestations intéressantes. L'acquisition principale a lieu aujourd'hui, auprès de deux fournisseurs qui offrent d'excellents services et des prix avantageux : Librairie Basta à Lausanne et Librairie La Fontaine à Vevey.

Personnel fixe et collaboratrices temporaires engagées en 2010. La conduite de la médiathèque est assurée, depuis le 1^{er} juin 2009, par Mme Murielle Reynolds-Henchoz, bibliothécaire responsable à 75 % (au bénéfice d'une formation de bibliothécaire à la HEG de Genève et d'un brevet vaudois d'enseignement CIN) et depuis le 1^{er} septembre 2009 par Mme Fanny Vuadens, aide bibliothécaire à 50 % (au bénéfice d'un CFC d'Agent en Information Documentaire-AID). Avec l'aide du Canton, compte tenu du travail à effectuer et en prévision du futur, le taux d'activité de Mme Vuadens a été porté à 100 % à partir d'août 2010.

Grace au soutien financier du Canton qui assumait les charges salariales (la Commune du Mont fournissant la place de travail), 5 collaboratrices temporaires ont été engagées par la Commune en 2010. Il s'agit de Mmes Simona Alj-Pavlasova, Danielle Javet et Françoise Schilt, engagées pour cataloguer les documents sur le nouveau système informatique de gestion (Virtua) et de Mmes Michelle Roux et Emine Durmaz, engagées pour l'équipement, le plastifiage et la mise en rayon des documents. Ces 5 collaboratrices supplémentaires engagées pendant 9 mois ont consacré près de 1'250 heures pour le catalogage et près de 900 heures pour l'équipement physique des documents. (A noter qu'une fois dans le logiciel Virtua, le travail de description et de catalogage des documents est utile à toutes les autres bibliothèques du réseau RERO ayant les mêmes documents).

Le mandat de ces personnes s'est achevé en décembre 2010. Le traitement de la quasi-totalité du fonds a pu être terminé à temps, ce qui permet aujourd'hui la mise à disposition de l'ensemble du fonds documentaire au public.

Fréquentation de la médiathèque. La base de données sommaire utilisée durant l'année 2010 (récupération du fichier Filemaker de Croqu'bouquins) ne permet pas d'élaborer des statistiques de prêt pour l'année 2010. Cependant, le bon sens et l'observation permettent d'affirmer que :

- la médiathèque connaît un franc succès auprès de la population (nombreux retours positifs de la part des enfants et de parents),
- taux de fréquentation important pendant les heures d'ouverture publique, large circulation des documents et nombreuses demandes (acquisition, réservation) de la part des lecteurs,
- taux de fréquentation en constante augmentation (inscriptions supplémentaires chaque semaine depuis l'ouverture !),
- trois mois après son ouverture, plus d'une trentaine d'enfants en âge pré-scolaire fréquentent régulièrement le secteur 0-3 ans ouvert en août 2010, et les nouvelles demandes d'inscriptions vont croissantes.

Animations 2010

Au niveau scolaire, toutes les classes de l'établissement ont été visitées au moins une fois ou se sont rendues à la médiathèque, pour une présentation des lieux par les bibliothécaires, explications du règlement et des modalités de prêt, etc. Les élèves ont également pu profiter de lecture d'histoires et/ou présentation de livres. Une animation pour découvrir le fonds documentaire et le système d'organisation a été menée avec les classes du cycle de transition CYT5 et la classe EI.

Fréquemment, des caisses de documents sur différents thèmes sont envoyées aux collèges ou aux classes primaires qui ne se trouvent pas sur place (Noël, Pâques, printemps, et thématiques diverses).

Une majorité des classes de primaire et CYT se rendent désormais périodiquement à la médiathèque pour emprunter/rendre des livres, mais également pour travailler sur place, effectuer des recherches documentaires thématiques.

Au niveau public. Sur le plan communal, la Médiathèque fait régulièrement un état de la situation dans le journal «Aux 4 Coins du Mont». Elle a participé aux Fêtes de mai et de la St-Nicolas organisées par la Société de Développement, avec un stand de livres d'occasion à vendre. En novembre, elle a participé à la «Nuit du Conte», événement qui a lieu dans toute la Suisse. Deux conteuses et une musicienne sont venues animer trois moments de contes pour enfants et adultes, suivis d'une collation. Plus de 150 personnes ont assisté à l'événement.

Expositions thématiques régulières dans les locaux (2010 – année de la biodiversité ; exposition photos des élèves d'art visuel, expositions de divers travaux d'élèves).

Intégration de la Médiathèque du Mont au Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et migration des données documentaires sur le réseau RERO. Le réseau RERO, comprend 220 bibliothèques, 5 millions de références bibliographiques, 10 millions de documents, plus de 220'000 périodiques différents, 281 lecteurs. Le projet du Canton consistant à intégrer à terme les bibliothèques scolaires au réseau RERO, la Municipalité et le Directeur de l'EPS ont immédiatement saisi l'opportunité et accepté que la Médiathèque du Mont serve de site-pilote dans le projet.

Challenge réussi d'intégrer une (petite) bibliothèque scolaire et publique dans un grand réseau de bibliothèques principalement universitaires et HES. Beaucoup de séances de travail, de solutions à trouver, de compromis à faire de part et d'autre. 6 personnes engagées en 2010 pour le catalogage sur Virtua, afin que le tout soit opérationnel au début 2011. Mis à part quelques petits réglages à faire, tout est bien opérationnel en février 2011 au moment de la rédaction de ce rapport.

Les principaux avantages du réseau RERO sont le catalogue public disponible en ligne, des comptes de lecteur accessibles via Internet avec possibilité de réservation/prolongation soi-même des documents, avertissement par mail ou par courrier des avis de retard et réservation. Le projet pour l'automne 2011, de créer un catalogue adapté au jeune public, plus simple, plus convivial, avec un filtre qui limite les recherches aux ressources disponibles dans la médiathèque (et non pas dans l'ensemble du réseau). Des cartes de lecteur VDPASS distribuées à tous les lecteurs à partir du CYT.

Formation continue 2010. Outre la formation obligatoire liée au nouveau logiciel Virtua (catalogage dans RERO, bulletinage des périodiques), les deux bibliothécaires ont suivi divers cours organisés par la CLP (Communauté de lecture publique) : Mme Reynolds : «*Sur la piste des adolescents non-lecteurs*» ou comment appréhender l'attitude des ados face à la lecture, pour mieux les intégrer dans une structure telle qu'une médiathèque. Quels sont les outils existants pour favoriser la lecture dans ces tranches d'âges, etc. Mme Vuadens : *Bibliothèques 2.0* ou comment développer les outils actuels du web 2 (blogs, outils collaboratifs dans la médiathèque) et «*atelier onlitquoi*» : présentation d'albums et de romans aux 9-12 ans et 13-16 ans.

Formations grandement appréciées par les bibliothécaires qui sont rapidement passées à la phase pratique, notamment par la présentation de romans à plusieurs classes, avec un projet de site Internet pour 2011, et la mise en place d'un *Comité de critique de médias*, en collaboration avec un groupe d'élèves du secondaire, dans le but d'attribuer appréciations et critiques aux films de la médiathèque, action qui sera certainement suivie par un club de lecture ou autre initiative du genre en 2011.

A souligner particulièrement. D'une part, l'étroite collaboration sur ce dossier avec le Canton et en particulier, Mme Christine Bossuat, responsable financière à la DGEO qui, face à l'engagement financier conséquent de la Commune du Mont pour les locaux et à l'ouverture de la Municipalité et de la direction de l'établissement, a accordé un important soutien financier pour le bon démarrage de la structure Fr. 200'000.--, en complément au montant communal, accordé pour l'acquisition d'un fonds de livres à usage scolaire, prise en charge des frais du personnel temporaire engagé en renfort pour le catalogage des documents dans le logiciel Virtua. D'autre part, le soutien technique de Mme Véronique Avellan, responsable de la bibliothèque de la Haute Ecole Pédagogique (HEP) à Lausanne, qui nous a soutenu lors des décisions d'aménagement de la bibliothèque et lors de l'engagement d'une bibliothécaire et d'une aide bibliothécaire qualifiée et motivée, capable de gérer une médiathèque, ce qui comme on le constate n'est pas simplement d'aligner des livres sur les étagères !

Camp à l'Ile d'Yeu

Le camp de l'Ile d'Yeu en début de 6^{ème} année et la sensibilisation au milieu marin qu'il permet d'offrir, a un impact extrêmement important et positif sur nos enfants. En 2010, le camp à l'Ile d'Yeu a concerné 126 élèves, impliquant 14 demi-journées d'activités spécifiques sur place pour un coût de Fr. 555.-- par élève, avec une participation demandée aux familles de Fr. 280.--. La Commune du Mont assume la différence dans le cadre du budget prévu pour le soutien aux courses d'école et camps.

Cette activité reste organisée en commun pour les deux établissements de Cugy et du Mont. L'organisation de ce camp démarre très tôt et les réservations pour l'édition 2011, prévue du 31 août au 9 septembre, sont déjà effectuées.

Transports scolaires

Dans le Canton, les transports scolaires sont de la compétence des communes. Mis à part quelques rares exceptions, aucune habitation n'étant suffisamment éloignée des bâtiments scolaires, la Commune du Mont n'est pas tenue selon la loi de mettre en place ces transports, ni selon le règlement concernant les frais de transport des élèves de scolarité obligatoire promulgué par le Conseil d'Etat, de prendre en charge les frais de ce transport, lorsque la distance par la voie la plus directe n'atteint pas 2.5 km entre le domicile de l'élève et le bâtiment scolaire qu'il fréquente.

Depuis de nombreuses années, notre Commune a cependant fait le choix de mettre en place un système de bus scolaires. Surtout pour les petites classes, c'est un plus indéniable pour la sécurité des enfants. Grâce à son expérience, son personnel et son important parc de véhicules, l'entreprise CarPostal offre des prestations de qualité (engagement, formation, suivi, remplacement rapide en cas d'absence d'un chauffeur ou d'une panne de véhicule).

Avec l'ajout, décidé par le Canton, d'une période supplémentaire aux horaires hebdomadaires des classes enfantines et la synchronisation des horaires scolaires demandée par l'Association des Parents d'Elèves à partir de la rentrée 2009, il a fallu, non sans difficultés, modifier tout le programme de transport des élèves. Afin d'améliorer la situation et de préparer la prise en charge des enfants provenant notamment du nouveau quartier du Rionzi, la Municipalité, d'entente avec l'Ecole et l'entreprise CarPostal a décidé dans un premier temps l'engagement d'un bus supplémentaire à partir de la rentrée d'août 2010. Après avoir testé s'il pouvait passer sur les différents parcours scolaires de la Commune, le choix s'est porté sur un bus de plus grande capacité (32 places au lieu de 25 places). En automne 2010, les premières expériences avec ce bus de 32 places ayant été concluantes, vu le délai de 6 mois nécessaire à la mise en service de ces véhicules, la Municipalité a décidé de demander à Car Postal de prévoir le remplacement à partir du printemps 2011 du bus 24 places par un second bus 32 places.

En plus de l'amélioration des conditions de prise en charge des enfants sur le chemin de l'école, la Municipalité souhaite avec ce dispositif, maintenir et renforcer les possibilités de transport à midi, depuis tous les collèges primaires, des enfants (surtout des petits CIN et primaires 1 à 4) qui souhaitent se rendre au réfectoire scolaire de la route du Jorat 6.

Ainsi, dès le printemps 2011, la Commune disposera de :

- Deux minibus scolaires ScolaCar (Renault Master ou équivalent) avec 2 places adultes à l'avant et 24 places enfants à l'arrière. Ces bus pèsent 3.5 t et nécessitent un permis D1 – Professionnel.3.5 t.



- Deux minibus scolaires ScolaCar (Mercedes Sprinter ou équivalent) avec 2 places adultes à l'avant et 30 places enfants à l'arrière. Ces bus pèsent 4.5 t et nécessitent un permis D – pour car.



Soit 114 places. Le coût annuel des 4 bus scolaires passera donc à environ Fr. 440'000.- comme annoncé dans le cadre du budget 2011.

Malgré cet investissement déjà très important, la capacité des bus scolaires ne permet toujours pas le transport de tous les enfants et les règles de priorité instaurées précédemment sont toujours en vigueur (voir Rapport de gestion 2009). Les enfants situés à proximité de leur collège ne sont pas transportés et pour les enfants plus éloignés, ce sont donc par ordre de priorité les élèves des classes enfantines CIN 1 et 2 puis ceux des classes primaires de la 1^{ère} à la 4^{ème} et de la 5^{ème} à la 6^{ème} qui sont transportés. Les grands élèves ayant accès, notamment à vélo, ne sont pas transportés. En cas de mauvais temps ou durant l'hiver, le réfectoire scolaire est, sur inscription, à disposition de ces grands élèves pour le repas et la pause de midi. De plus, la salle de travail de la nouvelle médiathèque scolaire est ouverte dès 12h50 aux élèves qui souhaitent étudier durant la pause de midi.

Considérant que les bus scolaires n'étaient pas accessibles à tous, eu égard aux enfants qui se rendent à pied à l'école et à ceux qui utilisent les bus TL. La Municipalité a pris la décision d'aligner le prix de l'abonnement au bus scolaire sur celui des TL (zones 1+2) en appliquant le calcul suivant :

Prix de l'abonnement TL x 38 semaines d'école / 52 semaines. Ainsi pour l'année scolaire 2010-2011, avec un abonnement TL à Fr. 369.--, l'abonnement au bus scolaire a été fixé à Fr. 270.-- et pour l'année scolaire 2011-2012, l'abonnement TL passant à Fr. 405.-, l'abonnement au bus scolaire a été fixé à Fr. 296.--.

En raisonnant ainsi, la Municipalité rappelle :

- qu'il n'y pas d'obligation légale de transport sur les distances concernées dans notre Commune,
- qu'une très forte participation communale est accordée aux bus scolaires (plus de 85 % des coûts ou un montant correspondant à l'équivalent de 1 à 1.5 point d'impôt),
- qu'une participation financière est demandée aux enfants qui utilisent les bus car tous les enfants n'utilisent / ne peuvent utiliser les bus scolaires,
- que la gratuité est accordée aux enfants CIN 1 et 2 pour des questions de sécurité (geste communal approuvé de longue date par le Conseil communal),
- que les chauffeurs des bus scolaires connaissent et sont particulièrement attentifs aux enfants, surtout aux petits.
- qu'il n'y a pas de « pharmacie » au niveau des tarifs - comme pour les abonnements TL, CFF ou pour celui 24 Heures, les bénéficiaires paient l'abonnement annuel.

En plus de ces courses multiples, les bus scolaires effectuent des **courses spéciales** durant les temps morts de la journée, destinées à transporter des élèves des petites classes à la piscine ou à la couture au Mottier, ou de Crétalaison au Grand-Mont pour la rythmique. Les quelques disponibilités qui restent durant la journée, sont aussi valorisées pour des **courses occasionnelles** comme par exemple conduire une classe de petits à la patinoire de Malley. Tous ces transports spéciaux font l'objet d'un bon octroyé par le secrétariat des écoles et sont ensuite soigneusement répertoriés en vue de la facturation.

Classe EI de retour au Mont dès juillet

La classe EI (Enseignement Individualisé) primaire commune, résultant de la séparation des deux établissements de Cugy & environs et du Mont-sur-Lausanne, a pris fin en juillet 2010. Les élèves bénéficiant de cette prestation sont, dès la rentrée d'août 2010, scolarisés dans l'un des trois collèges primaires du Mont. Le contrat avec Taxi Service concernant ce transport d'enfant à Cugy a donc pu être dénoncé en juillet, à la fin de l'année scolaire.

Etudes surveillées au Mont

Dans la répartition des tâches scolaires entre le Canton et les communes, les études surveillées font partie des tâches sous la responsabilité et à charge des communes. Dès août 2008 et la fin du Conseil exécutif, les décisions sont de la compétence de la Municipalité. Les frais apparaissent directement dans notre comptabilité communale et les personnes engagées font aussi partie du personnel communal. L'organisation, le recrutement du personnel et le suivi pédagogique des études surveillées, comme l'élaboration des informations destinées aux parents et/ou au corps enseignant sont confiés au directeur de l'établissement scolaire. Cette activité fait partie des tâches communales confiées à l'école contre rémunération définie par Convention avec le Canton.

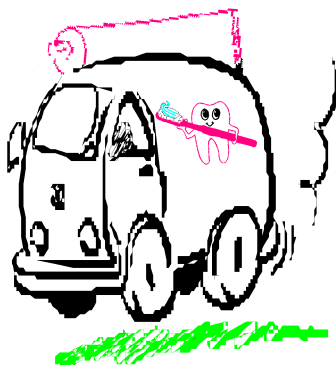
Période	Nb enfants	CYP1 Nb présences	CYP2 Nb présences	5 ^e – 9 ^e Nb présences	DES* Nb présences	Total
Janvier à mars	28	17	108	75	0	228
Avril à juin	19	20	94	29	0	161
Septembre à décembre	20	143	21	63	31	278

Elèves en difficulté

En cas de besoin, une équipe de professionnels (membres de la direction de l'EPS du Mont, membres de l'équipe PPLS, infirmière scolaire, médiateurs, animateur santé, médecin scolaire, etc.) fonctionnant sur la base de la pluridisciplinarité est prête à intervenir dans le cadre de l'école pour assister des élèves en difficulté.

* Département enseignement spécialisé

Service dentaire scolaire Intercommunal du Gros-de-Vaud



En application de l'article de loi sur la santé publique du 25 mars 1960 et du règlement d'application du 11 avril 1961, qui obligent les communes à faire contrôler annuellement la dentition des enfants, 29 communes du district d'Echallens – ainsi que la Commune du Mont décident de se grouper en service dentaire scolaire intercommunal et font construire une caravane. Une convention est signée le 1^{er} janvier 1963. Au fil des ans, plusieurs communes se joignent au service et près de 60 communes réparties sur 5 districts, représentant près de 35'000 habitants, sont membres du service dentaire. En 1995, la caravane perpétuellement à l'air du temps est à bout de souffle, un nouveau véhicule est inauguré en septembre. Ce nouveau modèle a coûté aux alentours de Fr. 200'000.--.

Depuis de nombreuses années, les soins sont accordés dans la caravane par M. Gojko Zivkovic, médecin-dentiste et Mme Marlène Thomas, assistante dentaire.

Au cours de l'année, la caravane passe dans les différentes communes et depuis plusieurs années elle est stationnée au Mont d'août à septembre. Le lieu de stationnement de la caravane doit être équipé d'une amenée d'eau ainsi que d'une prise spéciale (500 Volt/5 pôles) pour l'électricité.

Chaque élève reçoit un devis qui doit être complété et signé par les parents ou personnes responsables. Ce document doit être retourné en classe dans les meilleurs délais afin que les soins puissent être donnés. Les factures des traitements ainsi que le montant global des contrôles sont envoyés en bloc au boursier de la commune concernée, la commune honore la globalité de nos honoraires, prend en charge les contrôles et se fait rembourser tout ou partie des traitements par les parents ou personnes responsables.

Son financement est réparti au prorata des habitants des communes membres.

- Fr. 5.-- à l'habitant selon le recensement officiel du SCRIS au 31 décembre de l'année précédente,
- Fr. 6.-- par contrôle effectué à la caravane.

En 2010, 620 élèves ont été contrôlés, 88 ont reçu des soins complémentaires. Le coût pour la Commune s'est élevé à Fr. 31'000.--.

Service PPLS (Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en milieu Scolaire)

Le Service PPLS de l'Établissement scolaire du Mont est situé au chemin du Hameau 4. Fin 2010, l'équipe est composée de 7 personnes (2 psychologues, 2 psychomotriciennes et 3 logopédistes) et a accueilli 2 remplaçantes en 2010 (1 psychomotricienne et une logopédiste), du fait de congés maternité et maladie. L'équipe s'est occupée de 204 enfants, principalement dans les premiers cycles scolaires (CIN 47 élèves, CYP1 54 élèves, CYP2 57 élèves, CYT 17 élèves, EI 13 élèves et au secondaire 16 élèves).

Ces 204 enfants représentent 270 prises en charge du fait que certains enfants sont vus par plusieurs professionnels. Un contact étroit est assuré avec les enseignants. Par ailleurs, les professionnels PPLS participent à divers réseaux et équipes pluridisciplinaires de l'école (cellule de crise par exemple).

La Classe Officielle de l'Enseignement Spécialisé (COES) située au Collège des Martines comprend 9 élèves dont 6 de la Commune du Mont (1 de Froideville, 1 de Cugy et 1 de Prilly).

Parascolaire à but éducatif

Comme en 2009, l'établissement du Mont avec le soutien de la Commune a organisé plusieurs cours facultatifs (cuisine, couture, dessin et multimédia, photographie, robotique et autre «scrap booking»). Ils concernent pour l'instant uniquement les élèves du secondaire (5 à 9). Chaque cours se déroule sur environ 10 séances avec 8 à 12 élèves. Pour ces élèves, l'expérience étant positive, l'offre continuera en 2011 avec un soutien important de la Commune.

Par contre, pour les élèves primaires, la décentralisation et l'infrastructure importante nécessaire pour les encadrer ne permettent pas de leur offrir ce type d'activités.

Dans le cadre des discussions politiques actuelles sur l'accueil parascolaire, cela confirme qu'il est possible d'occuper les grands élèves, notamment à midi ou en fin de journée, en valorisant des locaux communaux tels que médiathèque, salle de cinéma, salles de sports, cuisine, salle de musique et autres salles spéciales. Par contre, les petits exigent des locaux et un encadrement plus soutenu, dans la continuité des garderies du préscolaire.

Réfectoire scolaire de la route du Jorat 6

Le réfectoire scolaire officiel de la Commune du Mont se trouve à l'étage du bâtiment du Service du feu. Sur inscription préalable, les enfants peuvent obtenir un repas chaud, le prix du repas est toujours à Fr. 10.- depuis la rentrée d'août 2008.

L'organisation du réfectoire, la prise en charge des inscriptions, la confection des repas chauds et l'encadrement des enfants durant la pause de midi sont assurés par Mmes Barbara Eggertswyler et Corinne Badoux. Lorsque le nombre d'enfants est trop important, Mme Nathalie Bolli, animatrice d'atelier d'enfants, rejoint l'équipe entre 12h00 et 13h30, pour renforcer la surveillance et l'encadrement des enfants.

A partir de la rentrée d'août 2010, suite à l'arrêt de la collaboration avec l'EMS de la Paix-du-Soir et la réorganisation des bus scolaires à midi, les enfants scolarisés au Grand-Mont et plusieurs enfants scolarisés aux Martines ont rejoint le réfectoire. Le nombre d'enfants atteint certains jours les 35 et nombreux parmi ceux-ci sont cette année des petits qui nécessitent parfois un peu d'aide (habillement, attacher les souliers, ...).

Encouragées par la Municipalité, Mmes Badoux et Eggertswyler ont suivi durant le printemps 2010, un cours composé de 4 modules répartis sur 4 après-midi. Organisés par l'Association Education et Accueil, ce cours était spécialement conçu pour les personnes responsables de cantines scolaires et chargées d'encadrer des enfants durant la pause de midi.

Fréquentation du réfectoire de la route du Jorat 6

2010					2009	2008	2007
	Inscriptions aux repas	Propres repas	Total	Moyenne enfants/jour	Moyenne enfants/jour		
Janvier	208	6	214	13	18	20	17
Février	135	5	140	12	15	21	19
Mars	185	14	199	12	14	21	16
Avril	155	7	162	13	16	17	12
Mai	177	12	189	13	18	16	12
Juin	194	13	207	11	16	10	10
Septembre	354	15	369	23	10	11	10
Octobre	205	11	216	27	13	17	17
Novembre	493	10	503	28	13	13	16
Décembre	356	9	365	28	12	15	19
Total annuel 2010	2462	102	2564	17.81 (144 j)			
Total annuel 2009	1769	259	2028		14.38 (141 j)		
Total annuel 2008	1272	910	2182			15.58 (140 j)	
Total annuel 2007	969	1134	2103				14.70 (143 j)

Soutien aux Pédibus-Réfectoire sur tout le territoire communal

En raison des importants changements qui ont eu lieu à l'EMS de la Paix-du-Soir, la direction de cet établissement a dû renoncer, à partir de juillet 2010, à la collaboration avec l'APE, permettant aux enfants scolarisés au Grand-Mont d'aller manger à midi dans cette institution.

L'arrivée à la rentrée d'août du 4^{ème} bus scolaire a permis de réorganiser les parcours de l'ensemble des bus scolaires à midi et de les faire passer à proximité du réfectoire scolaire de la route du Jorat 6. Ainsi, l'ensemble des collèges primaires Grand-Mont, Martines, Crétaison a une solution qui permet aux élèves de rejoindre en toute sécurité le réfectoire scolaire.

Ne sachant pas, respectivement dans la perspective où la capacité et l'organisation des bus scolaires ne suffirait pas pour conduire tous les enfants au réfectoire, d'entente avec l'APE, le principe et les moyens financiers du soutien aux pédibus-réfectoire ont été maintenus.

Par analogie au système du Pédibus-réfectoire, le prix du repas de midi a été porté à Fr. 13.-- pour les enfants, sans abonnement au bus scolaire, qui prendrait occasionnellement le bus scolaire pour venir manger à midi au réfectoire.

Fréquentation du Pédibus-Réfectoire du Grand-Mont

2010					2009	2008	2007
	Enfantine	Primaire	Total	Moyenne enfants/jour	Moyenne enfants/jour	Moyenne enfants/jour	Moyenne enfants/jour
Janvier	9	78	87	5	7	15	9
Février	5	62	67	5	7	8	10
Mars	9	83	92	6	8	10	9
Avril	6	60	66	5	6	10	9
Mai	8	77	85	5	10	8	9
Juin	7	85	92	6	9	8	8
Juillet	--	--	--	--	--	13	9
Septembre	--	--	--	--	5	7	9
Octobre	--	--	--	--	9	7	9
Novembre	--	--	--	--	5	7	10
Décembre	--	--	--	--	10	6	10
Total annuel 2010	44	445	489	5.38 (91 j.)			
Total annuel 2009	110	898	1008		7.15 (141 j.)		
Total annuel 2008	338	851	1189			8.37 (142 j.)	
Total annuel 2007	433	854	1287				9.12 (141 j.)

Avec la nouvelle organisation des bus et du réfectoire scolaire, la Commune du Mont propose ainsi depuis la rentrée 2010 un accueil complet des enfants durant la pause de midi.

Vu les difficultés et les délais qui seront nécessaires pour mettre en place un véritable accueil parascolaire, les réflexions de la Municipalité, en collaboration avec la direction des écoles, portent actuellement sur la recherche de solutions transitoires pour introduire d'une part un accueil «tartine» le matin, probablement à partir de 07h00 et pour développer, sur le modèle des études surveillées, une solution d'accueil des petits élèves en fin de journée.

Excepté les mamans de jour et la collaboration entre parents, il n'y a pour l'instant pas de solution pour les élèves CIN de première année qui n'ont pas d'école l'après-midi.

Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise - APVRL

La Commune du Mont est membre de l'Association du Passeport Vacances de la Région Lausannoise. Cette Association édite chaque année une brochure proposant de multiples activités sur inscription, réparties sur 2 semaines en juillet et 2 semaines en août. Les communes prennent contact avec des personnes susceptibles de proposer des activités sur leur territoire et transmettent l'information à l'Association qui gère l'édition de la brochure et les inscriptions de tous les enfants.

Les personnes ou sociétés qui proposent des activités pour le Passeport vacances, mettent leur temps gratuitement à disposition, en général elles saisissent cette occasion pour faire connaître une activité aux jeunes. Si nécessaire, l'Association prend en charge certains frais particuliers. L'utilisation des transports publics est comprise dans le Passeport vacances.

La Bourse communale se charge de la vente des passeports vacances pour les habitants de la Commune.

En 2010 : 59 passeports vacances (10 à 15 ans) vendus Fr. 50.--
(Fr. 45.-- pour le 2^{ème} enfant et suivants)
17 passeports farnientes (13 à 15 ans) vendus Fr. 35.--.

La Loterie romande soutient une partie des frais liés aux activités des passeports vacances et les communes couvrent le déficit de l'opération. L'APVRL a facturé en 2010, les passeports vacances Fr. 97.90 et les passeports farnientes Fr. 35.00, ce qui implique une participation moyenne communale de Fr. 49.10 par passeport traditionnel. Le passeport farniente est lui totalement autofinancé.

Lors de la dernière assemblée générale, le 17 novembre dernier à Penthérez, les membres de l'Association ont exprimé le souhait de tenter la mise en place d'activités passeports vacances durant les vacances d'automne. Ces activités s'adresseraient plutôt aux grands élèves et seraient axées sur la connaissance des métiers, ce qui implique le concours des entreprises. Dans un premier temps, la ville de Lausanne envisage de tenter l'expérience à titre de test en automne 2011. La Municipalité est d'avis que dans le cas de notre Commune, il s'agirait d'abord de sonder les entreprises et de voir combien seraient prêtes à jouer le jeu et à organiser une demi-journée d'accueil et de présentation.

* * * * *

CULTES

D'un point de vue formel concernant nos paroisses, la Commune s'occupe de l'entretien des locaux et des aspects matériels prévus par la loi. La Municipalité n'intervient pas sur les messages et les actions, entreprises par nos Paroisses.

Paroisse réformée

La Paroisse réformée du Mont-sur-Lausanne fait partie de la 13^{ème} région ecclésiastique de l'Eglise Evangélique Réformée Vaudoise (EERV), la Mèbre, regroupant les 4 Paroisses de Cheseaux - Romanel, Le Haut-Talent, Le Mont-sur-Lausanne, Prilly – Jouxens.

La Région 13 comprend 10 communes, avec 7 temples, 2 centres œcuméniques, 2 lieux de culte, 1 abbaye, 2 associations immobilières paroissiales.

Pour plus d'informations : <http://www.protestant-vaud.ch/lamebre>.

Les membres du Conseil de Paroisse installé en 2009, sont Mmes Céline Bamert, Joëlle Eberhard, Anne Emery, Patricia Guex, Chantal Hoegger, Françoise Horton (présidente), Aline Ramuz et MM. Marcel Aguet, Peter Fischer (trésorier), François Matthey.

Mme Chantal Allemand préside l'Assemblée paroissiale et Mme Christiane Friedli assure le secrétariat de la Paroisse.

Aspects personnel en 2010

M. Alain Wirt, entré en fonction le 1^{er} novembre 2010 et installé à la Cure, est le nouveau pasteur de proximité à plein temps pour la Paroisse du Mont, après le départ fin juillet du pasteur Christian Heyraud.

M. Jean-Michel Keller, diacre à 50 % depuis 2008, complète l'équipe ministérielle.

M. Guy Chautems continue d'offrir bénévolement ses services pour les cultes et, ponctuellement, dans le cadre de diverses activités paroissiales.

M. Alexandre Juvet, actif à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008, comme animateur jeunesse a pour mission d'intégrer les jeunes dans la vie de l'église et de les coacher dans des activités et des projets qui les rassemblent et les motivent, (fonction interne à la Paroisse, à ne pas confondre avec la fonction d'animateur de rue).

Mme Catherine Imseng, organiste titulaire.

Paroisse catholique de St-Amédée

La Paroisse catholique de Saint-Amédée se gère de manière autonome sur l'ensemble de son territoire. Ce dernier s'étend du Haut-Talent à Bellevaux (Bretigny, Cugy, Froideville, Morrens, Le Mont, Lausanne-Montheron, Lausanne-Bellevaux), sans correspondance immédiate avec les frontières communales.

Les paroissiens de Saint-Amédée ont la possibilité d'assister aux messes régulièrement célébrées soit à l'Eglise catholique de Bellevaux, au Centre œcuménique de Cugy ou au Centre œcuménique de Froideville. Ce vaste secteur paroissial est dorénavant officiellement rattaché à l'Unité Pastorale "Notre-Dame de Lausanne" dans le cadre du "diocèse LGF Lausanne - Genève - Fribourg". Cette UP regroupe les paroisses voisines de Notre-Dame (Valentin Lausanne), de St-André (Bois-Gentil Lausanne), du St-Esprit (Boisy Lausanne) et de St-Amédée.

Une Convention entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003, règle, entre la Commune de Lausanne et la Commune du Mont, la répartition des frais découlant des obligations légales de ces deux communes à l'égard de la Paroisse catholique de Saint-Amédée à Bellevaux. Une autre Convention impliquant les communes du haut (Bretigny, Cugy, Froideville, Morrens) précise la prise en charge et la répartition des frais liés aux centres œcuméniques de Cugy et de Froideville.

La Ville de Lausanne assure les contacts avec la Paroisse catholique et nous adresse chaque année un décompte. Les frais sont répartis en fonction du nombre de paroissiens catholiques concernés. Le recensement de référence est mis à jour tous les 5 ans. Les chiffres 2008, correspondant à 2100 paroissiens, valent pour les décomptes 2008 à 2012. Notre participation s'est élevée à Fr. 33'014.70.

Les membres du Conseil de Paroisse sont : M. l'Abbé Joseph Ngo Van Truyen (curé-répondant pour Saint-Amédée), MM. Cyril Duruz (président), Philippe Suter (caissier), Emile Tribolet (représentant du comité Cugy-Froideville, Philippe Vaucher (responsable bâtiment), Thai-Hai Dinh (membre) et Mme Franca Romanelli (membre).

Aspects personnel en 2010

M. l'Abbé Joseph Ngo Van Truyen, curé-répondant pour Saint-Amédée

M. et Mme Charly et Claudine Zbinden, sacristain-concierge.

Mme Madeleine Becker, secrétaire paroissiale.

Pour plus d'informations : www.cath-vd.ch/-Paroisse-St-Amedee-Lausanne-.html.

Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne

Les frais d'entretien et de culte de la Paroisse de langue allemande de Villamont à Lausanne sont répartis entre les 34 communes concernées selon le nombre d'habitants sur la base d'un accord entré en vigueur le 1^{er} janvier 1996, intervenu dans le cadre d'une séance présidée par M. Marcel Gorgé, Préfet.

La Ville de Lausanne, commune siège, adresse chaque année le décompte et la répartition des frais aux communes concernées.

* * * * *

SECURITE SOCIALE

Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly – Echallens - ARASPE

Rappel du contexte. Dans le cadre de la régionalisation de l'action sociale imposée par le Conseil d'Etat, la Commune du Mont fait partie de l'Association Régionale pour l'Action Sociale de la région Prilly–Echallens. Il s'agit d'une association intercommunale régie selon la Loi sur les communes, qui regroupe 33 communes (les 28 communes de l'ancien district d'Echallens, ainsi que Cheseaux, Jouxens, Le Mont, Prilly et Romanel), soit une commune en moins suite à la fusion des communes de Malpalud et d'Assens.

L'Association a pour buts principaux, au sens de la LC, c.-à-d. les buts auxquels participent toutes les communes membres :

- L'application des dispositions que la Loi du 2 décembre 2003 sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) met dans les attributions des Associations de communes ;
- L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

L'ARASPE est conduite par un **Conseil intercommunal** (Législatif) composé de 33 Conseillers municipaux représentant les 33 communes membres, désignés par leur Municipalité. Notre Syndic M. Daniel Grosclaude, préside ce Conseil depuis le début de la nouvelle législature.

Le Conseil intercommunal, installé par le Préfet d'Echallens, M. Piot, a désigné un **Conseil de direction** (Exécutif) composé (depuis la révision des statuts en 2009) en principe ^{*)} de 9 Conseillers municipaux : M. Etienne Lasserre (Prilly, président), Mmes Raymonde Gyger (Bottens, vice-présidente), Sandrine Favre (St-Barthélemy), Jacqueline Franzini (Cugy), Madeleine Geiger (Bretigny s/Morrens), MM. Michel Amaudruz (Le Mont), Jacques Baudet (Romanel), Werner Blum (Echallens). Le secrétariat des deux Conseils est assuré par Mme Yolande Saya (Conseillère communale à Prilly). Le directeur du CSR, M. Michel Hoffman prépare et participe aux réunions (1 à 2 par mois) du Comité de direction.

^{*)} Suite à la modification en 2009 des statuts, qui a porté de 7 à 9 le nombre de membres du Conseil de direction, l'assemblée intercommunale a désigné le 3 décembre 2009, M. Jacques Baudet, municipal à Romanel, comme nouveau membre. La 9^{ème} place reste pour l'instant en suspend jusqu'à ce qu'une décision soit prise concernant l'éventuelle ouverture d'une nouvelle agence dans la région de Penthalaz.

Les 4 agences intercommunales d'assurances sociales (Le Mont, Prilly, Jouxens, Echallens) assurent le relais entre les habitants des 33 communes de l'ARASPE et le CSR (Centre Social Régional). Ce Centre situé à Prilly offre depuis 1997 tout un soutien logistique, administratif et social, afin d'avoir un suivi des dossiers de demande d'aide sociale.

Au 31 décembre 2005 les deux régimes en vigueur, le Revenu minimum de réinsertion (RMR) et l'Aide sociale (ASV) ont disparu pour laisser la place à un nouveau régime d'aide sociale, le RI (revenu d'insertion) dès le 1^{er} janvier 2006. Actuellement, pratiquement tous les frais du CSR sont assurés par le Canton, qui les redistribue ensuite aux communes par le biais de la facture sociale.

Afin de renforcer la lutte contre les éventuels abus au niveau RI, à la demande du Comité de direction, le CSR transmet à intervalle régulier aux Syndics des communes, la listes des bénéficiaires du RI de leur commune. Cette information est évidemment traitée confidentiellement. En cas de doute, les cas peuvent ainsi être signalés au CSR qui effectue les contrôles nécessaires, au besoin en utilisant les services de l'enquêteur spécialisé pour cela et actif pour plusieurs CSR.

Durant l'année 2010, le Municipal du Mont, Michel Amaudruz a participé à 7 séances de travail dans le cadre du Comité de direction de l'ARASPE, à trois assemblées du Conseil intercommunal, les 1^{er} juillet, 10 novembre et 2 décembre, présidées par notre Syndic M. Daniel Grosclaude, ainsi qu'à 5 réunions d'un groupe ad hoc consacré à la réorganisation territoriale. Face à la problématique posée par cette réorganisation territoriale aux communes hors du district du Gros-de-Vaud et aux communes dépendantes de notre agence AVS et orientée sur le bassin versant de Lausanne, le Municipal du Mont a pris l'initiative d'organiser 3 réunions avec nos communes voisines afin d'expliquer la situation et de définir la position à adopter lors des assemblées générales.

Réorganisation territoriale. Suite au passage lors de la législature précédente à 10 districts sur le Canton, de nombreuses discussions visant à rallier toutes les communes du district du Gros-de-Vaud à l'ARASPE ont eu lieu durant l'année 2009. 25 nouvelles communes étaient concernées, 10 communes du côté Venoge (rattachées à l'ARAS Cossonay-La Vallée - environ 10'000 habitants) et 15 petites communes du côté Jorat (rattachées notamment à l'ARAS de Moudon). Le comité de l'ARASPE voyait les choses évoluer bon train, les communes du Jorat devant se rattacher à l'agence d'Echallens et l'ouverture d'une agence supplémentaire à Penthalaz était en discussion avec les communes concernées du côté Venoge.

Coup de théâtre politique en mars-avril 2010 débouchant sur la mise en place par le président du Conseil des régions RAS, M. Wehrli d'un groupe de travail «Réorganisation territoriale de l'ARASPE», présidé par le Préfet du Gros-de-Vaud, M. Marc-Etienne Piot, et composé des 4 municipaux de l'ARASPE ayant une agence AVS sur leur territoire (Prilly, Echallens, Romanel et Le Mont), ainsi que de 2 municipaux représentant les 10 futures nouvelles communes du côté Venoge et de 2 municipaux représentant les 15 futures nouvelles communes du côté Jorat.

Très vite, dans le cadre de ce groupe de travail, composé en majorité (6 sur 9) de représentants du district du Gros-de-Vaud, les objectifs principaux, visant à créer un district du Gros-de-Vaud fort, à renforcer l'antenne CSR d'Echallens, à changer le nom et à déplacer le siège social de l'ARASPE de Prilly à Echallens, ainsi que l'application du principe du pot commun pour la prise en charge des coûts de l'opération, sont apparus.

Sans tenir compte des fusions de communes à venir et de l'augmentation des populations, au terme de ce regroupement, l'ARASPE compterait 58 communes et selon l'état des habitants au 31.12.09, 62'081 habitants, répartis entre les agences de Prilly 11'200 hab., Romanel-Jouxten-Cheseaux 8'341 hab., Le Mont-Bretigny-Cugy-Froideville-Morrens 11'132 hab. et Echallens-Venoge-Jorat 18'045 + 9'648 + 3725 hab., soit pour le bassin orienté Lausanne 9 communes avec 30'673 hab. et pour le bassin orienté Echallens 49 communes avec 31'408 hab.

Inutile de dire que face à cette situation, sachant aussi que près des 2/3 des dossiers CSR traités par l'ARASPE concernent Prilly et les communes orientées Lausanne, cette opération a généré de très fortes tensions entre les neuf communes orientées Lausanne et les 49 communes orientées Echallens. Les 9 communes souhaitant une représentation équilibrée, avec une révision de mode de représentativité en direction d'un nombre de voix proportionnel au nombre d'habitants et le maintien des coûts séparés entre les agences (Prilly gardant une position neutre face au coût unique). L'option scission de l'ARASPE est bien entendue venue sur la table.

Le groupe de travail n'ayant évidemment pas pu établir de vrais consensus, deux assemblées extraordinaires ont été organisées pour les 33 communes de l'ARASPE actuelles d'une part et pour les 25 nouvelles communes d'autre part.

A peine, quelques jours avant ces assemblées, le Conseiller d'Etat Pierre-Yves Maillard annonçait par courrier aux communes que le Canton n'accepterait pas la scission et sans exclure le déplacement du siège social à Echallens, l'ARASPE devait maintenir un pôle fort à Prilly pour les communes du Sud.

Les 25 nouvelles communes devant quitter leur ancienne région RAS à la fin de la législature en cours, soit au 30 juin 2011, un préavis, prévoyant l'adaptation des statuts et une solution de locaux plus spacieux à Echallens, est en préparation et devra passer devant les Corps délibérant des communes concernées avant cette date, et, nous n'aurons malheureusement que le choix de l'accepter !

Pour le reste, en plus de cela, en collaboration avec le directeur M. Hoffmann, le Comité de direction a traité les affaires courantes et préparé tous les éléments, comptes, budget et autres, soumis au Conseil intercommunal lors des 2 assemblées générales ordinaires. Vu les nouvelles tâches (PC familles et autres) qui vont être confiées aux agences AVS et à l'ARASPE, les coûts vont immanquablement augmenter ces prochaines années.

Agence intercommunale d'assurances sociales pour les communes du Mont-sur-Lausanne, de Cugy, Morrens, Bretigny-sur-Morrens et Froideville – AIAS du Mont-sur-Lausanne

La nouvelle situation de l'agence sous l'égide de l'ARASPE semble bien se dérouler. Le travail va en augmentant d'une part en raison de l'accroissement de la population et d'autre part en liaison avec de nouvelles tâches comme par exemple la gestion prochaine des prestations complémentaires (PC) pour les familles à revenu modeste.

Mme Zingre est toujours responsable (à 75 %) de l'AIAS du Mont-sur-Lausanne, avec l'aide de Mme Gatti (25 %). Toutes deux étant maintenant employées de l'ARASPE. Leur mission consiste à renseigner et orienter la population des 5 communes dans le domaine du social.

Elles appliquent les directives et instructions, transmettent aux institutions tous renseignements, prêtent leur aide à la population, contrôlent l'exactitude des renseignements indiqués par les requérants. Elles collaborent avec les autorités suivantes :

- La Caisse cantonale vaudoise de compensation AVS à Clarens en matière d'AVS, AI, Prestations complémentaires (PC) à l'AVS et à l'AI, allocations perte de gain (APG), Allocations familiales (AF) ;
- L'Organe cantonal de contrôle de l'assurance en cas de maladie et d'accidents (OCC) ;
- L'Office de l'assurance-invalidité (OAI).

Avant d'être transmis à la Caisse cantonale, les dossiers concernant les nouvelles demandes de soutien à des habitants du Mont (demandes des prestations complémentaires à l'AVS/AI (PC) sont soumis pour visa au Municipal responsable de chaque commune.

Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC)

(Les assurés de condition économique modeste peuvent bénéficier d'un subside pour le paiement de tout ou partie de leurs primes d'assurance-maladie et accidents.)

Nombre de personnes ayant bénéficié d'un soutien OCC			
Commune	Habitants (01.01.2010)	Bénéficiaires OCC	%
Le Mont	5482	521	9.50
Total des 5 communes	11175	1085	9.70

Par rapport à 2009, le nombre de bénéficiaires OCC 2010 a tendance à augmenter d'environ 0.5 % tant au Mont, que sur le total des 5 communes dépendantes de l'agence du Mont.

ARASPE : Comparatif entre budgets 2009 – 2010 - 2011 pour les 4 AIAS – Coût par habitant

Version soumise et adoptée par le Conseil Intercommunal du 2 décembre 2010 à Echallens. Les comptes 2010 de l'ARASPE ne sont pas connus au moment de la rédaction de ce rapport d'où le choix de présenter un comparatif sur la base d'éléments budgétaires qui reflètent particulièrement bien la situation et les écarts de coût entre les agences.

BUDGET 2009					
	Nb d'habitants	Participation des communes	par habitant de l'AIAS	Agent régional + Direction + Apprenti	Coût total par habitant
Le Mont	10'794	144'000	13.34	1.97	15.31
Echallens	17'257	302'960	17.56	1.97	19.53
Prilly	10'808	279'150	25.85	1.97	27.82
Romanel	8'020	136'360	17.00	1.97	18.97

BUDGET 2010					
	Nb d'habitants	Participation des communes	par habitant de l'AIAS	Agent régional + Direction	Coût total par habitant
Le Mont	10'904	146'650	13.45	2.325	15.775
Echallens	17'604	354'510	20.138	2.325	22.463
Prilly	11'036	271'350	24.588	2.325	26.913
Romanel	8'241	142'000	17.231	2.325	19.556

BUDGET 2011					
	Nb d'habitants	Participation des communes	par habitant de l'AIAS	Agent régional + Direction	Coût total par habitant
Le Mont	11'132	225'200	20.23	2.37	22.60
Echallens	18'035	378'060	20.97	2.37	23.34
Prilly	11'200	337'000	30.09	2.37	32.46
Romanel	8'341	155'300	18.62	2.37	20.99

	Coût par habitant Budget 2008	Différence 2008-09	Coût par habitant Budget 2009	Différence 2009-10	Coût par habitant Budget 2010	Différence 2010-11	Coût par habitant Budget 2011
Le Mont	15.04	0.27	15.31	0.465	15.775	6.825	22.60
Echallens	18.77	0.76	19.53	2.933	22.463	0.877	23.34
Prilly	24.67	3.15	27.82	0.907	26.913	5.547	32.46
Romanel	18.89	0.08	18.97	0.586	19.556	1.434	20.99

Au niveau de nos budgets et comptes communaux, les coûts directement pris en charge par les communes et qui nous concernent, sont répartis dans les comptes 710.3525 - Participation communale au Centre Social Régional (ARASPE) avec Fr. 1'900.-- au budget 2011 (correspondant au coût de secrétariat du Conseil intercommunal et du Comité de direction, ainsi qu'une participation au Conseil des régions RAS) et 711.3525 - Participation association régionale de l'action sociale, avec Fr. 131'000.-- au budget 2011 (coût par habitant indiqué ci-dessus). A cela il faut évidemment ajouter les frais du CSR et de l'action sociale, que le Canton nous refacture par le biais de la facture sociale, comptes 720.

La tendance à l'augmentation du travail est claire, notre agence va bientôt manquer de place, il devient urgent que le projet Petit-Mont avance. Les nouveaux locaux prévus avec un deuxième bureau, impliqueront évidemment une augmentation du coût par habitant, compensé en partie par l'augmentation de la population. Pour notre Commune, l'effet de cette augmentation des coûts aura finalement peu d'impact face à l'application du coût unique entre les agences.

Association pour la Promotion de la santé et maintien à domicile - APROMAD Couronne lausannoise

Les statuts dont la révision, préparée durant l'année 2009, afin d'intégrer et de les mettre en conformité avec les nouvelles structures selon la nouvelle Loi sur l'association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD – 801.11) ont été adoptés lors de l'AG extraordinaire qui a eu lieu au Mont-sur-Lausanne le 14 janvier 2010 (voir Rapport de gestion 2009).

Selon ces statuts, l'APROMAD est chargée de mettre en œuvre, sur son territoire, la politique d'aide et de soins à domicile mise en place par l'AVASAD sur l'ensemble du Canton ainsi que des mesures en matière de promotion de la santé. Le Conseil d'Etat définit cette politique en concertation avec les associations représentatives des communes et après consultation de l'AVASAD.

Comme membre de l'AVASAD, l'APROMAD a pour mission générale d'aider les personnes dépendantes ou atteintes dans leur santé à rester dans leur lieu de vie. Pour ce faire, l'Association assure la fourniture de prestations de soins ou autres pour promouvoir, maintenir ou restaurer leur santé, maximiser leur niveau d'autonomie, maintenir leur intégration sociale et faciliter l'appui de leur entourage.

Les communes de la région desservie par l'APROMAD sont membres de droit de cette association avec voix délibérative.

D'un point de vue pratique, l'APROMAD (17 ans d'existence en 2010) est donc l'association qui coordonne et gère tous les aspects administratifs, l'infrastructure et le personnel actif dans les CMS de la Couronne lausannoise. Elle gère les CMS d'Echallens, d'Epalinges, du Mont, d'Oron, de Prilly Sud et Nord, de Pully et de Cully. Suite à diverses réorganisations, le bassin versant de l'APROMAD a passé de 62 communes à 74 communes, soit environ 108'000 personnes et s'appuie sur près de 600 collaborateurs pour assurer ses activités de soutien à la population. Les bureaux de l'APROMAD sont situés en Budron C7 au Mont.

Etant donné la présence d'un CMS sur son territoire, la Commune du Mont est représentée par M. Michel Amaudruz, Conseiller municipal au sein du Comité de l'APROMAD.

Le financement de l'APROMAD et par conséquent des CMS, repose sur la facturation aux bénéficiaires ou à leur assurance maladie. Les subventions publiques (54 % des recettes en 2009) sont assurées par le Canton et les communes. Dans nos Budgets et Comptes, le financement de l'APROMAD apparaît sous Sécurité sociale, compte 730 Santé publique – 730.3654 APROMAD (CMS), AVASAD.

Selon les indications reçues le 21 juillet 2010 de l'AVASAD pour les préparatifs du budget 2011, le montant de Fr. 90.20.-- par habitant facturé pour 2010, va continuer d'augmenter très fortement. Il sera proche de Fr. 97.30.-- par habitant en 2011 et dépassera probablement les Fr. 100.-- ensuite.

Les raisons restent les mêmes : augmentation de la population moyenne vaudoise, vieillissement de la population, prise en charge de services plus importants le week-end et 24h/24, ...

De manière générale, les mesures d'économie consistant à garder moins longtemps les personnes malades ou accidentées dans les hôpitaux, impliquent un report de charges et de travail sur les CMS et les associations d'aide à domicile. Pour les infirmières et aides intervenant sur le terrain auprès des malades, c'est non seulement le travail de soins qui augmente fortement, mais aussi le travail administratif et les décomptes de toutes sortes nécessaires aux diverses facturations et exigences des assurances, qui ici, comme ailleurs disputent les décomptes présentés. Face à cette situation, le personnel commence à réagir et le mécontentement augmente. Il sera bientôt temps que le Conseil d'Etat prenne conscience qu'il y a des limites aussi aux charges à confier à l'aide à domicile.

L'AVASAD est l'autorité cantonale de surveillance de l'APROMAD. En juillet 2005, encore appelée OMSV, elle a également confié à l'APROMAD le mandat de gestion de l'activité de soins infirmiers pédiatriques à domicile pour tout le Canton. Cette activité fait l'objet de Budgets et Comptes séparés et l'entier du subventionnement est assuré par l'AVASAD.

Pour plus d'informations sur ces structures et les prestations de soins fournies, voir :

- le site de l'APROMAD : www.apromad.ch
- le site d'AVASAD (OMSV) : www.aide-soins-domicile-vaud.ch

sur lesquels vous trouverez les derniers rapports annuels de l'AVASAD/OMSV, de l'APROMAD et des soins infirmiers pédiatriques à domicile.

En 2010, le Comité de direction de l'APROMAD s'est réuni à 7 reprises pour adopter les Comptes 2009, le Budget 2011, préparer l'assemblée générale du 24 juin 2010 et exprimer son avis sur divers points présentés par la directrice Mme Patrizia Clivaz-Luchez.

Le CMS du Mont s'occupe des habitants des communes du Mont-sur-Lausanne, de Lausanne-Montheron, de Bottens, de Bretigny-sur-Morrens, de Cugy, de Froideville et de Morrens. Sa responsable, Mme Marie-Alix Souyris a une formation d'infirmière en soins généraux et une longue expérience dans les soins. Le déplacement du CMS dans les nouveaux locaux du Petit-Mont est prévu vers l'automne 2011.

Service d'aide à la famille Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville – Groupe de bénévoles.

Selon ses statuts, révisés en 2008, le Service d'aide à la famille Le Mont-Cugy-Morrens-Bretigny-Froideville a pour but de venir en aide aux familles domiciliées dans les 5 communes en :

- Encourageant et en soutenant le bénévolat et les contacts humains afin de pouvoir venir en aide aux personnes isolées ou dans le besoin.
- Développant et mettant sur pied d'autres services d'aide à la famille.

L'activité d'une telle association basée sur le bénévolat dépend pleinement des gens qui ont à cœur de s'investir. De nos jours, c'est une situation très fragile et le souci actuel du Comité est d'arriver à mettre en place une personne intéressée pour reprendre l'activité de Mme Zingre et continuer à développer une ambiance dans laquelle les bénévoles ont plaisir à faire don de leur temps pour aider d'autres personnes.

Pour ce faire, il est indispensable de trouver une personne qui peut assurer dans le cadre de ses activités, avec l'accord de son employeur, un rôle de coordination, de point de chute pour les demandes. Avec la reprise des AIAS par l'ARASPE, Mme Zingre ayant formellement changé d'employeur, le Comité, dont les avis divergent, peine à se mettre d'accord sur une solution adaptée à la nouvelle situation.

Pour la Municipalité du Mont, la négociation formelle d'une solution de collaboration avec l'ARASPE et l'Agence Intercommunale d'Assurance sociale (AIAS) serait la meilleure formule, étant donné les possibilités de synergies des activités d'une part et du fait que les 5 communes membres du SAF sont aussi les 5 communes qui financent l'AIAS. Cette solution s'inscrirait dans la continuité de ce qui existe maintenant. Cependant la Municipalité qui espérait convaincre dans ce sens les autres communes en 2010 n'a pas pu atteindre son but et les avis divergent toujours.

Entre temps Mme Zingre continue de s'investir pleinement pour cette activité dont elle s'occupe depuis 1990, en assurant le secrétariat de l'association ainsi que la coordination des activités des bénévoles. Elle est soutenue par 2 responsables de groupe, Mme Isabelle Kazmi au Mont, et depuis 2009 de Mme Marianne Chenux à Bretigny. La caisse est tenue par Mme Alice Henry collaboratrice à la bourse de Froideville. La présidence est assurée par Michel Amaudruz, Municipal au Mont. Le Comité s'est réuni une fois pour adopter les comptes et le budget et préparer l'assemblée générale tenue le 14 décembre 2010. Le président a traité les affaires courantes avec Mme Zingre et les factures avec Mme Henry. Le président a également réuni les syndics des 5 communes pour leur expliquer l'intérêt de la collaboration avec l'ARASPE.

En 2010, le Service d'aide à la famille pouvait toujours compter sur environ 34 bénévoles, dont 15 bénévoles provenant du Mont, qui ont rendu les services suivants : transport et accompagnement chez le médecin ou à l'hôpital; promenades; visite; lecture. Le Service d'aide à la famille met en contact les personnes en difficulté avec les bénévoles disponibles.

Ces personnes ne sont pas rémunérées pour le temps qu'elles consacrent à rendre service, mais leurs frais de déplacement sont pris en charge par les malades d'une part et par le service pour les kilomètres à vide.

Année 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010
4915 km	5110 km	9715 km	6546 km
627 transports	754 transports	876 transports	814 transports
36 bénévoles	32 bénévoles	30 bénévoles	34 bénévoles

Le groupe du Mont animé bénévolement par Mme Isabelle Kazmi fonctionne très bien. Cependant, malgré 15 bénévoles inscrits, il arrive quelquefois de ne pas pouvoir accepter un transport et devoir demander de l'aide aux autres communes. Toujours plus de demandes pour des transports réguliers à l'EMS de la Paix du Soir pour de l'ergothérapie ou en Unité d'accueil temporaire (UAT), ce qui nécessite une bonne organisation pour les transports.

EFAJE - Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs

La Commune du Mont est devenue membre de l'«Association pour l'Entraide Familiale et l'Accueil de Jour des Enfants du Gros-de-Vaud et environs» (Association EFAJE du Gros-de-Vaud et environs), le 12 décembre 2007, au moment de sa création. Cette association, conformément aux articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, a pour buts principaux d'encourager l'entraide familiale et d'organiser le Réseau d'Accueil de Jour des Enfants (RAJE) conformément à la Loi sur l'Accueil de Jour des Enfants (LAJE), votée le 2 février 2006. En conséquence, elle crée, coordonne, supervise et développe les structures d'accueil de jour des enfants, elle favorise la collaboration entre les différents partenaires travaillant dans ce domaine, elle améliore l'information des usagers, elle distribue les subventions de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) aux différentes structures d'accueil, membres du réseau. L'association a un caractère d'utilité publique et ne poursuit aucun but lucratif. Son siège est à Echallens.

Les membres de l'association sont :

- a) Les communes du Gros-de-Vaud et environs,
- b) Les entreprises partenaires du réseau,
- c) Les structures affiliées à l'EFAJE avec voie consultative.

Chaque membre a droit à une voix à l'assemblée générale et chaque membre verse sa contribution financière selon les plans financiers élaborés par le comité et acceptés par l'assemblée générale.

En 2010, l'assemblée générale est présidée par Mme Lucy Clavel-Raemy municipale à Oulens-sous-Echallens et le secrétariat est assuré par M. Jean-François Pochon, municipal à Boulens.

Porté à neuf membres, le comité de direction est composé de Mme Raymonde Gyger (présidente), Bottens, M. Michel Amaudruz (vice-président), Le Mont, Mmes Françoise Arlaud, Sottens, Jacqueline Franzini, Cugy, Anne-Lise Isaaz, Etagnières, Murielle Kathari-Lauritzen, Goumoens-La-Ville, MM. Werner Blum, Echallens, Patrick Keller Villars-Tiercelin et Ludovic Péguiron.

Excepté Mme Arlaud, Syndique de Sottens toutes les personnes citées sont Conseillers-ères Municipal-e-s dans leur commune.

EFAJE – Principales activités 2010

En plus du suivi de la gestion des 4 structures garderies : Rev'eil Matin à Echallens (44 places), de Budron au Mont (44 places), l'Hirondelle à Bercher (10 places, puis dès la rentrée d'août un nouveau bâtiment avec 27 places garderie et 12 places parascolaires) et Perlimpimpin à Bettens (20 places et 12 places parascolaires) et de la structures des accueillantes en milieu familial (maman de jour), le Comité a poursuivi son travail en vue de renforcer la tête du réseau, de centraliser l'accueil et l'orientation des parents vers les structures et de poursuivre l'organisation et le développement du réseau. La tâche du comité a été compliquée par la démission en mai de l'administratrice, qui a nécessité de rechercher l'appui de Mme Françoise Pasche, consultante, afin d'entreprendre les démarches nécessaires et engager en septembre un chef de projet pour poursuivre le travail. Dans l'intervalle, le comité et en particulier les membres du bureau ont assuré l'intérim. De nouveaux locaux ont été trouvés pour la structures s'occupant des accueillantes de jour et une troisième coordinatrice a pu être engagée.

En 2010, le Municipal du Mont, Michel Amaudruz, vice-président du comité de direction de l'EFAJE a participé à environ 18 séances du Comité, 12 réunions du bureau, 7 réunion de travail diverses et à 4 assemblées générales.

Les quelques péripéties décrites ci-dessus montrent combien la mise en place d'un réseau LAJE et le développement de structures d'accueil peut être une mission complexe et représenter une charge à la limite des possibilités de municipaux de milice. Surtout lorsque ceux-ci doivent répondre devant des assemblées intercommunales composées de personnes, de communes aux intérêts fort divers.

Le budget consolidé 2011 de l'Association EFAJE Gros-de-Vaud et environs (incluant le réseau, 4 garderies, l'accueil familial et les placements hors réseau), prévoit des charges pour Fr. 6'375'687.-- et des produits pour Fr. 6'382'206.--. Le subventionnement des communes est présenté dans le tableau ci-dessous en Fr. par habitant.

EFAJE - Subvention des communes depuis 2007 et montants demandés pour 2011

(Coût moyen en Fr. par habitant selon budgets EFAJE)

		2007	2008	2009	2010	2011
RESEAU		1)	2.27	4.89	10.70	7.73
ACCUEIL FAMILIAL (mamans de jour)	part fixe	4.35	4.15	7.67	7.45	1.50
	part variable	0	0	0	0	10.34
PRE-SCOLAIRE (garderies)	part fixe	1.50 ²⁾	1.50	1.50	1.50	1.50
	part variable	4.00 ²⁾	2.50	5.12	10.79	20.47
HORS RESEAU (Conventions)					1.47	1.25
FOND DE ROULEMENT					3.12	1.52
TOTAL		9.85	10.42	19.18	35.03	44.31

1) Création du réseau EFAJE le 12.12.2007, jusqu'à cette date, notre Commune est concernée uniquement par les Mamans de jour.

2) Garderie d'Echallens uniquement.

Malgré la forte augmentation demandée pour 2011, le coût par habitant n'atteint de loin pas encore les montants demandés par d'autres réseaux, généralement bien supérieur à Fr. 50.-- par habitant. Il faut cependant être conscient que le réseau est en phase de développement et n'offre pas tous les services, notamment au niveau parascolaire.

EFAJE - Coordinatrices pour l'accueil familial

Concernant les coordinatrices, Mmes Mireille Fitzé (50 %) et Sabine Penseyre (80 %), chargées du secteur comprenant Echallens ont été engagées par la commune d'Echallens. Mme Maïa Caduff, chargée actuellement des communes du Mont, de Bretigny, de Cugy, de Froideville, de Morrens et de Bottens est engagée à 50 % depuis le 1^{er} septembre 2008 par la Commune du Mont. Ces deux communes refacturent au réseau EFAJE, la totalité des charges salariales liées à ces trois personnes. Ensuite toutes les communes participent à ces coûts selon le tableau ci-dessus.

En remplissant toutes les conditions de la LAJE (Loi) et en étant ainsi reconnu par la FAJE (Fondation), le réseau EFAJE reçoit à titre de subvention l'équivalent du salaire des coordinatrices, ainsi qu'une partie forfaitaire des frais occasionnés par la caisse centrale.

EFAJE – Taux d'occupation

Fin 2010, toutes les garderies du réseau EFAJE atteignaient leur taux d'occupation maximum, sachant qu'une garderie n'est jamais pleine à 100 %, car certaines plages horaires ne peuvent jamais être totalement remplies. Le maximum se situe vers 85 %.

Le logiciel Bambino utilisé actuellement par le réseau EFAJE ne permet pas encore l'élaboration de statistiques détaillées, les dernières indications reçues font état de l'occupation d'environ 30 % des heures d'accueil de la garderie de Budron par des enfants du Mont.

La Municipalité est consciente qu'avec l'arrivée des nouveaux quartiers, notamment du Rionzi, le nombre de places disponibles est insuffisant. En fin d'année, MM. Amaudruz, Sueur et Recordon ont rencontré, pour connaître leurs intentions, les responsables d'une société appelée «Cap Canailles» qui souhaitent implanter une grande garderie de l'ordre de 100 places dans un des bâtiments du Rionzi. Le réseau EFAJE a été informé de cette démarche, afin que d'éventuelles possibilités de collaboration puissent être étudiées. Les réactions étonnamment négatives d'une majorité des membres du Comité de l'EFAJE risquent avec la nouvelle législature, d'amener la Commune du Mont à se poser la question de la mise en place, comme la commune d'Epalinges, de son propre réseau LAJE. Cela nécessiterait la mise en place d'un service interne chargé de la petite enfance. La taille de notre Commune est actuellement juste un peu trop petite pour cela, mais l'augmentation de notre population et les attentes du développement du parascolaire pourraient nous y conduire.

Jardin d'enfants «Les Mouflets»

Le Jardin d'enfants «Les Mouflets», soutenu depuis de nombreuses années par la Commune du Mont, est maintenant bien installé dans l'ancien petit Collège des Planches. Un endroit de rêve, isolé du trafic avec un mignon petit jardin extérieur où les enfants peuvent s'amuser. Cette structure qui a reçu une autorisation du SPJ pour 19 places, offre une prestation complémentaire à la garderie de Budron. C'est pourquoi, sans accorder pour l'instant de soutien financier, la FAJE encourage les Communes à maintenir des structures de ce type.

* * * * *

Pour conclure, nous tenons à adresser nos remerciements au Conseil communal pour le soin et la parfaite collaboration dont il fait preuve lors de l'étude des dossiers que nous lui soumettons ; nous lui savons gré de la confiance qu'il témoigne à l'Exécutif.

Ces propos s'adressent également à Mesdames et Messieurs les membres des Commissions permanentes et des Commissions ad hoc, plus particulièrement chargées d'examiner les préavis municipaux.

Nous souhaitons que le présent rapport facilite la tâche de la Commission de Gestion du Conseil et apporte à tout un chacun les renseignements utiles quant aux divers domaines d'activité de l'Exécutif.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

D. Grosclaude

J. Freymond

* * * * *

Glossaire

ACCP	Association de communes sous Contrat de prestations
ASICE	Association scolaire intercommunale Cugy et environs
AVASAD	Association vaudoise d'aide et soins à domicile
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
AF	Allocations familiales
AIAS	Agence Intercommunale d'assurance sociale
APE	Association des parents d'élèves
APG	Allocation perte de gain
App	Appointé
APROMAD	Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile
ARASPE	Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly - Echallens
APVRL	Association du Passeport vacances de la région lausannoise
ARI	Appareil respiratoire isolant
ASV	Aide sociale vaudoise
BC	Blessure corporelle
BH	Borne hydrante
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAT	Constructions et aménagement du territoire
CCU	Commission consultative d'urbanisme
CDIS	Centre de défense incendie et secours
CFPF	Centre de formation professionnelle forestière
CI	Carte d'identité
CIN	Cycle initial
CMS	Centre médico-social
COES	Classe officielle de l'enseignement spécialisé
Cpl	Caporal
CRENOL	Couronne de la région Nord-Ouest lausannoise
CSR	Centre social régional
CTA	Centre de traitement des alarmes
CYP	Cycle primaire
CYT	Cycle de transition
DAP	Détachement d'appui
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DM	Domage matériel
DPS	Détachement de premiers secours
EC	Eaux claires
ECA	Etablissement cantonal d'assurance
EERV	Eglise évangélique réformée du canton de Vaud
EFAJE	Entraide familiale et accueil de jour des enfants
EFRI	Ecole de formation recrue intercommunale
EI	Enseignement individualisé
EM	Etat major
EPS	Etablissement primaire et secondaire
EU	Eaux usées
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FIR	Formation d'intervention régionale
GROPIL	Groupe de pilotage du Schéma directeur Nord Lausannois
GRP	Groupe de réflexion sur la prévention
HEP	Haute école pédagogique

HT	Hors taxes
ISP	Institut suisse de police
JSP	Jeune sapeur pompier
LAJE	Loi sur l'accueil des enfants
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAVAMAL	Loi sur l'assurance accidents et maladie vaudoise
MOB	Mobilité transports, gestion de l'espace public
OCE	Office cantonal des étrangers
ODES	Office des écoles en santé
OMSV	Organisme médico-social vaudois
ORCA	Organisation en cas de catastrophe
OREA	Ordonnance sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques
OSP	Orientation scolaire professionnelle
PALM	Projet d'Agglomération Lausanne-Morges
PC	Prestations complémentaires AVS AI
PCi	Protection civile
PGA	Plan Général d'Affectation
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PPA	Plan partiel d'affectation
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
RAJE	Règlement sur l'accueil de jour des enfants
RAAS	Règlement sur les agences d'assurances sociales
RI	Revenu d'insertion
RMR	Revenu minimum de réinsertion
SAF	Service d'aide à la famille
SAF	Service cantonal des améliorations foncières
SDNL	Schéma Directeur Nord Lauannois
SDT (SAT)	Service du développement territorial (anc. aménagement du territoire)
SCRIS	Service cantonal de recherche et d'information statistiques
SDIS	Service de défense incendie et de secours
SESA	Service des eaux, sols et assainissement
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SEVEN	Service de l'environnement et de l'énergie
Sgt	Sergent
SIT	Service intercommunal des taxis
SMHab	Surveillance mutuelle des habitations
SPOP	Service de la population
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSI	Service de secours et d'incendie
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SYNDICAT AF	Syndicat des améliorations foncières
TC (TA)	Tribunal Cantonal - Cour de droit administratif et public (anc. Trib. Adm.)
TP	Tonne pompe
TTC	Toute taxe comprise
TUP	Travaux utilité publique
VAPKO	Association Suisse des organes officiels de contrôle des champignons
VSB	Voie secondaire de baccalauréat
VSG	Voie secondaire générale
VSO	Voie secondaire à options